

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4196 du Vendredi 22 Septembre 2023 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PARLEMENT



Le Sénat a assis son bureau

"Notre responsabilité totalement engagée, nous impose de nous mettre véritablement à la tâche"
(P.3)

CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL

Des recommandations pour une bonne gestion du système éducatif

(P.9)

DIABLES-NOIRS EN COUPE DE LA CONFEDERATION

Une qualification en phase de poules envisageable!

(P.19)

EDITORIAL

Au pays de la démocratie monocole

CONGREGATION DES RELIGIEUSES CONGOLAISES DU ROSAIRE

Sœur Marie Brigitte Yengo, élue Mère générale

Dans une circulaire adressée à tous les ouvriers apostoliques de l'archidiocèse de Brazzaville, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, (ayant délégué l'abbé Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal) annonce l'élection de la Supérieure générale des Religieuses Congolaises du Rosaire. Ci-après de larges extraits de cette circulaire.

«Chers frères et sœurs, Dans la dynamique de l'ASOA, la Congrégation des Religieuses congolaises du Rosaire, Ordre de droit diocésain, célèbre son chapitre général depuis le dimanche 10 septembre 2023.

Au cours de cette session, le dimanche 17 septembre 2023, dans une atmosphère de prière, de confiance, de charité et de discernement,



Sr Marie Brigitte Yengo

les Membres du Chapitre général ont élu une nouvelle Mère Générale, en la personne de la Révérende Sœur Marie Brigitte Yengo.

succède à Mère Jacqueline Moundélé, qui était Supérieure depuis 12 ans. Avec la Congrégation des Religieuses Congolaises du Rosaire et tout le Peuple de Dieu, qui est à Brazzaville, je saisis cette opportunité pour exprimer un vibrant remerciement à la Mère Générale sortante pour sa disponibilité et tous les services rendus durant ses deux mandats successifs au Supériorat Général. Pour accomplir sa tâche dans le strict respect de la Constitution, la nouvelle Supérieure Générale, la Révérende Mère Marie Brigitte Yengo, sera aidée de quatre conseillères, que les Membres du Chapitre Général ont élues le même jour.»

Mgr Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU Archevêque de Brazzaville P.O. Abbé Donatien BIZABOULOU Vicaire épiscopal

CANAL+

C'EST LA RENTREE DES DECOUVERTES

POUR TOUT REABONNEMENT, 15 JOURS OFFERTS* A TOUT CANAL+

Nathan





CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal

Société par Action Simplifiée (SAS) au capital de 30 000 000 FCFA
Agréments CEMAC CF67 et CF129
54 Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Pointe-Noire
Tél : 06 663 50 60/05 546 50 60
Pointe-Noire, République du Congo

«BLACKSTONE CONGO SASU»

Société Anonyme Unipersonnelle, Au capital de 1.000.000 de francs CFA
RCCM CG-PNR-01-2023-B17-00004
Siège social : 54 Avenue Charles De Gaulle, 3e étage immeuble UMA, Hôtel Elais
Pointe-Noire, République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte notarié enregistré au bureau d'Enregistrement des Domaines et des Timbres de Pointe-Noire Centre le 21 juillet 2023 sous le N°5718 folio F°139/60 il a été créé en application de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, une société par actions simplifiée unipersonnelle, répondant aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: BLACKSTONE CONGO SASU

Forme juridique: Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital social: 1.000.000 FCFA

Siège social: 54 Avenue Charles De Gaulle, 3e étage immeuble UMA, Hôtel Elais, Pointe-Noire, République du Congo

Objet social: Prestations de services et ventes de matériels industriels directement ou indirectement liés avec le secteur du pétrole, du gaz et des mines.

Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier

Dirigeant: Monsieur Marco MINOTTI – Président
Monsieur Filippo CINELLI – Directeur Général

Dépôt légal: Greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire le 28 juillet 2023 sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-00783

Pour avis.

Rodez Aubin ILIMBI

Conseil Juridique et Fiscal – Agrément CEMAC n°CF129
Membre de l'Association des Experts Fiscaux Agréés du Congo.

ATLS

Africa Tax & Legal Services

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

SOCIETE D'AQUACULTURE ET D'AVICULTURE DU CONGO

Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général
au capital de FCFA 10 000 000
Siège Social : 327, Avenue Marien Nguouabi Immeuble SCI Cocotiers porte 102,
en face des bureaux des Nations Unies
RCCM : CG-PNR-01-2023-B15-00008

CREATION DE LA SOCIETE

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes du Notaire, Maître Marcel NGAVOUKA et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 05 septembre 2023, il a été constitué une Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale: SOCIETE D'AQUACULTURE ET D'AVICULTURE DU CONGO

Adresse du siège social: 327, Avenue Marien Nguouabi, Imm SCI les Cocotiers, 1er étage porte 102 Pointe-Noire;

Objet social: la société aura pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte d'un tiers, directement ou indirectement:

- Toutes activités d'Agriculture, de pisciculture, d'aviculture, d'élevage et dans tout activité annexe;
- Le développement de parcs agro-industriels, de zones économiques spéciales et de pôles de production liés à l'aquaculture, à la volaille et aux produits agricoles pour la production, le traitement, la transformation et la commercialisation;
- La fabrication, la distribution et la vente d'aliments transformés pour animaux, d'ingrédients pour aliments pour animaux, de concentrés des aliments pour animaux, de produits de santé pour les cultures, les poissons et les animaux, de vitamines et de minéraux;
- La Production, la distribution et la vente de couveuses pour poissons vivants, de graines pour poissons vivants, de poussins d'un jour pour volailles vivantes et d'autres stocks de géniteurs
- La fourniture de poisson, de volaille et de produits agricoles aux agriculteurs, aux producteurs, aux groupes d'agriculteurs, aux intermédiaires et à d'autres agents;
- Le Traitement et la transformation du poisson, de la volaille, du bétail, du maïs, du palmier, du manioc, du soja et d'autres cultures agricoles et de plantation;
- L'importation, la distribution et la vente d'aliments transformés

pour animaux, d'ingrédients des aliments pour animaux, de concentrés des aliments pour animaux, de produits de santé pour les cultures, les poissons et les animaux, de vitamines et de minéraux;

- L'importation, la distribution et la vente de matériel de plantation, de semences, d'éleveuses de poissons vivants, de semences de poissons vivants;
 - L'importation, la transformation, la distribution, le commerce et l'exportation des produits agricoles;
 - L'importation et la distribution, la fabrication et la distribution de matériaux d'emballage, matériel agricole, des machines agricoles;
 - L'entreposage et le transport, la vente en gros, la distribution, la vente au détail, le commerce en ligne et la commercialisation de tous types de produits alimentaires, de produits agricoles, d'intrants et d'équipements agricoles ;
 - La réalisation des activités agricoles contractuelles pour le compte des tiers;
 - La construction et la location d'infrastructures;
 - Les services de conseil aux agriculteurs, aux groupes d'agriculteurs, aux entrepreneurs, aux agences gouvernementales et au grand public;
 - La formation des agriculteurs et des entrepreneurs;
 - L'importation et l'exportation des produits alimentaires.
- Généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous objets similaires ou connexes.
- Durée de vie de la société : 99 ans ;
Administrateur Général de la société: Monsieur Rushabh Arun GOWARDIPE
Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement, sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-00886 du 05 septembre 2023.
Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° CG-PNR-01-2023-B15-00008, le 05 septembre 2023.

Pour avis.

Maître Talitha Emma Sarah MALONGA Notaire, exerçant en l'Etude de Maître Felix MAKOSSO LASSI, Notaire, titulaire d'un Office à Brazzaville sis au n°68 Boulevard Denis SASSOU NGUESO, enceinte SOPECO, centre-ville, face Congo Telecom, République du Congo B.P : 1444, Tel. 00242 06.481.46.10.

H.L. LANYAN

SOCIETE A RESPONSABILITEE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL
DE : 1.000.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : Village Tandou Mboma Commune de Tchiamba S/C
STE Wanheng Engineering Services
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM N° CG-PNR-01-2022-B13-00157

RADIATION

Suivant le procès-verbal des décisions Extraordinaires de la société: «H.L. LANYAN» SARLU du 24 Août 2023, enregistré en date du 12 Septembre 2023 à Pointe-Noire, sous le folio 172/02 n°548 au bureau de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de MPAKA, l'Associé Unique après avoir pris connaissance du rapport du gérant constatant l'effectivité de la formalité de dissolution de la société, a décidé :

- 1- De radier à compter de ce jour, la société immatriculée au RCCM sous le numéro : CG-PNR-01-2022-B13-00157.
- 2- De conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les décisions ci-dessus adoptées, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.

Dépôt du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique dûment enregistré ; du RCCM constatant la dissolution ainsi que du Journal d'annonces légales a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et attestation de la demande de radiation a été constatée sous le numéro d'arrivée CG-PNR-01-2023-R-00918.

A ce titre, un certificat de radiation a été délivré sous la formalité N° CG-PNR-01-2023-R-00881.

*Fait à Pointe-Noire, le 14 Septembre 2023.
Pour avis, Le notaire*

Etude de Maître Juvénal TSANGOU
Notaire

Sise à Pointe-Noire, 47, Avenue du 15 août 1963, Immeuble M.C.O, 1^{er} étage, entre la Pharmacie FORUM SANTE et l'Agence UBA Grand Marché, Téléphones: 06 658 37 53/05 336 22 06; E-mail: juvetsangou@gmail.com

ANNONCE LEGALE
ENGINEERING PARTNERS ENERGY AFRICA

SARL au Capital de F.CFA 1500 000
Siège social: 429, Avenue Jacques OPANGAULT
Téléphone: 05 584 83 22
RCCM CG-PNR-01-2015-B12-00798
(Ancien N°15 B 798)
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société ENGINEERING PARTNERS ENERGY AFRICA SARL, reçu le dix-sept août deux mil vingt-trois, par Maître Juvénal TSANGOU, Notaire à Pointe-Noire, et enregistré à Pointe-Noire EDT Loandjili, le trente un août deux mil vingt-trois, sous Folio 162/2, N° 1528, Monsieur Constant MOUKIAMI-MABIKOUBALA a été nommé en qualité de Gérant de la susdite société, pour une durée de trois (03) ans, en remplacement de Madame Kislène Vanessa KISSA BITA.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le six septembre deux mil vingt-trois, sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-01002.

Pour Avis,



Juvénal TSANGOU,
Notaire

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:

Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial: Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info

PARLEMENT

Le Sénat a assis son bureau

Elus lors des scrutins du 20 et 22 août 2023, les 72 sénateurs (dont 22 femmes) ont officiellement pris possession de leurs sièges à la haute chambre du Parlement, le 13 septembre dernier. C'était lors d'une séance inaugurale consacrée au passage de témoin de la 3^{ème} à la 4^{ème} législature. Présidée par Gaston Eyabo, en sa qualité de doyen d'âge, cette session a permis de mettre en place le bureau du Sénat. A l'issue du vote, qui s'est avéré d'ailleurs sans suspense, Pierre Ngolo a été à nouveau porté au perchoir, confirmant ainsi la rumeur qui circulait déjà dans la capitale sur sa reconduction.

Cette élection dont l'issue était déjà connue d'avance et sans suspense, n'a suscité aucun engouement. Les candidats proposés aux différents postes à pourvoir n'avaient pas d'autres adversaires. La discipline du parti oblige: l'opposition s'est abstenue à présenter des candidats au vu du rapport d'équilibre des forces politiques. C'était une liste unique dont les noms aux différents postes ont été proposés par Théophile Adoua, au nom du groupe parlementaire de la majorité présidentielle. Le poste de deuxième secrétaire revenant de droit à l'opposition, le nom de la candidate a été proposé par Gaspard Kaya Magane (UDLC). Il s'agit de l'unique sénatrice de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS), Mme Elisabeth Mapaha, ancienne mairesse de la commune de Mossendjo.



Pierre Ngolo

Cette élection des membres du bureau apparaît comme une simple formalité, car les dés étaient déjà jetés. La composition des membres déjà connue bien avant le vote. Trois ont été reconduits et quatre ont fait leur entrée au bureau. A la grande surprise des alliés du PCT qui, une fois de plus, s'en sortent frustrés. Comme dans les autres institutions, le PCT s'est encore taillé la part du lion avec cinq membres au bureau et un seul pour ses alliés (deuxième questeur) et qui pourront se contenter de quelques postes dans les bureaux des commissions permanentes. Le poste de premier questeur est revenu à André Carole Sassou-Nguesso. Elle s'était présentée à l'élection sénatoriale comme indépendante.

En effet, le PCT et ses alliés de la majorité présidentielle, y compris les indépendants, regroupent 69 sénateurs sur les 72 que compte le Sénat. C'était donc une simple formalité, car les jeux étaient faits d'avance, à Mpila. Au terme du dépouillement des bulletins de vote, Pierre Ngolo (PCT) a été élu président du Sénat avec 72 voix sur 72 votants. Le poste de premier vice-président est revenu à Ralco Donatien Mouanga-Kitsinga (PCT), qui succède ainsi à Michel Mahinga (PCT). M. Gabriel Ondongo (PCT) a, quant à lui, été reconduit à son poste de deuxième vice-président. Julien Epola (PCT) a aussi conservé son poste de premier secrétaire. Les autres membres du bureau sont des nouveaux. Il s'agit d'Elisabeth Mapaha (UPADS), deuxième secrétaire; André Carole Sassou-Nguesso (Indépendante), première questeur; Pierre Justin Makosso (RDPS), deuxième questeur. Pour cette 2^{ème} législature,

il n'y a pas eu de requêtes en constatation venant de la Cour constitutionnelle. Dans son discours inaugural, Pierre Ngolo a fait observer une minute de silence en mémoire des victimes des inondations et du séisme qui ont frappé la Libye et le Maroc. Il a remercié les sénateurs pour la confiance portée sur lui et a promis de ne pas les décevoir, tout en leur exprimant sa profonde gratitude. Pour lui, cette élection le met certes en position de privilégié dont il peut être fier, mais l'investit, d'une lourde charge qui braque sur lui les exigences et les attentes des citoyens, ainsi que de la nation. «Cela me rend perplexe, interrogateur, eu égard à la complexité et à l'immensité de la responsabilité», a-t-il affirmé.

Pierre Ngolo a aussi remercié le Chef de l'Etat pour la confiance renouvelée à son égard. «Je lui dis merci et grand merci pour tous les sacrifices qu'il a consentis et qu'il n'arrête de consentir pour le Congo et pour la démocratie», a-t-il fait savoir. Fraichement réélu, Pierre Ngolo a indiqué que la démocratie au Congo est désormais un acquis, une réalité vivante qui suit son bonhomme de chemin. «Les élections qui viennent de se dérouler, à l'instar des diverses élections antérieures, témoignent bien de la vitalité de notre démocratie. Ce qui reste à faire, c'est l'amélioration progressive du



Les sept membres du bureau



Les sénateurs de la 4^{ème} législature

système électoral, processus dans lequel l'implication de tous est requise», a-t-il déclaré.

Il a appelé les gestionnaires d'institutions, les opérateurs politiques, les acteurs de la société civile et les citoyens à œuvrer ensemble afin de rendre plus performant le dispositif électoral.

Pierre Ngolo a placé cette 4^{ème} législature sous le signe de l'excellence pour que, a-t-il dit, «le Sénat pèse de plus en plus sur l'arène nationale. Notre responsabilité totalement engagée, nous impose de nous mettre véritablement à la tâche. Par l'action et par l'exemple, réunissant les conditions de l'élévation substantielle du coefficient de participation de l'institution Sénat à l'effort national, visant à bâtir un Congo, Etat de droit, plus grand, unitaire et indivisible, décentralisé, laïc et démocratique que proclame l'article 1^{er} de la Constitution», a-t-il affirmé.

Et d'ajouter: «Nous voici dorénavant à l'épreuve et nous n'avons pas le droit de décevoir ceux qui, pendant six ans, ont le regard et l'espoir tournés vers nous. Soyons constructifs, dignes et conséquents. Ennemis jurés de la légèreté et de la complaisance, nous devons nous fixer pour mieux porter un plus au pays pour

le bien-être des concitoyens. Nous devons tenir la pari de l'affirmation de notre institution par l'action et par l'exemple».

Après l'élection des membres du bureau, les sénateurs se sont réunis le 14 septembre, en séance plénière consacrée à la mise en place de la commission ad hoc chargée de relire les règlements intérieur et financier de l'institution. Elle est dirigée par Théophile Adoua, secondé par Jean-Marie Andziba Epouma. Gaspard Kaya Magane assure le poste de rapporteur, Paul Soni Benga, celui de secrétaire.

Dans son exhortation, Pierre Ngolo a attiré l'attention des membres de cette commission sur la nécessité de revoir certains articles du règlement intérieur, au risque de n'avoir qu'un seul groupe parlementaire au Sénat, celui de la majorité présidentielle. Le règlement intérieur stipule que pour en avoir, il faut totaliser cinq sénateurs. Or, l'opposition n'a que trois sénateurs. Il faut donc adapter le règlement intérieur à la réalité sur le terrain afin de permettre à la chambre haute du Parlement de disposer de deux groupes parlementaires, évitant ainsi d'être monocole.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

Benjamin Bounkoulou inhumé au centre-ville de Brazzaville

Vice-président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Benjamin Bounkoulou, président de l'Union pour la République (UR), ancien député, sénateur et ministre des Affaires étrangères, décédé à Paris, en France, le 23 août dernier a été inhumé à Brazzaville le 15 septembre au cimetière du centre-ville, en présence du chef de l'Etat, Denis Sassou-Nguesso. Il avait 81 ans.

L'hommage de la République à l'ancien élève de Mbounda s'est déroulé au palais des congrès, en présence de Denis Sassou-Nguesso. Né le 25 septembre 1942 à

Kinkengue, dans le district de Boko-Songho, département de la Bouenza, Benjamin Bounkoulou fut ministre des Affaires étrangères et de la coopération, chargé de la francophonie de 1992 à 1995

et ministre de la Privatisation, chargé de l'inspection générale d'Etat en 1997. Diplômé chevronné, il a été élevé à la dignité d'ambassadeur du Congo en 1992, puis ambassadeur de la République populaire du Congo aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada (1987-1990); ambassadeur du Congo près la République d'Ethiopie socialiste à Addis-Abeba, au Yémen démocratique et à Djibouti, auprès de l'OUA et de la

Editorial

Au pays de la démocratie monocole

Nous sommes entrés dans la 4^{ème} mandature de notre Sénat. La semaine dernière, elle a installé ses plénipotentiaires, choisi son président. S'il s'était agi de langue, on aurait dit que le Sénat parlera désormais une langue unique. La nouvelle Chambre, en effet, est composée à la très écrasante majorité de partisans ou militants du PCT. Honneur au vainqueur. Aux sénatoriales du 20 août dernier, seuls 3 des 72 sénateurs sont venus de l'opposition comme nous l'écrivions déjà. Autant dire qu'elle ne pourra pas même chahuter une loi, espérer la mettre en échec ! Que dire ? On ne peut certes imputer aux vainqueurs la responsabilité de l'échec de leurs adversaires si muets et si fantasques. On ne peut non plus leur demander de verser des larmes sur une situation qui leur est trop favorable. Qu'elle gagne par 6 à 0 ou par un score étriqué, même une équipe de football animée du plus pur esprit chevaleresque n'ira jamais jusqu'à regretter que sa victoire soit une victoire ! Donc, comme nous savons le faire au Congo, l'écrasante victoire de la majorité présidentielle, honnêtement acquise ou fruit de bricolages de couloir, ne pourra lui être contestée !

En plus, pour le citoyen normal, elle apporte la garantie d'une stabilité prolongée : que demande le peuple ! Tout change pour que rien ne change : le PCT est assuré de poursuivre son action et de nous mener là où ses stratèges voudront bien nous mener. Parler d'un Etat-PCT est de la pure mauvaise foi. En attendant les élections législatives dans un peu moins de quatre ans. Les surprises étant interdites en «pécétie», là aussi nous sommes fondés de croire que si par le poids des âges, le jeu des chaises musicales les choses pourraient ne pas être exactement les mêmes, le changement qui viendrait à l'Assemblée nationale aura comme moteur d'impulsion le PCT.

Mais une situation où un seul parti conduit tout, règle tout, régent tout peut ne pas être l'idéal. Elle ne peut surtout pas se donner le vocable de démocratie viable même si on peut lui en concéder les apparences. Et, surtout, un tel pays ne pourra avoir les yeux tournés que vers une seule et unique formation politique, dans l'hypothèse improbable où l'économie, le social, les relations avec les voisins, l'intégration africaine, l'éducation, la santé connaîtraient des défaillances. C'est elle qui porterait jusqu'aux échecs humiliants de notre sport. Pure hypothèse. Nous ne sommes pas dans une république soviétique.

Albert S. MIANZOUKOUTA



Le Chef de l'Etat s'inclinant devant la dépouille mortelle

Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (1983 à 1987); ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République populaire du Congo en Algérie, en Libye, en Mauritanie, en Egypte et en Tunisie (1979-1983); ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Congo en Angola et doyen du corps diplomatique (1976-1979); ambassadeur itinérant et conseiller diplomatique du président de la République de 1975 à 1976. De 1991 à 1992, il a assumé les fonctions de directeur général de la Société congo-

laise des transports maritimes (SOCOTRAM). Homme politique, Benjamin Bounkoulou fut président de l'Union pour la République (UR), qu'il a créé en 1995; deuxième vice-président du Conseil national de transition (Parlement de transition) 1998-2002; premier vice-président du Sénat (2002-2011); député à l'Assemblée nationale de (2012-2017); premier vice-président du Sénat (2007-2012) et député de Boko Songho, dans le département de la Bouenza. Après s'être incliné devant la

(Suite en page 5)

ASSEMBLEE GENERALE DES TERRIENS DU CONGO

Aristide Mampouya réélu

Après les assemblées générales tenues dans les départements de Pointe-Noire, de la Cuvette, du Niari et de la Sangha, les terriens du Congo se sont retrouvés à Brazzaville, à la Mairie du 7^e arrondissement Mfilou-Ngamaba, du 16 au 17 septembre 2023, pour leur 4^e assemblée générale ordinaire, sur le thème: «Sagesse et gestion de la terre coutumière».



Aristide Mampouya

Il était une centaine de terriens issus des associations départementales du Kouilou, de Pointe-Noire, de la Bouenza, de la Lekoumou, de la Cuvette, des Plateaux, de la Cuvette-Ouest, de la Sangha, de la Likouala et de Brazzaville, regroupés au sein de la Fédération des terriens du Congo, à prendre part à ces assises, afin de valider les documents stratégiques de mise en valeur des terres coutumières. Les points débattus ont tourné autour du programme d'activités et du budget exercice 2024-2027, ainsi que le renouvellement des instances dirigeantes de la Fédération. Sans surprise, Aristide Mampouya, président sortant, a été réélu pour un nouveau mandat de quatre ans. «L'Assemblée générale est l'instance suprême de cette organisation dont la mission est de susciter l'élévation de la conscience des terriens à s'adapter aux nouvelles données; d'étudier des voies et moyens qui permettront aux détenteurs ou propriétaires des terres coutumières de rompre avec la gestion archaïque des terres, porteuses des maux long-

temps décriés (vente anarchique, superposition des ventes, etc.) en vue d'adopter une gestion moderne, respectueuse des lois et règlements de la République, notamment la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains en usant de l'expertise substantielle de trois agences, à savoir: agence foncière pour l'aménagement des terres (AFAT), le bureau d'études et de contrôle des travaux cadastraux (BECTC) et le Fonds national du cadastre (FNC). Ces agences ont pour mission de sécuriser le patrimoine foncier et de rassurer au mieux les potentiels investisseurs dont les familles et les générations futures sauront profiter durablement des retombées financières, surtout s'il y est engagé des contrats de louage et participatifs. Prenant appui sur le Journal La Semaine Africaine qui publie les annonces concernant les titres fonciers, Aristide Mampouya a déploré la vente illégitime des terrains par les terriens. Il ne s'agit pas de signer des contrats de concession avec des particuliers,

mais plutôt des contrats de location. L'un des premiers terriens de Brazzaville, notamment de la partie nord, Joseph Ngobali qui a vendu Talangaï, est mort malheureux sans le moindre sous. Nos terres doivent persister dans la durée pour que nos générations futures en tirent profit et non les vendre à des tierces personnes», a-t-il martelé. M. Jules Moussavou, vice-président du Haut Conseil consultatif des sages et notabilités du Congo, a attiré l'attention des terriens au respect des lois et règles établies. La Fédération des terriens du Congo qui existe depuis 2010, agit conformément à ses statuts et a pour mission de réguler les actions des associations départementales, de clarifier qui est terrien et qui ne l'est pas.

«Le ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement ne ménage aucun effort pour la reconnaissance des terres coutumières. L'Etat a l'obligation de mettre de l'ordre dans le secteur foncier, afin de débarrasser les faux terriens qui abusent de la confiance des familles congolaises. L'Etat reconnaît nos us et coutumes et chacun se doit de les respecter», a-t-il souligné. Des communications et des auditions des associations départementales ont meublé ces assises. Dans sa communication, le délégué du directeur du Bureau d'études et de contrôle des travaux cadastraux a fait savoir que leur institution est régie par la loi du 3 juin 2011. Il a pour mission de veiller au plan de morcellement et de délimitation des terrains conformément aux statuts du cadastre. «C'est le cadastre qui est habilité à délivrer le plan de louage et de délimitation, les titres fonciers et les permis d'occuper. Le Bureau d'études accompagne le cadastre dans ses missions de mise en valeur des terres coutumières qui est une nécessité impérieuse pour leur sécurisation. Le lotissement est du ressort de l'urbanisme», a-t-il rappelé. Le programme d'activité et le budget exercice 2024-2027 ont été adoptés et les instances renouvelées. Un Bureau de onze membres, un conseil national de 220 membres composé des

associations départementales et une commission d'évaluation de cinq membres ont été mis en place. Au terme des travaux, les participants ont recommandé: l'interdiction de vente des domaines à grande échelle à des particuliers en privilégiant des signatures de contrats; le renforcement des relations de partenariat entre le

Fonds national du cadastre et l'Agence foncière pour l'aménagement des terres, afin de moderniser le système d'acquisition des terrains au Congo. A signaler que la 5^e assemblée générale des terriens du Congo se tiendra en 2027 à Pointe-Noire.

Pascal BIOZI KIMINOU

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE

Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais,
Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

EXODUS TRANSPORTS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000.000 FCFA RCCM RG/POG 2011 B 809
Siège social, Port-Gentil, B.P : 36

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du 29 Décembre 2022, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, en date du 25 Janvier 2023, enregistré au domaine et timbre à Pointe-Noire, le 27 Janvier 2023, sous le folio 019/25 N°0592, il a été décidé de l'ouverture d'une succursale de la société « EXODUS TRANSPORTS » en République du Congo, ayant les caractéristiques suivantes :
Nom commercial: EXODUS TRANSPORTS.
Objet social : Logistique et transport, la consignation maritime (shipping) et le transit, la manutention, la sécurité maritime, la mise à disposition du personnel spécialisé, la vente et location de véhicules automobiles.
Adresse de la succursale : Pointe-Noire, Centre-Ville, 1 angle Avenue Commandant FODE & Benoit GANONGO, Immeuble Morija.
Gérant de la succursale : Monsieur EYA OBAME Gervais.
Dépôt légal : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-00137, du 25 Janvier 2023.
Immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2023-B21-00003.

Fait à Pointe-Noire, le 18 Septembre 2023.

Pour insertion.
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOUBUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°11/2023/MEF/DGID/DEFFD/DIIDPNK/BCHPF-PNR-CENTRE

Suivant réquisitions reçues par le Chef de bureau de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES	LIEU / QUARTIERS	Arr / DPT	REQUERANTS
1	29.835 du 27/08/2021	Plle(s) 01	Côte-Matève	Arr 06	Mr. BAGHANA Edmond Claver
2	30.550 du 19/01/2023	Plle(s) Domaine	village Tchissanga (File Mongo Tchicama)	LOANGO	Mr. LIPIKA EDRE Meddy Espérance
3	30.551 du 19/01/2023	Plle(s) Domaine	village Tchissanga (File Mongo Tchicama)	LOANGO	Mr. LIPIKA EDRE Meddy Esperance
4	30.505 du 14/12/2022	Plle(s) 03	NGOYO	Arr 06	Mme. COUCKA BACANI Claudine Aignan
5	30.480 du 29/11/2022	Plle(s) Domaine	NGOYO (File Tchissetchi)	Arr 06	Mr. BOUYA Jean Jacques
6	30.564 du 26/01/2023	Plle(s) /	Pointe-Noire (File Tchiminina)	LOANGO	MAVOUNGOU Mariselle Nancy Grasse, MAVOUNGOU Ursula Doris Régina,
7	30.566 du 26/01/2023	Plle (s) /	Pointe-Noire (File Tchiminina)	LOANGO	MAVOUNGOU Nina Claire Sandrine, MAVOUNGOU Norah valette sylverine
8	30.548 du 19/01/2023	Pllles(s) 12	NGOYO	Arr 06	MAVOUNGOU Mariselle Nancy Grasse, MAVOUNGOU Ursula Doris Régina,
9	30.620 du 27/02/2023	Pllles(s) 05	Tchimbamba (File TCHINKATCHI)	Arr 01	MAVOUNGOU Nina Claire Sandrine, MAVOUNGOU Norah valette sylverine
10	26.799 du 03/03/2017	Plle(s) 10	AEROPORT (Famille Poaty)	Arr 01	Mr. NDJAMISSANGO Freddy
11	29.519 du 29/12/2020	Plle(s) 05 bis	NGOYO (File N'GAND -NGOYO)	Arr 06	Mme. PACKA TCHISSAMBOU Jennifer Leila et KOUMOU Gats Ikossa
12	24.978 du 21/04/2015	Plle(s) 449 et 449 bis	TCHIMBAMBA	Arr 01	Mr. KIMINOU René
13	27.922 du 21/06/2018	Plle(s) 06	NGOYO (Centrale Electrique)	Arr 06	Mme. BANACK Nancy Vertu
14	30.405 du 17/10/2022	Plle(s) 04	TCHIMBAMBA (File Mandou)	Arr 01	Mr. ABDEL BABA Dissu Nasser
15	28.686 du 06/09/2019	Plle(s) 03 et 06	TCHIMBAMBA (File TCHINKATCHI)	Arr 01	Mr. EBEH Deschagrains
16	30.605 du 20/02/2023	Plle(s) 02	NGOYO (Mvassa)	Arr 06	LINO LOBO DE AZEREDO Anthony et LINO LOBO DE AZEREDO Aurelia
17	22.983 du 10/10/2013	Plle(s) 08 bis	NGOYO (File Tchizenzi)	Arr 06	Mlle. MOUBOTO-LEMENGA Verone Ferrine
18	28408 du 17/04/2019	Plle(s) 09 bis	LA BASE	Arr 01	Mr. NGOMA MBOUSSI Fernand
19	30.593 du 08/02/2023	Plle(s) 06	602 ngoyo CMA (File Tchinvassa)	Arr 06	Mme. SAMBA Annick
20	30.428 du 03/11/2022	Plle(s) 03 et 04	MBONDZI (File Tchinvassa)	Arr 06	Mme. KAMA MIETE Theresa
21	30.451 du 16/11/2022	Plle(s) 07	Côte-Matève (Métal Japon)	Arr 06	Mme. MOUANGA Lys Nelly
22	30.422 du 25/10/2022	Plle(s) 05 et 06	NGOYO (File Tchinvassa)	Arr 06	Mme. OUMBA LEMBE Blondie Virginia
23	30.630 du 02/03/2023	Plle(s) 09	NGOYO zone cotière (File Tchinvassa)	Arr 06	Mr. BADINGA Alcidas Kawadel Germinich
24	30.691 du 05/04/2023	Plle(s) 01 et 03	NGOYO	Arr 06	Mr. PAMBOU DIMINA Didyme Ruphin
25	30.542 du 17/01/2023	Plle(s) 07	NGOYO	Arr 06	Mme. FOUANI née APEDO AMAH Ayselé Afiyé
26	30.448 du 05/11/2022	Plle(s) 07	NGOYO la plage (File Tchitouta)	Arr 06	Mr. M'VOUAMA N'DAUZI Urbain Wilfrid
27	16.769 du 07/11/2008	Plle(s) 01	MPITA	Arr 01	Mr. MOUINDA-TCHIBO Venceslas Juste
28	29.003 du 22/05/2020	Plle(s) 06 et 08	MAKAYABOU	Arr 05	Mr. BATANTOU Reine Rose
29	29.940 du 23/11/2021	Plle(s) 08	DJéno (File mongo Tchicama)	Arr 06	Mme. NGANGUIA Marie Judith
30	30.430 du 04/11/2022	Plle(s) Domaine	NGOYO	Arr 06	Mr. LOKO Auguste Valair
31	30.529 du 06/01/2023	Plle(s) 04 bis	MAKOLA (File Tchindika)	Arr 06	Mr. MAPAKOU TOMA Chris Jorhys
32	30.781 du 13/06/2023	Plle(s) 04 et 05	Mpaka 120	HINDA	N'GOUABI Marien Ludovic
33	29.919 du 04/11/2021	Plle(s) 06 et 08	Côte-Matève (File NTUMBA)	Arr 06	Mr. NKODIA KOSSA Sossiey Richelmy
			Mpaka 120	Arr 06	Mme. BIBINDAS BOUAHA Génévieve
				Arr 06	LA SUCCESSION ADJIBI SIKIROU BIENVENU (ADJIBI : NANA AWAHOU, FALILOU, LATIFATOU, BACHIRATOU, YOUSOUF, RIFKATOU & RAZAKI)
34	30.845 du 13/07/2023	Plle(s) 09	Nanga (File TCHIYOBO)	Arr 06	Enfants: KIMPAMBA H'APELE Elia Qwarth, KIMPAMBA H'APELE Amanda Jennifer
35	30.764 du 02/06/2023	Plle(s) 01 et 03	MPITA	Arr 01	Mr. KONDA BATINA-KORILA France

Au-déla d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevables. (Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 12 Septembre 2023
Le chef de bureau Yvon Faustin Magloire OKEMBA

POOL

Vous avez dit DDR ?

Après le rendez-vous manqué de Kinkala, le jeudi 8 juin dernier, le lancement du Programme désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) au profit des ex-combattants du département du Pool, l'heure est à l'atelier d'imprégnation sur ce processus au profit des communautés du Pool. Il a été organisé à Kinkala, du 13 au 15 septembre dernier, en partenariat avec le PNUD. Il s'était fixé comme objectifs de contribuer à l'appropriation de la démarche méthodologique de mise en œuvre du PDDR par toutes les parties prenantes, former les participants sur les standards du programme et leur présenter le contenu du programme en vue de son bon déroulement.

Les ex-combattants s'impatientent. Ils veulent le démarrage effectif du programme, le Pool étant désormais pacifié. Le Haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants (HCREC) a tenté de consolider cette paix à travers quelques programmes avec ses partenaires du PNUD, le Fonds japonais et l'USAID.

Mais pour que la paix soit effective dans le Pool, il faut qu'il y ait le démarrage du DDR. Il est vrai que le Congo a connu quelques difficultés à financer ce programme maintes fois repoussé et qui se fait toujours attendre.

L'accord sur le projet «Consolidation de la paix et démarrage du processus DDR dans le département du Pool», a été signé avec le PNUD, en 2018. Il est d'un montant de 8.300.000.000 de francs CFA. Le Congo n'arrivait pas à honorer sa contrepartie qui s'élevait à 2 milliards de F.CFA pour le démarrage effectif du projet. Le reste des 6.300.000.000 de francs CFA devront être déboursés par les partenaires techniques et financiers.

D'où vient alors le blocage? Est-ce des engagements des uns et des autres protagonistes? En vertu des accords de paix signés le 23 décembre 2017, le pasteur Ntumi s'était engagé à «faciliter le ramassage des armes détenues par les ex-combattants», et le Gouvernement à garantir «le processus de démobilisation, de réinsertion professionnelle, sociale et économique des ex-combat-

tants après le ramassage des armes». Ces appuis ne devaient pas être considérés comme une



Les ex-combattants

récompense destinée aux ex-combattants, ni comme un droit de ceux-ci, mais plutôt comme un mécanisme de protection de la société civile et de consolidation de la paix, en assurant la réinsertion économique des ex-combattants chômeurs, et en priorité ceux qui détiennent les armes et qui les remettraient volontairement.

En effet, si le Congo continue de connaître des troubles armés, c'est que des armes circulent encore dans le pays et que des anciens miliciens des guerres passées n'ont toujours pas été tous réinsérés dans la vie socio-économique.

Il existe encore des groupes résiduels d'ex-combattants n'ayant pas bénéficié de la réinsertion socio-éco-



Après l'ouverture de l'atelier d'imprégnation sur ce processus au profit des communautés du Pool



Les ex-combattants

nomique, sans oublier les ex-combattants mal réinsérés. Ce constat reste une réalité à ne pas négliger; ces ex-combattants constituent une réserve d'individus facilement mobilisables par des personnes susceptibles de trouver des prétextes pour perturber la paix.

Parallèlement à cette activité, il faut aussi prendre en considération les groupes résiduels d'ex-combattants auto-démobilisés, démobilisés et qui, malheureusement pour de multiples raisons, n'ont pas été réinsérés socialement et économiquement dans l'exécution des précédents programmes. L'ensemble de ces groupes résiduels d'ex-combattants doit être pris en compte pour éviter de

créer des tensions inutiles. L'atelier de trois jours, organisé à Kinkala, constitue la première étape du plan semestriel conjoint initié par

le HCREC et le PNUD dans la perspective du lancement effectif du DDR qui, selon les organisateurs, requiert une appropriation et une compréhension de toutes les communautés locales et les parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre.

Approche inclusive à travers un large éventail de partage qui permet de mettre toutes les parties prenantes au même niveau de compréhension, l'atelier avait pour vocation de préparer les conditions permissives à la bonne exécution du DDR. Plusieurs activités et actions seront menées sur le terrain, a-t-on appris, en attendant le début du DDR.

«L'engagement du PNUD pour accompagner ce programme reste sans faille», a précisé Adama Dian Barry, représentante du PNUD au Congo.

Au cours de cet atelier, les différentes parties prenantes ont réaffirmé leur engagement dans l'opérationnalisation du PDDR, dont la durée d'exécution est de quatre ans (2023-2026). Il a été élargi après un memorandum d'entente à 160.000 bénéficiaires pour une base de 20.000 intégrant à la fois les ex-combattants, les membres associés et les communautés, afin de prendre en compte l'ensemble de la population affectée par ces conflits.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Coup d'Etat au Congo: Brazzaville dément!

Une rumeur de «Coup d'Etat au Congo» s'est propagée sur la toile dans la journée du dimanche 17 septembre 2023, en citant comme auteur un officier supérieur de la Direction générale de la sécurité présidentielle. Ces informations, appuyées par la photo d'un avion sur la piste de l'aéroport de Dakar présenté comme étant celui du chef de l'Etat congolais, et des vidéos de Congolais en liesse acclamant sa chute, ont été amplifiées par des «pseudo-activistes» panafri-cains jusqu'à lundi 19 septembre. Le Gouvernement congolais a réagi par la voix de son porte-parole, Thierry Lézin Mougalla, en portant un démenti qui dénonce «des informations fantaisistes», appelant «l'opinion publique congolaise au calme». «Nous souhaitons rassurer l'opinion sur la tranquillité qui règne et encourager tout le monde de vaquer sereinement à leurs activités quotidiennes», a tweeté l'officiel congolais.

Le terre-plein de l'avenue Matsoua à Baongo transformé en parking

L'avenue Matsoua, qui était jusque dans les années 1960 l'aérodrome de Brazzaville, est l'une des plus célèbres artères de Baongo, dans le deuxième arrondissement de la capitale. Le tronçon qui va de ses croisements avec l'avenue Mbiemo et la rue Moll compte un nombre impressionnant de cafés qui diffusent de la musique à pleins tubes, de restaurants, de troquets, de boîtes de nuit, ainsi que de nombreux vendeurs de rues spécialisés dans les grillades. Ce sont des «lieux d'ambiance» par excellence. Une réputation datant de l'époque du «Mono». Ce sont autant de points de chute pour les noctambules qui s'y ruent nombreux la nuit. Mais comme ils débordent sur les trottoirs, les «ambianceurs» ayant des véhicules sont parfois obligés de les garer sur le terre-plein de la route au risque de provoquer des accidents.

Acquisition de parcelles à tour de bras

On remarque dans la ville des maisons à étage qui poussent comme des champignons, conséquence, affirment certains citoyens, «d'une course effrénée vers l'enrichissement illicite au niveau surtout des hauts responsables politiques et administratifs.» Ils ne cessent d'accumuler parcelles (où l'on voit des chantiers montés en toute vitesse) et véhicules de luxe. De Makélékélé à Talangaï, jusqu'à Kintélé, les anecdotes sur les acquisitions de parcelles achetées cash en liquides alimentent les conversations. Le patrimoine de l'Etat au centre-ville n'y échappe pas. Des hautes personnalités du pouvoir seraient parmi les acquéreurs. Il y a quelques années une réunion du Conseil des ministres avait dû évoquer le bradage par l'ex-ONPT de plusieurs logements administratifs, mais aucune enquête judiciaire ne fut diligentée pour mettre fin à ce phénomène et punir les coupables. Ainsi va toujours le pays...

OFFICE NOTARIAL DE Maître Bedel KAMBA
12, allée des acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché Plateau.
E-Mail : office.bedelkamba@gmail.com

INSERTION LEGALE

«SIDAR CONGO» SARLU
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital d'un million (1.000.000) francs CFA, dont le siège social est sis à Poto-Poto, Brazzaville, 01, rue Dahomey, République du Congo.

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Bedel KAMBA, Notaire Titulaire d'un office notarial sis, 12, allée des acacias, Centre-ville, Brazzaville, à côté du marché plateau, en date à Brazzaville, du 17 juillet 2023, il a été constitué une société dénommée «SIDAR CONGO» SARLU, dont les statuts ont été enregistrés aux impôts de Mpila, Brazzaville, le 20 juillet 2023, Folio 134125, N°3603, ayant des caractéristiques suivantes :

Objet
- Bâtiment, travaux publics, construction aménagement.

Capital social: le capital de la société est fixé à la somme d'UN MILLION (1.000 000) de Francs CFA, divisé en 100 actions sociales de 10 000 Francs CFA, chacune numérotée de 1 à 100, toutes souscrites et libérées en numéraire ainsi qu'il résulte de la déclaration notariée de souscription et de versement établie, le 17 juillet 2023, par le Notaire soussigné.

Gérant: Monsieur MOHAMED MOHAMED Rageh, est Gérant de la société «SIDAR CONGO» SARLU.

Dépôt légal: a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, le 1^{er} août 2023.

Registre du commerce: RCCM CG-BZV -01-2023-B 13-00342

POUR INSERTION LEGALE. Maître Bedel KAMBA NOTAIRE

(Suite de la page 3)

mémoire de l'illustre disparu, le Chef de l'Etat a signé le livre de condoléances, avant de visiter l'exposition-photo ouverte pour la circonstance dans la salle de banquets. «Condisciple à Mbounda, quatre années durant, logés parfois dans les mêmes chambres, nous avons cheminé avec Benjamin Bounkoulou au rythme d'une vie de jeunesse portée par la soif de connaissances pour aller à la rencontre du monde. Il était le plus rigoureux, le plus studieux à coût d'efforts soutenus, toujours dans ses cahiers et livres. Sans jamais concéder le moindre espace à la distraction, au loisir ou au sport, Benjamin Bounkoulou s'est bâti une grande rigueur qui l'a élevé dans le cercle restreint des meilleurs et plus tard dans celui des dirigeants politiques pétris dans le moule de l'abnégation et du dévouement. Repose en paix», a écrit Denis Sassou-Nguesso, dans des propos relayés à la

presse par Florent Ntsiba, son directeur de cabinet. Dans son oraison funèbre, Martin Bissila, ancien secrétaire général du Conseil économique, social et environnemental, a retracé le parcours de Benjamin Bounkoulou, notamment l'empreinte qu'il a apportée au CESE, dont il était la deuxième personnalité. «Le CESE en général et son bureau en particulier auraient tant souhaité bénéficier encore de son expérience, malheureusement depuis deux ans et pour des raisons de santé ; il n'était plus présent physiquement au CESE. Cependant, le contact n'a jamais été rompu entre lui et l'institution. Dans la mesure du possible, et sans empiéter sur sa santé, il a toujours apporté ses contributions et ses suggestions aux initiatives de l'institution qui lui étaient soumises», a-t-il souligné.

Cyr Armel YABBAT-NGO

REMERCIEMENTS

A l'occasion des 107 jours de la mort de sa mère, veuve NTSIBA née NZELI connue sous le surnom de "MANGA MOULOKI-MOUKIMA", et des 90 jours de sa mise en terre, son fils Fulgence Ntsiba et sa petite famille, remercient tous ceux qui leur ont apporté une assistance morale, matérielle et financière. Ce, après le décès survenu, le 30 mai 2023 au CHU de Brazzaville, et la mise en terre, le 17 juin, au cimetière du Centre-ville de la capitale. Fulgence Ntsiba et sa famille, sans oublier les ressortissants des villages Manguélé, Tsana, Mougali, expriment



leur profonde gratitude à tous pour cette assistance multiforme. Que l'âme de notre regrettée mère repose en paix!

Fulgence NTSIBA

DIETSMANN

Société anonyme avec Conseil d'administration
Au capital de 10.000.000 de francs CFA
Siège social : B.P. 1775 - Avenue de Loango
Pointe-Noire — République du Congo
R.C.C.M. : CG-PNR-01-2002.B14-00053

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date, à Monaco, du 28 avril 2023, reçu au rang des minutes de Maître Noël Mountou, Notaire à Pointe-Noire, en date du 26 juin 2023, sous le répertoire n° 305/MN/023, enregistré à Pointe-Noire (Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 16 août 2023, sous le n°6326, folio 155/5, les actionnaires de la société ont notamment décidé :

- d'augmenter le capital de la société d'un montant de 4.300.000 FCFA pour le porter de 10 000 000 de FCFA à 14.300 000 FCFA et de réaliser cette augmentation de capital par création et émission au pair d'un nombre total de 430 actions de 10 000 FCFA de valeur nominale chacune,

- sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, dès l'établissement de la déclaration notariée de souscription, de modifier l'article 6 des statuts de la société de la manière suivante :

"Article 6 : Capital social - Actions

Le capital social était fixé à DIX MILLIONS (10.000.000) de Francs CFA et divisé en MILLE (1.000) actions de DIX MILLE (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 1.000, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et libérées.

Par décision des actionnaires, réunis en Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2023, a été décidé une

augmentation du capital social d'un montant de 4.300.000 (quatre millions trois cent mille) Francs CFA, en numéraire, par l'émission au pair de 430 (quatre cent trente) actions nouvelles de 10.000 (dix mille) francs CFA de valeur nominale chacune, pour le porter de 10.000.000 (dix millions) de francs CFA à 14.300.000 (quatorze millions trois cent mille) francs CFA, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation du capital.

Au terme du Conseil d'administration en date du 10 juillet 2023, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 4.300.000 (quatre millions trois cent mille) francs CFA, par l'émission au pair de 430 (quatre cent trente) actions nouvelles de dix mille (10.000) francs CFA de valeur nominale chacune, pour le porter de 10.000.000 (dix millions) de francs CFA à 14.300.000 (quatorze millions trois cent mille) francs CFA.

Le capital social est ainsi fixé à 14.300.000 (quatorze millions trois cent mille) francs CFA, divisé en 1.430 (mille quatre cent trente) actions de 10.000 (dix mille) francs CFA de valeur nominale chacune, numérotées de 1 (un) à 1.400 (mille quatre cent trente), entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Et d'adopter les statuts de la société mis à jour, de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser et constater la réalisation de cette augmentation de capital ;

2. Aux termes de la déclaration notariée de souscription et

de versements établie à Pointe-Noire, en date du 26 juin 2023, par Maître Noël Mountou, Notaire à Pointe-Noire, sous le répertoire n°306/MN/023, enregistré à Pointe-Noire (Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 16 août 2023, sous le numéro 6346, folio 155/22, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital social du montant de quatre millions trois cent mille (4.300.000) Francs CFA ;

3. Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration en date, à Monaco, du 10 juillet 2023, reçu au rang des minutes de Maître Noël Mountou, Notaire à Pointe-Noire, en date du 27 juillet 2023, sous le répertoire n°357/MN/023, enregistré à Pointe-Noire (Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 16 août 2023, sous le n°6333, folio 155/12, les administrateurs de la société ont notamment décidé :

- constaté que les 430 actions nouvelles émises ont été entièrement souscrites et libérées, qu'ainsi l'augmentation de capital est définitivement et régulièrement réalisée et que le capital social de la société s'élève désormais au montant de 14.300.000 Francs CFA,

- constaté que l'article 6 des statuts de la société est modifié comme indiqué ci-dessus.

Dépôt desdits procès-verbaux, des statuts de la société mis à jour et de la déclaration notariée de souscription et de versement a été effectué le 28 août 2023, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire respectivement sous les numéros CG-PNR-01-2023-D-00953, CG-PNR-01-2023-D-00956, CG-PNR-01-2023-D-00958 et CG-PNR-01-2023-D-00957. L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée le 28 août 2023, sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-02540

Pour avis
Le Conseil d'administration

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès
ANNONCE LEGALE N°429/2023/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	21221 du 09-01-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 47.158,75m2 soit 4ha71a58ca	QUARTIER ISSOULI	POOL	OBA APOUNOU Prince Bienvenu
2	28708 du 30-05-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 367,64m2	QUARTIER MANIANGA	9-BZV	MABOUBA Willy
3	28319 du 14-03-22	Sect P10, bloc 79 ; Pile 3 ; Sup : 183,92m2	96, RUE MBAMOU	5-BZV	OMBI EUKENI Christ Gildas
4	30154 du 23-04-23	Sect P4, bloc 149 ; Pile 10 ; Sup : 665,80m2	31, RUE MOKOKO	3-BZV	AFATA Litombo
5	30519 du 13-07-23	Sect M, bloc - ; Pile - ; Sup : 200,00m2	KINTELE (QUARTIER ISSOULI)	POOL	ONINABARA née MVOUBI R. C. et ONINABARA MARRION R. G
6	29531 du 16-12-22	Sect P5, bloc 91 ; Pile 10 (ex.08) ; Sup : 160,23m2	87, RUE BANDZAS	3-BZV	YOLI TENENE Zita
7	30585 du 28-07-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.795,20m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	OKOMBO NGOMBE Francia Eric
8	29466 du 30-11-22	Sect P16A, bloc 65 ; Pile 1 ; Sup : 876,22m2	139, RUE YABA (QUARTIER 68)	6-BZV	OYE Gabriel
9	30438 du 19-06-23	Sect CK (ex.BF), bloc 99 (ex.31), Pile 08 (ex.472) ; Sup : 510,56m2	AVENUE EBATA NGALOUO (MONT BOUKIERO)	9-BZV	OKO MBONGO
10	30645 du 10-08-23	Sect U, bloc - ; Pile - ; Sup : 301,89m2	RUE OWASSA, KINTELE (QUARTIER ISSOULI)	POOL	MBENDE Eric
11	30358 du 17-07-23	Sect O, bloc - ; Pile - ; Sup : 407,39m2	KINTELE (UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO)	POOL	Enfants OLOUKA
12	30163 du 25-04-23	Sect P4, bloc 17 ; Pile 05 ; Sup : 270,61m2	37BIS, RUE GAMBOMA	4-BZV	Société CLAUDIE Sarl
13	30516 du 11-07-23	Sect BF, bloc 150 ; Piles 05 et 06 (ex.04) ; Sup : 425,21m2	28BIS, RUE EMBELI	9-BZV	Enfants IBOVI
14	30680 du 21-08-23	Sect BD4, bloc 109 ; Pile 10bis ; Sup : 309,96m2	RUE EDOURA (QUARTIER KOMBO)	9-BZV	BANTSIMBA née MBOTT Nathalie Leticia
15	30713 du 30-08-23	Sect BD, bloc 50 ; Pile 10 (ex. 208) ; Sup : 402,03m2	208, RUE ALLEMBE	9-BZV	IKIA DIMI Coralie Steeven
16	30350 du 31-05-23	Sect CK, bloc 73 ; Pile 7 ; Sup : 402,27m2	RUE INDOMBA (MASSENGO)	9-BZV	OKOMBI ABIA Carine
17	30697 du 25-07-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 5.600,00m2	QUARTIER MOLEDOUA (MPOUYA)	PLATEAUX	EBOUKA BABACKAS Ingrid Olga Ghislaine
18	30080 du 04-04-23	Sect P8, bloc 96 ; Pile 12 ; Sup : 359,10m2	41, RUE LOUOMO	4-BZV	Société GLOBAL DEVELOPPEMENT
19	30557 du 21-07-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	OMBELE MASSA Kymia A. et OMBELE Axelle K.-R
20	30609 du 03-08-23	Sect P6, bloc 34 ; Pile 4 (ex.3) ; Sup : 173,70m2	140BIS, RUE LELINE	5-BZV	IBATTA Roland Cédar Christophe
21	30608 du 03-08-23	Sect BF, bloc 56 ; Pile 5 ; Sup : 407,27m2	10, RUE OYALE (QUARTIER NKOMBO BAS PRIX)	9-BZV	IBATTA Roland Cédar Christophe
22	30514 du 10-07-23	Sect K, bloc 06 ; Pile - ; Sup : 518,00m2	RUE NON DENOMMEE Q : 07 KANGUINI	CUVETTE	IBATA BEMBE Amitah Bachan
23	30709 du 29-08-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 356,00m2	QUARTIER LIFOULA (TERRE INTALI)	POOL	MIOGNANGUI Roland
24	30500 du 05-07-23	Sect C, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.572,00m2	AVENUE STADE MONKA / QUARTIER MOSSA AKETA	CUVETTE	ITOUA Albert
25	30409 du 13-06-23	Sect P3, bloc 55 ; Pile 11 ; Sup : 223,16m2	41BIS, RUE SANGHA	6-BZV	OKO NGALA Jodia Léonette
26	30408 du 13-06-23	Sect P15, bloc 78 ; Pile 12 ; Sup : 203,18m2	41, RUE SANGHA	6-BZV	OKO Belga Exaucée C.
27	30755 du 05-09-23	Sect P16, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.707,90m2	AVENUE DAVID NGOBALI (Q. 604 FLEUVE CONGO)	6-BZV	NGUESSO AMBENDET Gildas Almerise
28	30278 du 25-05-23	Sect CG, bloc 115 ; Pile 3 ; Sup : 188,03m2	5, RUE FOUZAKO (MASSENGO)	9-BZV	Enfants ELENGA
29	30611 du 04-08-23	Sect P3, bloc 26 ; Pile 7 ; Sup : 57,63m2	106, RUE KOUYOUSS	3-BZV	DABO MASSIGA Dit Yacouba
30	30756 du 05-09-23	Sect P14, bloc 204 ; Pile 6 et 7 ; Sup : 595,51m2	35, RUE KIBOSSI	5-BZV	KABEYA MWEPU Raphael Félix
31	30565 du 24-07-23	Sect BD4, bloc 210 ; Pile 11 ; Sup : 433,51m2	10, RUE OBOYE	9-BZV	GAMPE MIANGUIE Philippe
32	30563 du 24-07-23	Sect : Zone Rurale ; Sup : 4.800,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	GOMAS Aimée Noëlle
33	30403 du 13-06-23	Sect P15, bloc 12 ; Pile 4 ; Sup : 267,89m2	60, RUE DU MARCHE (QUARTIER JOSEPH NGOBALI)	6-BZV	AKIRIDZO OPOMO KEDOPIELE Fiacre
34	30736 du 1er-09-23	Sect J, bloc - ; Pile 1 ; Sup : 560,12m2	QUARTIER 3 GASTON MOUILILOU	POOL	MAVOUNGOU NGOMA Rodrigue Serge Delphin
35	30717 du 30-08-23	Sect P3, bloc 55 ; Pile 03 (ex.02) ; Sup : 375,43m2	92, RUE MAKOUA	3-BZV	NIANGADOU AMADI et BATHILY MAMADOU
36	30561 du 21-07-23	Sect J, bloc 46 ; Pile 9 (ex. J-004/V) ; Sup : 251,16m2	CASE J-004/V OCH	4-BZV	ENGOUINDI Joseph Arthur
37	30373 du 06-06-23	Sect A, bloc 43 ; Pile 06 ; Sup : 400,00m2	KINTELE (QUARTIER STADE DE LA CONCORDE)	POOL	OMINGA-NGOUABOKO Olga
38	27653 du 20-09-21	Sect BG, bloc 74 ; Pile 3 ; Sup : 406,855m2	28, RUE MOUANGA (QUARTIER KOMBO)	9-BZV	POBILA Albert
39	30791 du 11-09-23	Sect P13B (ex.P13), bloc 157 ; Pile 6 (ex.P13-376/V) ; Sup : 407,12m2	CASE P13-376/V (QUARTIER MOUKONDO)	9-BZV	ITOUA GATSE Crépin
40	30723 du 30-08-23	Sect P7, bloc 68 ; Pile 11 (ex.238) ; Sup : 345,72m2	238, RUE LOUFUO (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	DJIGUE Fatoumata Zahara
41	30722 du 30-08-23	Sect P7, bloc 83 ; Pile 5 (ex.217) ; Sup : 333,47m2	217, RUE MAYOMBE (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	GAMBI Oumar
42	30760 du 05-09-23	Sect N, bloc - ; Pile - ; Sup : 410,96m2	KINTELE (QUARTIER IHOUEME ZONE BOWAO)	POOL	DAMBENZET Vassil
43	30597 du 1er-08-23	Sect P4, bloc 85 ; Pile 08bis (ex.07) ; Sup : 135,45m2	60BIS, RUE OSSELE	4-BZV	NIANGADOU Mamadou
44	28456 du 24-03-22	Sect P5, bloc 109 ; Pile 11 ; Sup : 213,84m2	87, RUE MAKOKO	3-BZV	OKOULA Jean
45	30550 du 20-07-23	Sect P5, bloc 89 ; Pile 2 ; Sup : 644,70m2	66, RUE DES MARTYRS	3-BZV	SEMEGA Amadou Hakim

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA

Fait à Brazzaville, le 19 septembre 2023

SOMMET DU G77 A CUBA

Le Groupe privilégie l'unité pour peser face aux pays riches

Ayant pour thème: «Le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans le développement», le sommet du G77+Chine, s'est achevé, le samedi 16 septembre 2023 à La Havane, à Cuba. Il a réuni une trentaine de chefs d'Etat et de Gouvernement, au nombre desquels les Présidents argentin Alberto Fernandez, colombien Gustavo Petro, angolais Joao Lourenço, rwandais Paul Kagame ou encore l'Emir du Qatar, le Cheick Tamim Bin Hamad Al Thani, le Président palestinien Mahmoud Abbas et le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. Le Congo a été représenté par Jean-Claude Gakosso, ministre en charge des Affaires étrangères.



Les dirigeants des G77 ont plaidé pour l'unité à Cuba

leur crédibilité. Nous devons renforcer nos revendications à la lumière de la quatrième révolution industrielle». D'après Lula da Silva, «la révolution numérique et la transition énergétique sont deux transformations majeures en cours. Elles ne peuvent être façonnées par une poignée d'économies riches, rééditant la relation de dépendance entre le centre et la périphérie». Les membres du G77+Chine ont réaffirmé leur engagement à renforcer l'unité du groupe pour consolider son rôle dans l'arène internationale. Ils ont réitéré la nécessité urgente de réformer à fond l'architecture financière internationale pour qu'elle soit plus inclusive et plus coordonnée. Ils ont aussi constaté avec une vive inquiétude les graves problèmes que

l'ordre économique international cause injustement aux pays en développement. Formé des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui représentent 80% de la population mondiale, le sommet du G77+Chine avait débuté vendredi 15 septembre à La Havane. Créé en 1964 par 77 pays, le Groupe compte désormais 134 nations. La Chine a participé comme acteur externe. Des représentants d'une centaine de pays étaient présents à La Havane pour ce sommet extraordinaire. Le Groupe, qui sera présidé en 2024 par l'Ouganda, a demandé également d'«élever la représentation des pays en développement dans les organes mondiaux de prise de décision».

Alain-Patrick MASSAMBA

De nombreux orateurs ont évoqué les inégalités mondiales mises au jour par la pandémie de COVID-19 et la nécessité de réduire la dette des pays les plus pauvres pour financer la transition climatique. Pour le dirigeant de la première économie latino-américaine, en référence à l'essor du numérique, de l'intelligence artificielle, des biotechnologies, «la gouvernance mondiale reste asymétrique». «Les Nations unies, a poursuivi le Président brésilien, le système de Bretton Woods et l'OMC perdent de

GUERRE AU SOUDAN

Le Tchad et les ONG dépassés par l'afflux des déplacés

Débutée le 15 avril dernier, la guerre au Soudan entre l'armée régulière du général al-Burhan et les forces paramilitaires du général Hemeti a fait des milliers de morts et au moins cinq millions de déplacés. Plus de 420 000 personnes ont franchi la frontière soudanaise avec le Tchad où les autorités et les ONG peinent de plus en plus à gérer les flux des déplacés dans les camps.



Une vue des déplacés soudanais au Tchad.

En un peu plus de cinq mois, les réfugiés continuent d'affluer vers les pays voisins notamment au Tchad, en première ligne pour recevoir les exilés venus du Darfour. Plus de 420 000 personnes ont déjà franchi la frontière. Selon un témoin, dans les camps des réfugiés, les conditions sanitaires sont précaires. Les autorités tchadiennes et les organisations humanitaires sont dépassées par l'ampleur de la crise. Les déplacés déplorent entre autres les conditions d'hygiène. «Il n'y a pas assez de latrines pour tout le monde», explique une réfugiée. D'autres besoins urgents se signalent en termes de moustiquaires, notamment pour les mouches qui transportent les microbes d'une personne à l'autre, surtout chez les enfants. Les déplacés manquent même de savon. Selon les humanitaires, l'accès à l'eau potable est l'un des principaux problèmes à résoudre pour la santé. Les

maladies diarrhéiques (diarrhée, dysenterie, choléra) sévissent car le Tchad est en saison des pluies. Mais il y a aussi la malaria d'autant plus que c'est en région endémique et au moment de la saison des pluies, on atteint le pic.

A noter qu'environ 80% d'enfants soudanais réfugiés au Tchad souffrent de malnutrition sévère. Les structures de santé notamment les services pédiatriques sont surchargés.

Gaule D'AMBERT

IN MEMORIAM

25 septembre 2022 - 25 septembre 2023

En ce premier anniversaire du rappel à Dieu de Maître Rosine NTIETIE BIKOYI, avocate au barreau de Pointe-Noire, membre de l'Ordre national des avocats du Congo et de la Légion de Marie, la famille NTIETIE prie tous ceux et toutes celles qui l'ont connue et aimée, d'avoir une pensée pieuse pour le repos de son âme. Des messes sont célébrées à cette intention le dimanche 24 septembre 2023 à Brazzaville, en



l'église Saint Esprit de Mougali à 11h et à Pointe-Noire, en l'église Saint Jean Apôtre de Ngoyo à 7h.

INONDATIONS EN LIBYE

L'ONU et l'OMS préoccupées par les risques de maladies

Après les inondations dévastatrices provoquées par la tempête Daniel, à Derna, dans l'Est de la Libye, un très grand nombre de corps se trouve encore sous les décombres. Cette situation représente une menace pour l'hygiène. Sur place, les agences de l'ONU s'emploient à prévenir la propagation de maladies.



Les secours en Libye sont à rude épreuve...

La catastrophe aurait fait officiellement plus de 3 000 morts. Mais, des milliers de personnes sont toujours portées disparues. Cependant, après les décès et les blessés liés aux inondations, l'ONU craint une deuxième crise dévastatrice à Derna: celle des maladies. 40 000 personnes sont déplacées, 30 000 personnes sont sans abri. Elles manquent d'eau, de nourriture et de produits d'hygiène. D'où les risques importants de choléra, de maladies diarrhéiques, de déshydratation et de malnutrition, liés à la contamination de l'eau et au manque d'hygiène. Au moins 150 personnes auraient déjà été empoisonnées par les eaux polluées.



... après la catastrophe due aux inondations

La mission d'appui de l'ONU en Libye (MANUL) explique que des équipes de neuf agences onusiennes étaient présentes sur le terrain à Derna et d'autres villes de l'Est libyen pour fournir de l'aide et du soutien aux personnes. Le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) distribue quant à lui des kits de secours de base, comprenant des couvertures, des bâches en plastique et du matériel de cuisine, à 6 200 familles déplacées à Derna et Benghazi, la grande ville de l'Est libyen. Outre cela, des rations alimentaires ont été distribuées à plus de 5 000 foyers par le Programme alimentaire mondial (PAM) et 28 tonnes de

fournitures médicales ont été expédiées par l'OMS. Les besoins en santé mentale sont immenses, d'après les organismes humanitaires, et c'est une autre priorité pour eux dans cette période de l'après-choc, avec la prise en charge des maladies chroniques, puisque les infrastructures de santé ont été détruites et qu'il n'y a plus de stocks de médicaments. Il y a de nombreuses organisations internationales qui travaillent sur le

terrain. Le problème actuellement c'est le manque de coordination internationale ou nationale pour les secours parce que la plupart des ONG envoient de la nourriture alors qu'il y a d'autres priorités comme l'aide aux handicapés, aux enfants, et aussi aux personnes âgées. Il y a aussi des besoins spécifiques pour les femmes.

A.P. MASSAMBA

ATLS

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

SOCIETE CONGO MINERALS

Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général au capital de FCFA 10 000 000
Siège Social : 327, Avenue Marien Nguoubi Immeuble SCI Cocotiers porte 102, en face des bureaux des Nations Unies
RCCM : CG-PNR-01-2023-B15-00007

CREATION DE LA SOCIETE

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes du Notaire, Maître Marcel NGAVO-UKA et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 25 août 2023, il a été constitué une Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale: SOCIETE CONGO MINERALS
Adresse du siège social : 327, Avenue Marien Nguoubi, Imm SCI les Cocotiers, 1^{er} étage porte 102 Pointe-Noire ;
Objet social : la société aura pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte d'un tiers, directement ou indirectement :
• La prospection et l'exploration de minerais, minéraux, métaux et autres matières géologiques en République du Congo ;
• L'extraction de minerais, de métaux, de métaux et d'autres matières géologiques ;
• Le traitement des matières susmentionnées ;
• La logistique, la construction des routes, rails, voies navigables pour le transport

lesdits matériaux ;
• La vente et la commercialisation desdits matériaux ;
• L'exportation de ces matériaux ;
• La création d'un écosystème pour les opérations minières en République du Congo.
Généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous objets similaires ou connexes.
Durée de vie de la société : 99 ans ;
Administrateur Général de la société : Monsieur Rushabh Arun GOWARDIPE
Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement, sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-00863, 25 août 2023.
Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° CG-PNR-01-2023-B15-00007, le 25 août 2023.

Pour avis.

KOUILOU

Visite du site de la future usine Kore Potash par le ministre d'Etat Pierre Oba

Dans le but de mettre en œuvre l'un des aspects prioritaires du Gouvernement sur le développement de son agriculture à l'horizon 2022-2026, le ministre d'Etat Pierre Oba, des industries minières et de la géologie a visité le site de la future usine de traitement des fertilisants et des engrais agricoles. L'usine de la société Kore Potash sera implantée dans le village de Yanga, dans le département du Kouilou. La visite a eu lieu le mardi 12 septembre dernier.



Le ministre d'Etat Pierre Oba suivant les explications

La société Kore Potash, qui est une société d'exploration et de développement miniers, va mettre son expertise dans le projet de construction de l'usine de traitement des fertilisants et des engrais agricoles au Congo. Un projet qui s'élève à 1,8 milliard de dollars et dont les travaux de la construction sont prévus pour démarrer en 2024.

Ce projet vise à la fois la construction de l'usine de la mine de potasse et d'une autre usine de traitement de fertilisants et d'engrais chimiques. Cette usine sera au service du développement de l'agriculture congolaise et d'autres pays de la sous-région.

Le président du conseil d'administration de Kore Potash, David Hathorn, a affirmé que le projet Kola P représente l'un des plus grands projets miniers au monde. Et il a indiqué que la potasse ne servira pas seulement à la fabrication des fertilisants localement, mais aussi destinés à l'exportation vers les pays de la sous-région.

Warren Thompson, responsable financier du projet, a dit qu'ils en sont à la phase de l'implémentation du projet. Il a annoncé que le projet va démarrer en 2024 et que les travaux de construction vont durer quatre ans. Pour lui, ce projet va être un réconfort pour les jeunes Congolais, en particulier ceux du Kouilou et de Pointe-Noire, car il va apporter divers emplois qui accompagneront cette phase de l'implémentation.

Pour le ministre Pierre Oba, cette visite est une étape d'aboutissement d'un processus farci de péripéties et d'empoi gnades. «Ainsi, notre compréhension a été assise sur diverses difficultés économiques que traverse le monde actuellement. Pour un projet de cette envergure de classe mondiale, cela exige beaucoup de financements. Aujourd'hui, c'est une étape qui augure des lendemains heureux pour ce projet. Ainsi, notre satisfaction est grande parce que c'est après une quinzaine d'années et beaucoup de travail que cela va se réaliser. Le projet est en train de prendre corps et j'affiche un peu d'optimisme, tout en restant vigilant», a dit le ministre d'Etat.

Madocie Déogratias MONGO

REMERCIEMENTS

Aucun mot ne pourra exprimer notre reconnaissance pour votre affection et votre soutien dans la douleur qui est la nôtre après le décès de Maridor Yolande MACKOUMBOU-NKOUKA, née MALONGA



Nous vous remercions pour votre présence à nos côtés et vos témoignages de sympathie en ces instants douloureux.

Médecin général Anselme MACKOUMBOU-NKOUKA, ses enfants, ses petits enfants et toute la famille

PARTENARIAT

La HALC et le CITI disposent une plateforme d'échange et de coopération multiforme

La Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) et le Conseil international pour la transmission intellectuelle (CITI), une organisation française centenaire, ont scellé le 18 septembre 2023 à Brazzaville, une convention de partenariat dans le but de booster la prévention et de lutter contre la corruption. Les documents ont été paraphés par Emmanuel Ollita Ondongo, président de la HALC, et Pierre-Stanley Perono, premier vice-président du CITI, accompagné de son président Claude Laurent Genty et de quelques membres.



Emmanuel O. Ondongo et Pierre-Stanley Perono signant les documents

Le CITI conseillera et assistera la HALC dans les domaines du développement orientés vers l'engagement autour des grands défis sociaux et environnementaux de la démocratie et de l'état de droit. La HALC devient la partenaire du CITI et bénéficie des droits définis dans la convention. Il dispose d'un droit de voir sa dénomination et son logo affichés comme partenaire de CITI sur tout support de communication et dans toute communication orale intervenant dans le cadre de tout événement de CITI accessible à tout public. La HALC et le CITI travailleront ensemble pour l'élaboration d'un document détaillé définissant un plan annuel de collaboration sur les points suivants: mission de conseil et d'assistance dans le cadre de la formation du personnel. Le CITI fera de son mieux pour mobiliser ses ressources internes et solliciter celles de ses partenaires et organisations auprès desquelles il intervient, en vue de proposer à la HALC un programme de formation annuelle pour son personnel sur la lutte contre la corruption et sur la promotion de la démocratie, de l'état de droit et les droits de

l'homme. Ce programme de formation sera proposé par le CITI puis arrêté d'un commun accord entre le CITI et la HALC d'ici au premier décembre d'une année



Les deux délégations posant pour la prospérité

ou l'année suivante. La HALC versera au CITI une somme de 5000 euros payable à la date de la signature de la présente convention.

Pour Emmanuel Ollita Ondongo, cette convention dénote de la ferme volonté des deux institutions à oeuvrer ensemble pour le succès de leurs objectifs communs. Elle met en place un cadre idéal de coopération multiforme à divers domaines qui permettront de booster la

prévention et la lutte contre la corruption. «Il nous revient alors de matérialiser cette collaboration à travers les échanges permanents et des actes concrets et de procéder périodiquement à une évaluation de cette collaboration aux fins d'aboutir à des réajustements éventuels qui s'imposent. Ce partenariat permettra aux deux institutions de disposer d'une plateforme d'échange, d'expérience et de coopération multiforme», a-t-il

dit. De son côté, Pierre-Stanley Perono a rappelé que le CITI est une organisation française centenaire ayant le statut participatif auprès du Conseil de l'Europe qui compte 47 Etats qui siègent à Strasbourg. Il a félicité le président de la HALC pour avoir mis en place ce partenariat.

A l'issue de la signature de cette convention, Emmanuel Ollita Ondongo a remis des présents à la délégation.

Le CITI a été créé en 1923 dans le but de faire connaître et reconnaître les droits des travailleurs intellectuels pendant tout le 20^e siècle. Il est doté du statut d'observateur ou du statut consultatif auprès de nombreuses organisations internationales, telles que l'ONU, l'UNESCO, l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle (OMPI).

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

GOVERNANCE

Les professionnels des médias sensibilisés sur l'Afrobarometer

Du 16 au 20 juillet 2023, l'Association Avenir Nepad Congo, avec l'appui financier d'Afrobarometer, une société à but non lucratif, avait déployé sur l'ensemble du territoire national une enquête sur la qualité de démocratie et la gouvernance. Il s'agissait à travers cette enquête de collecter des données reflétant l'avis de 1200 Congolais sur un certain nombre de thématiques sur la vie du pays et le fonctionnement des institutions. A l'issue du dépouillement, une formation à l'endroit des professionnels des médias a été organisée le 12 septembre 2023 à Brazzaville.

Cette formation animée conjointement par Dr Estanislas Ngodi, coordinateur de l'Association Avenir Nepad Congo, et Hassana Diallo, représentant d'Afrobarometer, avait pour but de mettre à la disposition des professionnels de la presse des informations sur les résultats de l'enquête Afrobarometer, Round 9 en République du Congo.

Au cours de la formation, les professionnels des médias ont suivi la présentation d'Afrobarometer, les informations sur le processus de sélection de l'Association Avenir Nepad Congo comme partenaire congolais et les informations sur le processus de collecte des données sur le terrain.

Afrobarometer est une société à but non lucratif à responsabilité limitée par garantie, dont le siège est au Ghana. C'est un réseau de recherche panafricain qui mène des enquêtes d'opinion sur la démocratie, la gouvernance et l'économie. Elle est la première source mondiale de données de haute qualité sur ce que pensent les Africains. Afrobarometer est une organisation qui fournit des données fiables sur les expériences, les évaluations des citoyens africains en matière de démocratie et de qualité de vie. Il utilise des recherches de méthodes quantitatives.

Les résultats de l'enquête publiés le 15 septembre dernier, ont permis de produire des données et



Photo de famille

des analyses de haute qualité sur les attitudes, les expériences et les aspirations des Congolais; diffuser largement les résultats auprès des principales parties prenantes notamment les acteurs

politiques et les défenseurs, les chercheurs et les médias ainsi que les citoyens africains ordinaires.

A.NK-K.

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Des recommandations pour une bonne gestion du système éducatif

Les acteurs du sous-secteur de l'Enseignement préscolaire venus des douze départements ont planché du 13 au 16 septembre 2023 à Brazzaville sur les défis du système éducatif, à l'orée de la rentrée scolaire 2023-2024. C'était à l'occasion de la 25e session du conseil national de l'enseignement qui a débouché sur une dizaine de recommandations parmi lesquelles la modification de l'organisation du certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) en prévoyant deux jours pour les épreuves orales et deux jours pour la partie écrite.

La bonne gouvernance de notre système éducatif comme facteur d'amélioration des rendements scolaires», tel a été le thème de la 25e session du conseil national de l'enseignement. Cette session, à l'instar des précédentes a permis de faire l'autopsie de la gestion du système éducatif à travers douze sous-thèmes et d'envisager des perspectives susceptibles d'améliorer les rendements du système éducatif. Au cours de cette rencontre, les participants ont entre autres, évalué les recommandations de la session précédente; appris les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la politique de décentralisation et formulé de nouvelles recommandations pour l'année scolaire 2023-2024.

A l'issue des quatre jours de travaux, les conseillers ont formulé 16 recommandations. Il

s'agit en l'occurrence d'élaborer un cadre d'orientation curriculaire; faire le plaidoyer pour l'augmentation du quota de recrutement du personnel enseignant et administratif y compris le personnel de l'andragogie; équiper les collèges et lycées en laboratoires; relancer les bourses et aides scolaires dans les collèges et lycées; doter les directions générales et centrales en moyens roulants et nautiques; poursuivre la formation continue des enseignants et des directeurs des études sur les approches par les situations (APS); insérer dans les curricula les disciplines d'avenir comme l'entrepreneuriat et le numérique; tenir régulièrement les commissions administratives paritaires (CAPA) en guichet unique et revisiter les textes administratifs devenus obsolètes. Toutes ces recommandations poursuivent l'objectif de créer



Les officiels à l'issue de l'ouverture de la session

une école qui soit un véritable creuset de développement de la jeunesse congolaise. Clôturant les travaux, le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation Jean-Luc Mouthou a souhaité voir la mise en œuvre effective de la bonne gouvernance dès la prochaine rentrée des classes. «Quatre jours durant, vous avez donné le meilleur de vous-même, rivalisant d'ardeur à échanger dans le seul but de trouver des remèdes de qualité aux maux qui gangrènent notre système éducatif au plan de la gouvernance de ces structures scolaires. Cette gouvernance, socle incontestable des dispositions qui vont contribuer à

l'amélioration des rendements scolaires attend d'être vulgariser et pratiquer par tous, partout où se trouve implanter nos établissements scolaires», a dit Jean-Luc Mouthou, qui a annoncé la tenue d'une autre rencontre au cours de cette année scolaire. «Ceci non pas une compétition, mais pour apprécier dans quelques mois l'exécution des recommandations que nous venons de formuler», a conclu le ministre de l'Enseignement général. Le rendez-vous est donc pris dans quelques mois pour entrevoir la transformation de l'école congolaise.

Germaine NGALA

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DÉMOCRATIE

Pour une construction progressive de la démocratie

Les organisations de la société civile du Congo ont célébré, vendredi 15 septembre à Brazzaville, la Journée internationale de la démocratie. Cette célébration a été présidée par Céphas Germain Ewangui, secrétaire permanent du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales (CCSC-ONG). C'était sous le thème: «Renforcement des moyens d'action de la prochaine génération».



Après l'ouverture de la Journée de célébration

Pour le secrétaire permanent du CCSC-ONG, aucun peuple au monde n'a achevé de construire son système démocratique. Les pays qui ne sont pas encore sur ce chemin se battent pour y accéder, ceux qui ont eu accès à la démocratie, se battent pour la consolider, la raffermir. Là où le système démocratique est consolidé, les peuples s'activent davantage à le perfectionner. D'où, «la démocratie ne se décrète pas, mais se construit progressivement et jamais pour se répéter, aucun pays, aucun peuple n'atteindra la perfection voulue ou souhaitée», a indiqué Céphas Germain Ewangui.

A cette occasion, les participants ont été édifiés autour de deux communications: La première a porté sur le rôle et la place des organisations de la société civile dans la promotion de la démocratie, développé par M. Abira Ngalebaye, sous la modération de Jean Roger Issemiba, assistant au CCSC-ONG. La seconde communication axée sur «La démocratie et la liberté de la presse», a été faite par Joachim Mbanza, Haut-conseiller au Conseil supérieur de la liberté de communication.

A l'ouverture, Céphas Germain Ewangui a rappelé que la démocratie qui a déclassé toutes les principales alternatives s'est imposée comme patrimoine commun de l'humanité.

Ainsi, pour sa construction, les organisations de la société civile ont de tout temps été les piliers, en apportant par la sensibilisation et l'éducation, les connaissances, les compétences aux communautés portant sur les aspects civiques, politiques, sociaux, économiques, juridiques et culturels.

C'est dans cette perspective que se définit la mission des organisations de la société civile: «conjuguer les actions susceptibles de conjurer la méfiance, d'amender dans la mesure du possible, les différents acteurs, en dépit des différents types de conflits, de se tolérer, de se respecter, de se considérer comme partenaires dans la construction d'un corps social complexe qu'est la nation», a souligné le secrétaire permanent du CCSC-ONG. Pour cela, il estime que les acteurs de la société civile ont besoin de connaître utilement les enjeux et doivent comprendre, pour faire comprendre que la démocratie est un long et interminable processus d'assimilation des valeurs et vertus qui répondent à l'idéal d'une société. Quoiqu'il en soit, «il faut des démocrates pour construire la démocratie», a conclu Céphas Germain Ewangui.

Gaule D'AMBERT

ORPAILLAGE

Une menace pour la santé humaine et l'environnement

Le programme du Projet planet Gold Congo apporte son appui au Congo pour améliorer les conditions d'extraction de l'or. L'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or ou orpillage constitue une source de revenus pour les artisans de ce secteur. Malheureusement, cette activité informelle devient une menace pour l'environnement et la santé humaine à cause du non-respect des normes d'exploitation. La situation est plus alarmante avec les sociétés semi-industrielles utilisant des engins dévastateurs et le mercure pour extraire l'or du minéral.

Le Congo fait partie de la Convention de Minamata (une ville japonaise) sur le mercure, qui vise la protection de la santé humaine et de l'environnement. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement, par le biais du ministère l'Environnement, s'est engagé à mettre en œuvre le projet Planet Gold Congo, lancé depuis octobre 2022 et qui a démarré ses activités en février 2023.

La situation s'avère inquiétant sur les sites exploités par les sociétés semi-industrielles. Ces sociétés saccagent les forêts et utilisent sans cesse des produits chimiques, contenant du mercure pour extraire l'or, polluant ainsi l'environnement, particulièrement les cours d'eau.

La production annuelle de l'or est estimée à plus de 500 kg, pour un effectif d'orpailleurs d'environ 5000 à 10.000 personnes.

Les orpailleurs sont répartis sur plus d'une centaine de sites sur toute l'étendue du territoire et travaillent dans des conditions peu reluisantes.

Pour pallier cela, le Projet planet Gold tient à formaliser l'activité d'orpillage. Son appui consiste à organiser les

artisans miniers en coopérative et en association; de renforcer leurs capacités par la sensibilisation, la formation et la dotation en équipements; de prendre des mesures institutionnelles, techniques et réglementaires spécifiques; de



Les pratiques d'exploitation de l'or par les enfants

ronnement que pour la santé humaine, et d'autre part, aux pouvoirs publics, notamment le ministère des Mines, de mai-

Philippe BANZ & Maurice Niangou

Consultant en communication au projet Planet GOLDCongo.



Pendant l'opération de déboussage par les orpailleurs

les orienter à commercialiser leurs produits dans la légalité et mieux s'organiser pour gérer les retombés de leur travail. Cette initiative permettra d'une part, aux artisans de travailler dans des conditions plus sûres, pour des meilleurs rendements de leur activité, avec moins de risques aussi bien pour l'envi-

triser la population d'artisans miniers œuvrant sur le territoire national. L'orpillage au Congo remonte aux années 1960, au Mayombe, dans les localités de Les Sarah, Dimonika et Kakamoéka, (Kouilou), parallèlement à la construction du chemin de fer Congo océan (CFCO).

IN MEMORIAM

03 Septembre 2022 – 03 Septembre

2023, 1 an jour pour jour qu'il a plu au bon Dieu de rappeler à lui son fils, notre grand-père, père, oncle, frère, époux, le nommé Gérard DIABAKA.

En ce jour mémorable, la veuve et les enfants DIABAKA prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.

Des messes d'action de grâce seront dites en sa mémoire en la Paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde les : - Jeudi 21/09/2023 à 6h 15 min, - Samedi 23/09/2023 à 6h 15 min, - Dimanche 24/09/2023 à 11h.

Que Dieu, dans sa grâce lui accorde la paix.



PAROISSE SAINTE CLAIRE DE DJIRI (DOYENNE CARDINAL EMILE BIAYENDA)

La confirmation administrée à 71 chrétiens

L'église Sainte Claire de Djiri située dans la partie septentrionale de l'archidiocèse de Brazzaville avait vibré de manière authentique à l'occasion de la messe de la confirmation administrée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, à 71 chrétiens du Doyenné Cardinal Emile Biayenda, Sainte Claire de Djiri, Sainte Marie des Anges de Kintélé, Notre-Dame de Perpétuel Secours d'Ignié, Saint Marc d'Odziba, Christ-Roi d'Imvoubia, Sainte Marie Madeleine d'Inoni Plateaux, Saint Pierre de Mbé et Sainte Odile de Ngabé. C'était dimanche 25 juin 2023.

Peu avant le début de la messe, l'archevêque avait entretenu les confirmands et leur avait fait remarquer la noblesse et les spécificités du sacrement de confirmation qu'ils devraient recevoir d'un moment à l'autre. Il leur a recommandé d'être des modèles dans leurs différents milieux de vie en imitant les vertus de la Vierge Marie, la reine des Saints et la mère de tous les hommes. Etaient comptés parmi les concélébrants de cette messe présidée par l'archevêque, le père Alan (...), de l'Ordre des frères mineurs (OFM) (franciscains), curé de la paroisse d'accueil, les abbés Godefroy Biacel Esther Locko, curé de la paroisse Saint Marc d'Odziba, curé doyen de ce doyenné, le père Wilfrid Clotaire

Malanda, curé de la paroisse Christ-Roi d'Imvoubia, et bien d'autres. Au début de la messe, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou avait rappelé le motif de ce rassemblement liturgique au cours duquel 71 chrétiens étaient destinés à recevoir le sacrement de la consolidation de la foi chrétienne. Au cours de l'homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou avait raffermi la foi des chrétiens en leur demandant de ne pas se laisser à s'adresser au Seigneur source de tout bien et de toute bénédiction. De même, il avait recommandé aux participants à la messe d'être assidus à la prière afin de bénéficier sans cesse de l'attention de Dieu qui nous assiste et nous accompagne en tout temps et en toute circonstance.



Mgr Bienvenu Manamika entouré des confirmés

Après l'homélie, avait eu lieu l'exécution du rite de la confirmation marqué par le dialogue entre l'archevêque et les candidats caractérisé par le renoncement à Satan et à toutes ses œuvres de séduction. Le tout couronné par l'ultime acte d'imposition de la main de l'évêque sur le front du confirmé.

Vers la fin de la messe animée par la chorale paroissiale, l'abbé Godefroy Biacel Esther Locko et le père Alan se sont succédé à l'ambon pour exprimer leur gratitude à l'archevêque d'avoir foulé le sol de la paroisse Sainte Claire de Djiri en cette heureuse

circonstance. Aussi, ils ont fortifié les confirmés à tenir bon sur le nouveau sentier qui est le leur marqué d'épreuves de toutes sortes afin qu'ils sortent victorieux et vainqueurs en toute circonstance de leur vie par le biais de la prière quotidienne et assidue.

S'exprimant en dernier lieu, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a remercié la communauté paroissiale et les membres des autres paroisses du doyenné pour l'accueil et l'hospitalité dont il a fait l'objet.

Gislain Wilfrid BOUMBA

PAROISSE NOTRE-DAME DES VICTOIRES DE OUENZE

NN.SS. Bienvenu Manamika et Edmond Djitangar ont conféré la confirmation à 240 chrétiens

Le doyenné Notre-Dame des Victoires, notamment l'église paroissiale du même nom que le doyenné à l'honneur avait vibré à l'occasion de la messe de confirmation conférée par NN.SS. Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, et Edmond Djitangar, archevêque métropolitain de N'Djamena, (Tchad), président en exercice de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique Centrale (ACERAC). Ces deux archevêques avaient administré le sacrement de confirmation à 240 chrétiens venus des différentes paroisses de ce doyenné ayant pour curé-doyen, le père Jonas Clotaire Bangui, Cssp (spiritain). C'était dimanche 11 juin 2023, en la fête du Corps et du Sang du Christ ou solennité du Saint Sacrement.

Peu avant le début de la messe, l'archevêque de Brazzaville a entretenu les confirmands sur le sens et l'importance du sacrement de confirmation et sur ce que l'Eglise attend d'eux, après avoir reçu ce sacrement de la maturité chrétienne. Plusieurs prêtres ont entouré les deux archevêques, au cours de cette eucharistie. Au cours de l'homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou avait exhorté les confirmands à demeurer des modèles de vie chrétienne dans leurs différents milieux de vie. Il leur avait recommandé d'être obéissants envers leurs parents et d'être partout où besoin sera.

Après l'homélie avait eu lieu l'exécution du rite de la confirmation au cours duquel les deux archevêques avaient administré le sacrement de confirmation à chacun de ces 240 candidats rassemblés dans cette remarquable église Notre-Dame des Victoires de Ouenze, plus que septuagénaire et bientôt octogénaire. Peu avant la fin de la messe, père Jonas Clotaire Bangui Mouéné, curé de la paroisse à l'honneur, a prononcé le mot de remerciements à l'endroit des deux archevêques venus relever par leur présence l'éclat de cette cérémonie. Il leur a témoigné toute sa reconnaissance ainsi qu'à tout le peuple de Dieu ayant participé à cette



NN.SS. Bienvenu Manamika et Edmond Djitangar à l'œuvre

messe désormais rangée dans les annales de l'histoire paroissiale. S'exprimant à son tour, Mgr Edmond Djitangar a remercié la communauté paroissiale et celle du doyenné pour ce qui a été fait pour réussir cet événement de grande envergure. Il a parlé de l'Eglise du Tchad qui est encore jeune, parmi les plus jeunes de l'Afrique Centrale. Car, elle célébrera son centenaire d'évangélisation en 2029 Sur ce, il a mis à profit son séjour à Brazzaville, au Congo, qui a célébré ses 140 ans de sa seconde évangélisation pour s'inspirer du modèle congolais afin de le faire répercuter dans son pays.



Dans son ultime intervention, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a encouragé les nouveaux confirmés d'aller de l'avant sur le sentier de la vie chrétienne et de continuer à répandre le parfum du règne de Dieu dans leurs milieux respectifs. La fin de la messe avait été marquée par la procession du Saint sacrement au sein de l'église en l'honneur de cette fête liturgique cours de laquelle l'Eglise universelle honore Jésus-Christ, le roi des rois, présent dans le Saint Sacrement.

Gislain Wilfrid BOUMBA

PAROISSE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION

Confirmation de 140 chrétiens

L'église Notre-Dame de l'Assomption dans le doyenné Sacré-Cœur de l'archidiocèse de Brazzaville avait servi de cadre à la messe de confirmation de 140 chrétiens de ce doyenné qui regroupe les paroisses Cathédrale Sacré-Cœur, Notre-Dame de l'Assomption, Saint François d'Assise, Notre Dame de Fatima, Saint Dominique, la chapelle de Javouhey et les chrétiens de l'Ecole militaire préparatoire Général Leclerc relevant de l'aumônerie militaire.

Au total 140 chrétiens ayant suivi avec régularité et ponctualité leur formation de base avaient reçu des mains de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, le sacrement de confirmation, faisant désormais d'eux des chrétiens solides et aguerris dans la foi. C'était samedi 6 mai 2023, la veille du cinquième

dimanche de Pâques de l'année liturgique en cours. Etaient comptés parmi les concélébrants de cette messe présidée par l'archevêque, les abbés Charbel Bahoumina, curé de la paroisse d'accueil, Servais Moumoko Loupeth, curé de la paroisse Saint François d'Assise, curé doyen du doyenné à l'honneur, An-



L'archevêque conférant la confirmation à une chrétienne

FRATERNITE DES ANCIENS DU JUVENAT SAINT GABRIEL DE DOLISIE

Les anciens gabrielistes ont manifesté le désir de se rapprocher

Quelques anciens du Juvénat Saint Gabriel de Dolisie, au nombre de sept au total, ont eu une rencontre fraternelle, dimanche 30 juillet 2023, à la paroisse Ndonga Marie, à Mfilou-Ngamaba, autour de l'abbé Martial Mbanzoulou, vicaire coopérateur résident de cette paroisse, un ancien de ce séminaire.



Les anciens gabrielistes à la fin de leur rencontre

A l'issue de cette retrouvaille, il est né une structure de fraternité pour se rapprocher, si possible avec l'ensemble des différentes promotions qui ont connu l'ambiance du Juvénat Saint Gabriel de Dolisie et même ceux qui les ont côtoyés pendant ces périodes d'adolescence. Le but visé est de renforcer l'amour et l'entraide entre les membres.

Pendant la retrouvaille, les gabrielistes, lors de leurs échanges, ont eu le temps de se rappeler de leurs vieux souvenirs du Juvénat. Ainsi, il est né l'idée de mettre en place une fraternité pour une nouvelle vie, pour mieux se connaître encore et se fréquenter de nouveau, afin de redynamiser leurs relations. La coordination de cette structure a été confiée à l'abbé Martial Mbanzoulou pour élaborer avec un comité restreint les différents documents régissant cette structure de fraternité pour son meilleur fonctionnement et fixer les membres sur les enjeux et les intérêts. Sébastien Loubassou, un des anciens de ce juvénat, participant à la rencontre, venu de France pour les vacances dans son pays, à Brazzaville, a donné ses motivations de la naissance de cette structure. « C'est bien simple. Quand on regarde aujourd'hui ce qui se passe dans le cadre de la mondialisation, beaucoup d'anciens élèves ont des réseaux. C'est pourquoi, il nous a paru important et jugé urgent de mettre en place une fraternité des anciens gabrielistes pour que nous puissions d'abord nous connaître et bien entendu nous entraider et aussi venir en aide aux plus démunis. Le message que je peux lancer que les gabrielistes anciens ou nouveaux seront les bienvenus. Dans l'immédiat, on a besoin des uns et des autres, plus on est nombreux, plus on est fort. La porte est ouverte à toute personne de saint Gabriel qui souhaiterait nous rejoindre. Notre fraternité aura beaucoup de missions, dans ce premier temps, c'est la solidarité entre frères et créer une sorte de mouvement d'apostolat pour venir en aide aux plus démunis comme l'a annoncé Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville. La vision de notre archevêque est de faire que tout chrétien fasse partie des mouvements d'apostolat, parce que le chrétien ne vit pas seulement de la Parole de Dieu, mais des actes qui vont avec la parole de Dieu. Si, nous faisons des actes, je crois que nous allons concrétiser la Parole de Dieu ». L'abbé Martial Mbanzoulou, en qualité de coordonnateur de cette fraternité des anciens gabrielistes du Juvénat de Dolisie, a déposé son intérêt. « Certains de nos confrères y pensaient déjà depuis de longues dates. C'est peut-être une goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Maintenant, l'occasion faisant le larron avec cette retrouvaille, on s'est dit il faut aller plus loin que ça dans la continuité. Ce que je veux assumer comme responsabilité, c'est un service, c'est une manière de réanimer la foi de mes confrères, afin de redynamiser le groupe et prendre plus conscience que nous sommes des frères. Au Juvénat, il n'y avait pas grand-chose en dehors des études, le travail personnel, la prière. On aura des partages bibliques. Notre fraternité est un lieu des témoignages ».

Philippe BANZ

la paroisse Notre-Dame de Fatima de Mpila, et bien d'autres. Le mot de bienvenue du curé avait marqué le début de cette célébration eucharistique au cours de laquelle la première vague des chrétiens de l'archidiocèse de Brazzaville a reçu le sacrement de confirmation. Dans une animation de la chorale Daniel Brotier de la paroisse Saint François d'Assise, la messe avait connu la participation des chrétiens venus des différentes paroisses du doyenné, des parrains, marraines des confirmands et de diverses personnalités venues apporter et témoigner soutien, sympathie et réconfort aux candidats à la confirmation. Dans son homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou avait instruit les participants à la messe et notamment les confirmands à

savoir mettre leur confiance en Dieu et à continuer de s'adonner à Lui en toute circonstance, Lui qui est le maître de la vie, le créateur de l'univers visible et invisible. Après l'homélie avait eu lieu, l'exécution du rite de la confirmation marqué par le véné Creator, le dialogue entre l'archevêque et les candidats au sacrement, le tout couronné par l'imposition de la main de l'évêque sur le front du confirmé. Dans son intervention avant le rite d'envoi, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou avait exhorté les participants à la messe à s'accrocher davantage au Seigneur afin de recevoir la plénitude des bénédictions à leur impartir en toute circonstance de temps et de lieu.

Gislain Wilfrid BOUMBA
(Suite en page 11)

Les directeurs diocésains réunis en session annuelle à Brazzaville

La Direction nationale des Œuvres pontificales missionnaires (OPM) réunit du 20 au 24 septembre 2023 à Brazzaville les directeurs diocésains pour leur session annuelle. Sous la coordination de l'abbé Valentin Moyongo, directeur national, les assises se tiennent au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), siège de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). La session a pour thème: «*Cœurs ardents, pieds en chemin*» (Lc 24,13-35).

La session annuelle des OPM est placée sous le patronage de son président Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, président de la Commission épiscopale pour l'évangélisation et la catéchèse. Elle a été ouverte officiellement jeudi 21 septembre en présence du secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo. Elle réunit le directeur national, les directeurs diocésains et le secrétaire des OPM, ainsi que d'autres invités.

Outre la journée d'ouverture

marquée entre autres par l'intervention du nonce apostolique au Congo Mgr Javier Herrera Corona, les travaux sont constitués des exposés des experts et les échanges. Également, ils se focalisent sur l'examen des rapports et accusés de réception présentés par les directeurs diocésains. Parmi les exposés, il y a un exposé de cadrage, qui est en effet une communication sur les fondements des OPM et ses missions. De même, les orientations sur la Journée missionnaire mondiale de 2023. La clôture de la session



Les animateurs des OPM lors de la session annuelle 2022 (Ph. d'arch.)

prévoit une messe d'envoi dans une des paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville, dimanche 24 septembre 2023.

Cette session est la deuxième sous l'ère de l'abbé Valentin Moyongo, après celle de l'an der-

nier tenue en septembre 2022, sur le thème: «*Vous serez mes témoins*» (Ac 1,8). Elle avait pour leitmotiv de rendre visible l'action des directeurs diocésains des OPM.

Aristide Ghislain NGOUMA

«En toutes ses voies, le Seigneur est juste»

Textes: Is.55, 6-9 ; Ps.144 ; Ph.1, 20c-24.27a ; Mt.20,1-16

Frères et sœurs, quand Jésus veut nous décrire le «*Royaume des cieux*», le monde de Dieu qu'il est venu annoncer en d'autres termes: il le fait grâce à des paraboles ou des images. Une parabole n'est pas un simple conte ou une fable poétique pure produit de l'imagination humaine. C'est une mise en scène et en commun d'un certain nombre d'histoire de la vie ordinaire et elle vise à illustrer ou véhiculer une idée forte: un enseignement express. Dès lors, il convient de ne pas la lire en faisant un lien point par point ou avec radicalité détail après détail; mais dans une finesse théâtrale. «*Le Royaume des cieux est comparable à...*» tel est le point de départ... et la suite plante le décor d'un embauche établissant la relation entre un employeur et l'employé.

Comme suite de la parabole des ouvriers de la onzième heure, on relève les invectives sur: la jalousie de ceux qui s'estiment plus méritants que les autres et en milieu Chrétiens la frustration d'antipathie des anciens qui se refusent d'accorder aux nouveaux convertis la convivialité communautaire. Mais de tout, l'étrange attitude de ce pourvoyeur de travail qui n'attend pas que se présente à lui ceux qui veulent être embauchés, mais prend l'initiative d'aller vers, «*oisifs ou désespérés*»... quel paradoxe! En fait, la parabole exalte une toute autre logique à cerner le «*Royaume de Dieu*»: c'est la demeure de Dieu donc de tout un chacun et non l'apanage de quelques-uns.

Par ailleurs, si la logique humaine et comptable délibère en fonction de l'équivalence, la parité ou la vengeance: tant d'heures égalent tant d'argent; telle faute pour tel dédommagement... la volonté de Dieu vise plus haut et noble. Tout compte fait, la logique de Dieu c'est la logique de l'amour, un amour qui n'est pas proportionnel au mérite du bénéficiaire, un amour gratuit, largement donné sans mesures. La bonté de Dieu est commandée par son amour infini et gratuit. Du coup, il n'est ni trop tôt pour les uns «*de la première heure*» ni trop tard pour les autres «*de la onzième heure*». Il suffit à tous de réaliser que nous sommes appelés, invités au même titre. «*Ce n'est pas juste*» diront les ouvriers de la 1^{ère} heure, et on les comprend! Le maître nous répond: je ne vous ai pas fait tort puisque la seule pièce d'argent était notre clause. Oui mais nous avons travaillé plus que les autres (membres dans tous les mouvements de la paroisse, actifs à toutes les activités paroissiales...), nous méritons plus. C'est vrai, mais j'ai le droit de donner à quelqu'un au-delà de ce qui serait normal comme je veux et pense sans compter le mérite. C'est mon droit, c'est ma bonté: «*Car mes pensées ne sont pas vos pensées, et vos chemins ne sont pas mes chemins... Autant le ciel est élevé au-dessus de la terre, autant mes chemins sont élevés au-dessus de vos chemins, et mes pensées, au-dessus de vos pensées (Is.55,6-9)*».

Bien-aimés! Ne soyez pas jaloux quand l'amour de Dieu frappe à la porte des autres et non, chez nous. Ne soyons pas «*mauvais*» quand Dieu veut être tout simplement «*Bon*» avec Tous, au risque de faire obstruction à sa volonté... sinon, il nous interpellera comme avec Pierre: «*arrière Satan (Vade retro satana) Mt.16,23*». D'emblée, par expérience, les relations humaines sont souvent très dupes. Par exemple, entre le maître et l'esclave, la tendance est l'exploitation en contrepartie d'un soupçon de liberté; du patron et l'ouvrier à sa base le gain contre la rémunération proportionnelle à l'effort fourni; des parents aux enfants en fonction de la satisfaction mutuelle, la fierté. Mais par cette parabole, Jésus veut montrer que Dieu ne s'inscrit pas fanatiquement dans l'une ou l'autre logique rituelle, mesquine ou imparfaite. Dès lors quand on le lui demande, Dieu se démerde à offrir à l'homme le salut. Agissant ainsi, il n'est pas injuste mais au contraire généreux et à cause de cela, «*... les derniers seront premiers, et les premiers seront derniers.*» Eh bien! Le cœur de Dieu n'est pas un circuit de course ou de rallye à fabriquer des vainqueurs ou des plus forts que d'autres. La seule chose qui compte à la pratique chrétienne, c'est que nous devrions être tous des champions de Dieu, des vainqueurs du péché, de parfaits collaborateurs au plan de la rédemption du monde avec Dieu. C'est ce qu'il faut à être au diapason du Psaume 144 «*Chaque jour je te bénirai, je louerai ton nom toujours et à jamais...*». Mais Toi, qui es-tu? Quel salaire attends-tu?

Père Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS, UCAO (Prêtre du Diocèse de N'Kayi CG.Bz)

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Publication de bans

Mgr Bienvenu Manamika Bafoukouahou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville, qu'à l'occasion de la Messe d'ouverture de l'Année pastorale 2023-2024, le dimanche 8 octobre 2023, il ordonnera Diacres, à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, à 9h 30, les Abbés : 1- Barthel Jobel Bakakoutela Mpena, 2- Dixon Valdemar Diafouka Moubinougou, 3- Hervé Pétronilde Kiyindou, 4 - Pensé Exaucé Malanda Gongolo, 5- Destin Bialel Mouanda, 6- Ismaël Moutsambote, 7- Lyns Théogène Mouzita Balongana, 8- Chris Vinel Ngongo Nkaya, 9 - Joffrey Dan Ruben Singou.

L'archevêque invite à soutenir les futurs ordinands par les prières.

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

L'Institut Mater Dei ouvre ses portes

Dans une circulaire adressée aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville, Mgr Bienvenu Manamika Bafoukouahou, archevêque de Brazzaville, annonce l'ouverture de l'Institut supérieur catholique Mater Dei (ISCMD) : «*Frères et Sœurs, chers Jeunes. C'est avec joie que*

je vous annonce l'ouverture de l'Institut supérieur catholique Mater Dei (ISCMD), pour l'Année académique 2023-2024. Situé dans l'enceinte de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, Mater Dei est un institut supérieur et universitaire qui offre les filières suivantes:

- 1- Filières qui débutent en novembre 2023:
 - Catéchèse et Pastorale; - Sciences Religieuses;
- 2- Filières dont l'ouverture est pour une date ultérieure:
 - Sciences informatiques; Economie et Développement; Sciences de l'Éducation.

Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} au 30 septembre 2023, dans le bureau de la Clinique Juridique, à proximité du podium de la Place Mariale, de 9h 30 à 13h 00.

Tous les bacheliers en quête d'orientations académiques sont les bienvenus.

En communion de prières!

(Suite de la page 10)

... Ils ont dit : ... Couple Ngakeni, parrain des confirmés : L'époux, M. Emile Godfrey Ngakeni : «*C'est d'abord un honneur pour notre couple d'être les parrains des confirmés.*

C'est un grand événement pour notre couple. L'évêque du diocèse est venu et nous avons été choisis pour parrainer ces jeunes qui ont reçu le sacrement de confirmation. On peut dire que c'est mission accomplie d'accompagner les en-

fants et de grandir aussi avec eux, parce qu'on continue toujours à prier dans la foi, Nous ne laissons pas en chemin, voilà pourquoi, j'ai dit on grandit ensemble.»

L'épouse, Mme Ngakeni: «*On est contente, parce que nous avons été choisis dans notre paroisse. C'est une marque aussi de confiance à notre couple. Nous accompagnons l'évêque et les confirmés dans la prière. Si nous étions de nouveau choisis l'année prochaine pour parrainer les enfants, c'est avec plaisir que nous accepterions ce rôle, car on ne s'arrête jamais à louer le Seigneur qui est très miséricordieux, nous continuerons à le louer à le bénir.*»

Propos recueillis par Jean Claude NKODIA de Radio Maria émettant de Kinshasa et Gislain Wilfrid BOUMBA



Le couple Ngakeni

ATLS

Africa Tax & Legal Services

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

SEQUOIA PLANTATIONS REPUBLIQUE DU CONGO

En sigle «SPRC»

Société Anonyme avec Administrateur Général au capital de 10.000.000 F.CFA
Siège social : Loango, lieu-dit Zone Economique Spéciale, dans les bureaux de la société Plateformes Industrielles du Congo Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM : CG-PNR-01-2022-B15-00010

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal constatant les décisions de l'actionnaire unique en date du 21 juillet 2023, il a été procédé au transfert du siège social de la société SEQUOIA PLANTATIONS REPUBLIQUE DU CONGO en sigle «SPRC» à l'adresse sise à Loango, dans les bureaux de la société Plateformes Industrielles du Congo Pointe-Noire, lieu-dit Zone Economique Spéciale, République du Congo.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique, le 28 juin 2023 sous le numéro CG-PNR-01-2023-D-00856 du 14 août 2023.

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° RCCM: CG-PNR-01-2022-B15-00010, le 14 août 2023.

Pour avis.

REPUBLIQUE DU CONGO

COMITE NATIONAL
ECONOMIQUE ET FINANCIER
Secrétariat Général
Boite Postale 126
BRAZZAVILLE

COMMUNICATION DU SECRETAIRE GENERAL DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER DU CONGO (CNEF) SUR L'APPLICATION DU SERVICE MINIMUM BANCAIRE, DANS LE CADRE DE L'ACCES DES POPULATIONS CONGOLAISES AUX SERVICES BANCAIRES DE BASE

Dans le cadre des actions visant à renforcer l'inclusion financière des populations et l'accélération de la bancarisation des pays membres de la CEMAC, les autorités de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) ont adopté le règlement n° 01/20/CEMAC/UMAC/COBAC relatif à la protection des consommateurs des produits et services bancaires dans la CEMAC. Ce dispositif est entré en vigueur dans tous les pays membres de la CEMAC, y compris en République du Congo, depuis le 1^{er} janvier 2023.

A cet effet, il est porté à la connaissance du public que les services bancaires énumérés ci-après, sont offerts à titre gratuit à la clientèle par l'ensemble des établissements de crédit exerçant leurs activités sur le territoire national :

- l'ouverture de compte; la tenue de compte; le changement d'éléments d'identification constitutifs du dossier consommateur; la délivrance du relevé d'identité bancaire; la délivrance d'un livret d'épargne et son renouvellement; la consultation du compte dans les agences de l'établissement teneur de compte; la consultation de solde dans les guichets automatiques de l'établissement du porteur de la carte; l'avis de débit ou de crédit par voie électronique; la remise une fois par mois sur support papier au guichet ou par voie électronique selon le choix du consommateur, du relevé de compte mensuel; la remise une fois par an sur support papier au guichet ou par voie électronique au consommateur qui en fait la demande d'un récapitulatif des frais et des opérations ne résultant pas d'un ordre de consom-

mateur, enregistrés sur son compte au cours de l'année civile précédente ; la délivrance d'une attestation de non redevance par an et à la clôture de compte ; la domiciliation du salaire; le versement d'espèces dans les agences de l'établissement; la délivrance au guichet des formules de retrait d'espèces au profit du titulaire d'un compte; la délivrance de cinquante formules de chèque par an au titulaire du compte; le retrait d'espèces dans les agences de l'établissement; le retrait de billets dans les guichets automatiques de l'établissement du porteur de la carte; le paiement par la carte dans la CEMAC; le paiement par chèque; l'encaissement de chèques tirés sur une banque de la CEMAC; le virement de compte à compte dans le même établissement; l'encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux.

Dans le cadre de la délégation des pouvoirs de contrôle de la COBAC et en conformité avec ses propres missions, le Secrétariat Général du CNEF a organisé du 31 juillet au 04 août 2023, des missions de vérification de l'application du règlement n° 01/20/CEMAC/UMAC/COBAC relatif à la protection des consommateurs des produits et services bancaires dans la CEMAC. Les principales conclusions de ces travaux sont les suivantes :

- la plupart des banques continuent de prélever des frais ou des primes sur les 22 services et produits bancaires devant être proposés à titre gratuit à la clientèle; certaines banques ne respectent pas l'obligation de publication dans leurs agences des dispositions du service bancaire minimum, pour la large information de la

clientèle; une partie des banques, certainement pour compenser des pertes de revenu induite par l'application du service bancaire minimum, ont institué de nouveaux prélèvements sur des prestations non justifiées, en infraction avec la réglementation COBAC; les dispositifs de recueil et de traitement des réclamations de la clientèle sont soit embryonnaires soit peu opérationnels.

En conséquence, j'attire l'attention de l'ensemble des établissements de crédit sur la stricte application du règlement n° 01/20/CEMAC/UMAC/COBAC relatif à la protection des consommateurs des produits et services bancaires dans la CEMAC. Les infractions relevées pourront faire l'objet de sanctions.

Enfin, j'en appelle à la vigilance des consommateurs des services financiers pour exiger le plein accès à l'information, notamment celle sur le service bancaire minimum, et d'utiliser toutes les voies de recours en cas de non application de la réglementation sur la protection des consommateurs des produits et services bancaires. Ces voies concernent la transmission des réclamations auprès de leur banque et, en cas d'insatisfaction, la saisine du Secrétariat Général du CNEF aux adresses suivantes: cnefcongo@beac.int et BP 126 Brazzaville.

Fait à Brazzaville le 08 septembre 2023

**Le Directeur National de la BEAC/ Secrétaire
Général du CNEF**



MINISTRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET DES REFORMES INTEGREES DU SECTEUR PUBLIC (PRISP)

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF, FINANCIER ET COMPTABLE POUR LE PROGRAMME DE REDUCTION DES EMISSIONS SANGHA-LIKOUALA (PRE-SL)

1- Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement des activités du Projet des Réformes Intégrées du secteur Public (PRISP) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du Programme de Réduction des Emissions Sangha-Likouala (PRE-SL). A ce titre, le PRISP recrute, au profit du PRE-SL un Responsable Administratif, Financier et Comptable.

2- Mandat du RAFC

Le Responsable Administratif, Financier et Comptable (RAFC) du PRE-SL est responsable de toutes les activités relatives aux finances, à la comptabilité et à l'administration dans le cadre de l'exécution du Programme. Il est placé sous l'autorité directe du Chargé de Programme à qui il rend compte de ses activités. Pour le détail des tâches à exécuter, les termes de référence sont disponibles au Secrétariat du PRISP. Les candidats intéressés peuvent les obtenir de 9 heures à 16 heures du lundi au vendredi.

3- Profil du candidat

Le candidat au poste de RAFC doit avoir le profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur de niveau minimum Bac+5 ou équivalent en comptabilité, sciences économiques et financières, contrôle de gestion

ou toute autre discipline équivalente d'une université connue ;

- Avoir une expérience professionnelle pertinente en gestion administrative, financière et comptable dans le secteur public ou privé. L'expérience dans un projet ou programme financé par les Bailleurs de fonds internationaux (UE, Banque Mondiale, FCPF, BAD, DFID, Agences de l'ONU) serait un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatisés de gestion financière et de systèmes comptables (tel que TOMPRO) ;
- Justifier d'une expérience pertinente dans le domaine de la REDD+ serait un atout ;

NB : - Tous les candidats fonctionnaires doivent noter que dans l'éventualité qu'ils sont retenus, ils ne pourront être recrutés qu'à condition de prouver et/ou justifier qu'ils sont soit détachés, soit mis en disponibilité par la fonction publique, et s'engagent individuellement dans le cadre de contrats de consultants individuels. Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus, conformément à la loi. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat.

4- Composition du dossier à fournir :

- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du PRISP ;
- Un curriculum vitae détaillé ;

- La copie du diplôme minimum requis ;
- Un ou des certificats (s)/attestation (s) de travail.

5- Durée du contrat

La durée du contrat est de 12 mois avec possibilité de renouvellement après évaluation.

6- Déroulement du recrutement

Le recrutement se fera en trois (3) phases : (i) une phase de présélection des candidats sur la base de leur CV pour l'établissement de la liste restreinte en fonction des critères de sélection énoncés ; (ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés ; (iii) une phase consacrée à la vérification des informations consignées dans les dossiers des candidats retenus sur la liste restreinte. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

Les candidats intéressés sont invités à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour lesdits services. A cet effet, les dossiers de candidature doivent être déposés sous pli fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 2 octobre 2023 à 16 heures et porter clairement la mention « recrutement d'un Responsable Administratif, Financier et Comptable du PRE-SL ».

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Secrétariat du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), parcelle 84 bis, avenue du chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo, Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 06 838 89 01, e-mail : pmarches@prisp-congo.org ; contact@prisp-congo.org.

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur,

Thomas BANDIA

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de
Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P: 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

«PIEDSTERRE»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège social: 22, rue Ndolo, Talangaï, Brazzaville
RCCM : CG-BZV-01-2012-B13-00399
REPUBLIQUE DU CONGO.

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL, AMENDEMENT DES STATUTS ET POUVOIRS

Aux termes d'un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique de la SARLU dénommée «PIEDSTERRE», en date à Brazzaville du 08 septembre 2023, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 11 septembre 2023, sous Folio 166/11, n°4553, deux résolutions ont été adoptées :

1- L'extension de l'objet de ladite société en y ajoutant : la production agricole, la transformation et la commercialisation des produits alimentaires et des boissons.

2- L'amendement des statuts et les pouvoirs donnés à Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT pour

l'accomplissement des formalités légales.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 12 septembre 2023 ;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 12 septembre 2023, sous le numéro CG-BZV-01-2012-B13-00399.

Fait à Brazzaville, le 13 septembre 2023

Pour avis
Maître Giscard
BAVOUEZA-GUINOT, Notaire

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI NOTAIRE

115 bis, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville
(En face de SCLOG,)
B.P: 13646 Tel(s): (00242).05.596.77.86 / 06.669.26.76
E- mail: officenotsmb@gmail.com
Brazzaville - République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION COMPAGNIE SOLEIL

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social : un million (1.000.000) de francs cfa.
Siège social : Mpila, Eau Mayo Abattoir ; Arrondissement 5 Ouézé
BRAZZAVILLE.

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du deux août deux mille vingt-trois, reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à la résidence de Brazzaville, 115 bis, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, régie par l'Acte Uniforme de l'OHA-DA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts ;

Objet social: La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger :

- Achat et vente du sable, fabrication et vente des briques et matériaux de construction.

Dénomination sociale: La société prend la dénomination suivante : COMPAGNIE SOLEIL.

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), Mpila, Eau Mayo Abattoir.

Durée: La durée de la société est fixée à 99 an-

nées entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital social: Le capital social est fixé à Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de dix mille (10.000) francs CFA chacune, souscrites entièrement et libérées intégralement.

Gérance de la Société: Conformément aux dispositions statutaires Monsieur CHENG QINGXIN domicilié à Brazzaville, Mpila, Eau Mayo Abattoir est désigné en qualité de gérant de ladite société.

Immatriculation: La société dénommée COMPAGNIE SOLEIL est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B13-00387.

Pour avis

Maître Aubierge Prisca
MOUANDZA BOUFOUENI, NOTAIRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Réf. : Recrutement d'un Cabinet d'avocats pour la mission de conseil et d'assistance dans les domaines judiciaire, juridique, arbitrage et social.

La société CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS S.A., ci-après désignée «CIB», société Anonyme avec Conseil d'administration, au capital de 10.021.500.000 FCFA, enregistrée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Ouessou sous le numéro CG-OUE-RCCM-05 B179, dont le siège est sis à son site industriel de Pokola, République du Congo, représentée par Monsieur **ASHISH MALIK** en qualité de Directeur Général,

Sollicite des offres sous pli fermé de la part des Cabinets d'avocats répondant aux qualifications requises pour assurer la mission de conseil et d'assistance dans les domaines judiciaire, juridique, arbitrage et social.

Les offres peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: accueil.admin@olamagri.com

OU déposées au Bureau CIB de Brazzaville, sis à Mpila, à côté des Tours Jumelles;

OU à la Direction Générale de la CIB, sise à Pokola,
OU transmises par courrier à l'adresse suivante : CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS (CIB), BP 45, BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO;

Au plus tard le 06 octobre 2023 à 17H00.

1- Le dossier d'appel d'offres peut également être retiré aux mêmes adresses.

2- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

3- Les offres doivent être valides pendant une période de trois (3) mois suivant la date limite de dépôt des offres.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Réf. : Recrutement d'un prestataire - Transitaire qualifié

La société **CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS S.A.**, ci-après désignée «CIB», société Anonyme avec Conseil d'administration, au capital de 10.021.500.000 FCFA, enregistrée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Ouessou sous le numéro CG-OUE-RCCM-05 B179, dont le siège est sis à son site industriel de Pokola, République du Congo, représentée par Monsieur **ASHISH MALIK** en qualité de Directeur Général, Sollicite des offres sous pli fermé de la part des Transitaires agréés répondant aux qualifications requises pour assurer les prestations externalisées de transit et de dédouanement.

Le présent Appel d'Offres ouvert porte sur la sélection d'un prestataire de services de Transit et dédouanement pour des opérations à Pokola, Brazzaville et Pointe-Noire, qui aura la charge d'assurer toutes les formalités douanières à l'exportation du bois et l'importation des marchandises, ainsi que l'enlèvement aux ports de sortie et d'entrée (port, aéroport ou frontières terrestres), dans des conditions de rapidité, de sécurité, d'économie et de fiabilité.

Le prestataire devra posséder une connaissance fondamentale et une parfaite maîtrise des formalités douanières applicables au Congo et dans la zone CEMAC. Il fournira des conseils sur la réglementation en matière d'importation et d'exportation.

Les offres peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : accueil.admin@olamagri.com

OU déposées au Bureau CIB de Brazzaville, sis à Mpila, à côté des Tours Jumelles ;

OU à la Direction Générale de la CIB, sise à Pokola,
OU transmises par courrier à l'adresse suivante: **CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS (CIB), BP 45, BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO ;**
Au plus tard le 06 octobre 2023 à 17H00.

1. Le dossier d'appel d'offres peut également être retiré aux mêmes adresses.

2. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

3. Les offres doivent être valides pendant une période de trois (3) mois suivant la date limite de dépôt des offres.

Entretien exclusif avec Sylvie Diklopomos

Comédienne et metteuse en scène, directrice artistique du Festival Mantsina sur scène et directrice artistique de "Gare aux pieds nus fabrique culturelle" qui se trouve à Sadelmi, un quartier de Brazzaville, Sylvie Diklopomos, ne cesse de marquer le monde culturel national et même international, par son talent et son savoir-faire. Le Festival Mantsina est l'un des miroirs du travail qu'elle ne cesse de réaliser. Interview.

°Que peut-on savoir du Festival Mantsina sur scène?

**C'est un festival international. Au mois de décembre de l'an dernier, il était dans sa 19^e édition, avec pour thème: "Aller au-delà". Au menu, il y avait des conférences, des ateliers de formation en jeux d'acteurs et écritures, de mise en scène, de slam, de spectacles, de théâtre d'ici et d'ailleurs.

***Combien de troupes y avaient pris part ?**

**Il y a eu une dizaine de compagnies, des compagnies locales et internationales. Nous avons reçu des pays comme la Suisse, la France, la Guyane, le Cameroun, la RDC et le Congo pays hôte. La 19^e édition était exceptionnelle.

***Quelle place devrait-on accorder à la culture au Congo ?**

**Un pays sans culture est un pays mort. Il faudrait qu'on arrive à intéresser la jeunesse à la culture parce qu'elle permet

d'enrayer la violence qui sévit dans les milieux des jeunes. En mettant des espaces culturels dans chaque quartier, je pense que les jeunes ne seront plus disposés à tenir des matchettes, leurs têtes seront disposées à la création et à la réflexion.

***En quoi faisant concrètement ?**

**Le théâtre, l'écriture ou le slam, et bien d'autres disciplines artistiques vont les occuper. Et Mantsina sur scène programme ces disciplines. Voilà pourquoi, bien qu'au départ n'étant qu'un festival international de théâtre, et n'ayant pas assez de vitrines, Mantsina sur scène programme aussi d'autres disciplines pour montrer ce que font artistiquement nos jeunes, nos compagnies.

***Comment voudriez-vous que la culture soit soutenue ?**

**Nous n'avons pas assez de subventions dans ce domaine, vraiment, c'est très très re-



Sylvie Diklopomos

grettable qu'on ne mette pas en avant la culture. Un pays ne se développe pas par sa politique, mais par sa politique culturelle. Quand le pays a une forte politique culturelle, il va de l'avant. Dans d'autres pays africains, comme le Sénégal par exemple, la culture est mise en avant. Nous souhaitons que le Congo également mette la culture en avant, comme ça le pays va se développer. Mais, c'est nous les cultures, les artistes, qui faisons rayonner en bien, je dis bien «en bien», le Congo à l'extérieur. Il est temps que les pouvoirs publics, que notre gouvernement prenne conscience de l'importance de

la culture.

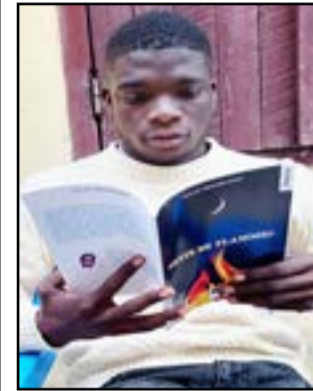
***Seriez-vous partisane de la création d'une école de théâtre au Congo ?**

**Bien-sûr! Ailleurs, le théâtre, c'est depuis des siècles qu'ils en ont à l'école, à l'université, et encore, il y a trois ans seulement qu'on a créé un département art à l'université Marien Ngouabi. Cela prouve que nous sommes en retard, alors qu'ailleurs c'est depuis toujours qu'il y a des thèses de doctorat qui se font en théâtre. Il y a maintenant un département art, un parcours art à l'université Marien Ngouabi, eh bien! il faudrait le soutenir. Il faut aussi soutenir la création artistique, soutenir les arts. Je pense bien qu'on dit que le Président de la République est garant des arts et des lettres. Mais, nous voulons bien que ça soit dans les actes, les actions, que les artistes sentent qu'au Congo, le président est garant des arts et des lettres. Nous voulons véritablement que le Gouvernement soutienne la culture.

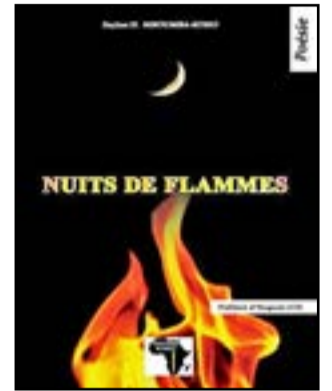
Propos recueillis par
Alain-Patrick MASSAMBA

"Nuits de flammes", de Sayine D. Mboumba-Koho

Passionné de littérature, et inspiré par des grands poètes comme Aimé Césaire, Tchicaya U Tam'si, le poète Sayine D. Mboumba-Koho est auteur du recueil de poésie "Nuits de flammes", qui est son premier ouvrage. Il a été publié aux Editions Kemet, au Congo, préfacé par Hugues Eta.



Sayine D. Mboumba-Koho



La couverture du livre

Ce recueil de 171 pages compte 54 poèmes qui expriment des réalités s'inscrivant dans les traces mémorielles du passé, une manière pour lui de restaurer les racines traditionnelles, de crier sur des injustices et inégalités sociales. "Nous sommes une époque branchée, qui sait remuer la pierre tombale des ancêtres morts à genoux". Dans cette strophe, nous comprenons qu'il est question de liberté. Conscient de la taille non négligeable de sa plume, Sayine D., loin d'être quelqu'un de dépassé, est plutôt une arme d'une grande humilité. Il n'est pas le genre d'auteurs à prendre le premier rôle ; c'est plutôt le genre qui se dissimule derrière ses écrits pour créer une autre réalité comme celle du narrateur indépendant.

Dans le poème liminaire, le sens des mots est enlucé dans l'hermétisme imagé qui témoigne non seulement de la force du langage, mais aussi de la beauté des mots. La force et la beauté sont mises à contribution pour répandre les mots (le fauve du passé, le sol tatoué de sang, l'heure jaillissante de l'éléphant noir) de l'auteur employé dans son poème "Rappel aux masques".

La malédiction dont il est question dans l'ouvrage concerne non seulement l'auteur, mais aussi toute sa génération. Cette malédiction, l'auteur la porte, puisqu'il devient en quelque sorte le porte-parole de cette génération qui n'arrive pas à créer son désarroi. C'est une façon de dire qu'il y a une jeunesse maudite. Dans le texte intitulé "Génération bâtarde", l'auteur essaie de présenter en quelque sorte les signes même de cette bâtarde-là, il devient poète maudit.

Princesse GRACIAS (Stagiaire)

PUBLICATION

"Albinisme", un ouvrage de Narcisse Kimbassa

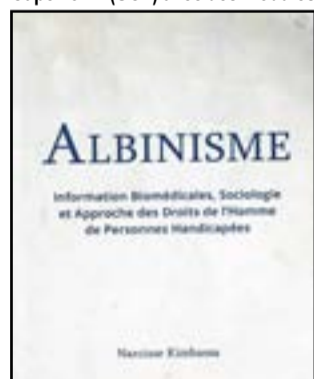
"Albinisme : informations biomédicales, sociologie et approche des Droits de l'homme de personnes handicapées", est un ouvrage de Narcisse Kimbassa. Subdivisé en six chapitres et comptant 105 pages, il a été publié en 2016 aux Editions Sun Media Stellembosch.

Le livre décrit l'information biomédicale de l'albinisme afin de déterminer l'invalidité du trouble génétique qui est l'albinisme (chapitre 1). Deuxièmement, il décrit les régimes juridiques internationaux et régionaux de l'invalidité (chapitre 2). Troisièmement, il analyse la perspective des droits de l'homme du handicap comme celle liée à l'albinisme (chapitre 3). Les droits de l'homme s'appliquent à tous les êtres humains, quelle que soit leur différence, et l'accent sera mis sur la Convention pertinente sur les Droits des personnes handicapées.

Quatrièmement, le livre démontre la compréhension de l'albinisme par le biais de croyances, de cultures et de superstitions (chapitre 4). Il propose une voie à suivre, qui à l'intention de fournir des suggestions et des recommandations visant à améliorer la vie des personnes handicapées en général et de l'albinisme en particulier (chapitre 5). Enfin, le rôle des organisations non gouvernementales est analysé qui est de sensibiliser, stimuler l'estime de soi de leurs membres, de défendre leurs besoins et éventuellement lobby pour une société (chapitre 6).

Parlant des perspectives des droits de l'homme des personnes handicapées: cas de l'albinisme, et s'appuyant sur la protection des droits des personnes handicapées, l'auteur souligne que: "Tous les instruments internationaux des droits de l'homme protègent les droits des personnes. Cependant, certains instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme protègent les droits des personnes handicapées en particulier, ou ont adopté des dispositions concernant les personnes

handicapées". Narcisse Kimbassa est titulaire d'une licence en Droit et d'une maîtrise en Droit spécialisé en Droit public de l'Université Marien Ngouabi (Brazzaville). Il a étudié l'anglais et a complété le programme de compétence d'anglais intensif de l'Université de Stellembosch (USA). Il est diplômé en Master 2 en Droit international public à l'Université de Cape Town (UCT) avec des modules



La couverture du livre

en Droit international économique, les règlements de différends et l'utilisation de la Force, des principes du Droit international public ensuite de la protection internationale des Droits de l'homme. Il a soutenu Narcisse Kimbassa est titulaire d'une Licence en Droit et d'une Maîtrise en Droit spécialisé en Droit public de l'Université Marien Ngouabi (Brazzaville). Il a étudié l'anglais et a complété le programme de compétence d'anglais intensif de l'Université de Stellembosch (USA). Il est diplômé en Master 2 en Droit international public à l'Université de Cape Town (UCT) avec des modules



Narcisse Kimbassa

en Droit international économique, les règlements de différends et l'utilisation de la Force, des principes du Droit international public ensuite de la protection internationale des Droits de l'homme. Il a soutenu une thèse en Droit d'intervention humanitaire et spécialisé en Droit international public.

De même, Narcisse Kimbassa a travaillé à temps partiel au Groupe parlementaire d'évaluation Parliamentary Monetary Group (PMG) comme rapporteur et a siégé aux différentes commissions parlementaires telles que la Commission pour les enfants, les femmes et les personnes handicapées et la Commission des travaux publics. Il est cofondateur et directeur du Conseil d'administration de Western cape albinisme and hypo-pigment Foundation (WCAHF) où il organise des séminaires, des programmes d'éducation de la recherche et de projets soutenus par le ministère du Développement social pour assister les personnes atteintes d'albinisme à entreprendre de projets de développement.

pour tout achat, contact:
05 591 33 22

A.-P. MASSAMBA

OFFRE D'EMPLOI –
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER – H / F

Titre de la fonction	Responsable Administratif et Financier (RAF)
Lieu d'affectation	Département de la Bouenza, Madingou
Organisme	ONG APDRA Pisciculture Paysanne
Projet	RECAFIP – Phase 2
Contrat	CDD de 07 mois

Objectif du poste et activités principales:
Dans le respect des procédures de l'ONG APDRA Pisciculture Paysanne:

- Gestion budgétaire du projet**
 - Participation à l'actualisation du manuel des procédures administratives et financières du projet
 - Veiller à l'application des procédures administratives et financières de l'association et des bailleurs; - Tenue des journaux de caisses et de banques
 - Réalisation de la clôture comptable mensuelle pour transmission au siège (suivi budgétaire mensuel, fiche de fonds de roulement, PV de caisses et relevés bancaires); - Etablissement du suivi budgétaire consolidé mensuel
 - Règlement des factures du projet en veillant au respect des principes comptables et des procédures des bailleurs de fonds; - Suivi des comptes bancaires et des caisses du projet; - Vérification, classement et archivage des pièces comptables et budgétaires; - Suivi des conventions avec les bailleurs et établissement du reporting financier de chaque convention
 - Réalisation des budgets prévisionnels trimestriels et du plan de trésorerie
- Gestion administrative et logistique:**
 - Suivi des contrats des prestataires et fournisseurs de services (Loyer du bureau et des logements des volontaires, électricité, téléphone, Internet etc...)
 - Organisation logistique des missions (Réservations d'hôtel, véhicules, démarches de visa, location de salles de réunion etc.) et des activités du projet (Comité de pilotage, Réunions de capitalisation, réunion générale des pisciculteurs etc...)
 - Inventaire, suivi des stocks, commande et réception de matériel
 - Suivi du parc automobile (fiche consommation, contrôle des entretiens, assurances et taxes)
 - Etablissement et suivi des appels d'offre en conformité avec les procédures de l'Union Européenne et de l'Agence française de développement
 - Suivi administratif et déclarations statutaires de l'APDRA au Congo
- Gestion des ressources humaines**
 - Mise en conformité et suivi des contrats de travail de tous les salariés du projet
 - Traitement des salaires et déclarations fiscales et sociales
 - Effectuer les décomptes et le suivi des congés, jours/frais maladie, récupérations.
 - Suivi des congés
 - Élaborer et suivre le planning des équipes supports (Chauffeurs, gardiens, hygiéniste, etc.)
 - Veiller au respect des procédures

Le RAF pourra également participer activement aux activités du Projet RECAFIP en fonction des besoins. Le RAF sera appuyé dans ses tâches par une assistante administrative et financière.
Profil demandé

Diplôme BAC+3 minimum dans les domaines : gestion comptabilité et logistique
Expérience nécessaire d'au moins 3 ans en tant que RAF/gestionnaire comptable et logisticien
Connaissances / compétences techniques
- Très bonne maîtrise des procédures de l'union européenne, du droit du travail et de la législation sociale, fiscale et administrative du pays
- Comptabilité, gestion logistique et financière, principes généraux de la réglementation sociale, fiscale et administrative du pays ;
- Gérer une caisse et des pièces comptables - Saisir des pièces comptables les affecter en fonction du budget du programme - Organiser et classer les documents comptables, administratifs et logistiques – Créer/Tenir à jour des tableaux sur Excel ;
- Connaissance du milieu associatif et des ONG internationales
- Bonne connaissance du contexte socio-économique du Congo.
- Atouts : Expérience en gestion d'Audit et clôture de projet, maîtrise d'un logiciel de comptabilité (Diame ou Sage)
Compétences Informatiques
Maîtrise de la suite Microsoft Office (forte expertise en « Excel » demandée) Langues Françaises courantes à l'écrit et à l'oral, Lingala ou Kituba courantes à l'oral
Qualités requises
Intégrité / Esprit d'ouverture, de coopération et de disponibilité / Ponctualité / Autonomie et grande rigueur dans le travail quotidien / Organisation, gestion des priorités / Respect des procédures / Sens des responsabilités / Capacité à travailler en équipe et sous pression / Force de proposition Documents à fournir Curriculum Vitae (CV), Lettre de Motivation avec la prétention salariale (adressée au Chef de projet RECAFIP)
Copies des diplômes ou autres attestations
Copies des certificats de travail et/ou attestations de stage, références des anciens employeurs.
Prise de poste : dès que possible
TOUT DOSSIER NON COMPLET SERA ECARTÉ !
Dépôt des candidatures avant le LUNDI 09 OCTOBRE 2023 à 17H dernier délai par e-mail : y.sare@apdra.org copie à fpgp_ong@yahoo.fr
Pour toute information complémentaire contactez le 069347702
L'APDRA se réserve le droit de clôturer le recrutement plus tôt, si la procédure aboutie avant la date de fin.

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

CABINET DE MONSIEUR
LE GREFFIER EN CHEF

INSERTION LEGALE

Par Maître Gédéon Perphyte ENDZENA OKALI, Greffier Principal près le Tribunal de Commerce de Brazzaville, assurant l'intérim de Maître Jean Clément NGATALI, Greffier en Chef, Chef de Greffe dudit Tribunal ;

DE L'OUVERTURE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le Tribunal de Commerce de Brazzaville a rendu en date du 29 Juillet 2023, à la requête de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, dite CNSS aux fins de la liquidation judiciaire de la société SERRU-TOP SARL, dont le siège social est sis, 65 rue Kintélé, Ouenzé, Brazzaville, la décision dont le dispositif est le suivant :

PAR CES MOTIFS :

Statuant en audience non publique, contradictoirement, en matière commerciale et en premier ressort ;

Rejette la nullité de l'acte introductif d'instance excipée par la société SERRUTOP ;

Déclare recevable et bien fondée l'action de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale dite CNSS ;

Dit et juge la société SERRU-TOP en cessation des paiements ;

Prononce en conséquence la liquidation judiciaire de ladite société ;

Fixe provisoirement sa cessation des paiements au 1^{er} janvier 2023 ;

Nomme **NZIEMBIANOU NDOUMOU Grâce Jelyde**, magistrat, et **IKONGA Rémi**, expert-comptable, respectivement juge-commissaire et syndic ;

Fixe ensuite la durée des opérations de liquidation judiciaire de cette société susmentionnée à 18 mois à compter du prononcé de la présente décision ; Ordonne au greffe d'accomplir les formalités requises par la loi ;

Ordonne l'exécution provisoire de la présente décision ;

Pour avis d'insertion légale,
Brazzaville, le 08 Septembre 2023



COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

CABINET DE MONSIEUR
LE GREFFIER EN CHEF

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société A.B.E FROID, société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 francs CFA dont le siège social est sis, 18 Rue Owando, Talangaï, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le N°CG-BZV-01-2011-B12-00242, le 14 octobre 2022 ;

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société en date à Brazzaville du 22 mai 2023, il a délibéré et adopté la résolution sur la dissolution anticipée ;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 28 juillet 2023, sous le n°CG-BZV-01-2023-M-07505 aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,



MINISTERE DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS, DE L'EDUCATION
CIVIQUE, DE LA FORMATION
QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI
CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité — Travail — Progrès

PROJET EMPLOI-FORMATION «MOSALA» «AVIS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE LA CELLULE INTERNALISEE DE PROJET»

1. La République du Congo a obtenu un financement de l'Agence française de développement (AFD) et une délégation de fonds de l'Union européenne (UE) pour la mise en oeuvre du Projet Emploi-Formation dénommé « MOSALA ». Ce projet se déroulera sur une période de 4 ans.

2. L'objectif global de ce projet est de contribuer à l'autonomisation économique de jeunes en situation de vulnérabilité face au marché de l'emploi à travers la mise en oeuvre de politiques actives emploi-formation, avec une perspective de genre, et l'amélioration de la pertinence du dispositif de formation-insertion avec les besoins en compétences du marché de l'emploi dans les secteurs clés du Plan national de développement (PND) 2022-2026.

A ce titre, le projet comporte trois composantes

Composante 1: Appui à la Direction générale de la formation qualifiante et de l'emploi (DGFQE)

Volet 1 — Elaboration, validation et mise oeuvre de la Politique nationale de l'emploi et de la formation (PNEF).

Volet 2 — Mise en place d'un observatoire de l'emploi et de la formation qualifiante incluant spécifiquement la question du genre.

Composante 2: Appui au Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (FONEA)

Volet 1- Mise en oeuvre des actions de formations qualifiantes adaptées aux besoins du marché de l'emploi.

Volet 2 - Appels à projet de formation pour le renforcer les compétences des jeunes et la qualité de l'offre de formations dans les secteurs porteurs.

Volet 3- Activités de promotion de l'apprentissage, de l'employabilité et du renforcement des structures de formation qualifiante.

Composante 3: Appui à l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE)

Volet 1- Mise en oeuvre des dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi, en ciblant particulièrement les femmes et les NEET. Volet 2- Actions d'information et d'orientation sur le marché de l'emploi.

3. Le Maître d'ouvrage, le Ministère de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi (MJSECFQE), mettra en place une Cellule internalisée du projet (CIP) chargée de la mise en oeuvre et du suivi du projet MOSALA au sein du ministère.

Le présent Avis de recrutement est lancé pour les postes suivants :

- un point focal ;
- un(e) spécialiste en passation de marchés ;
- un(e) chargé(e) de suivi-évaluation du projet avec compétences en matière de Genre ;

- un(e) comptable.

4. Les dossiers de candidature comprenant :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae ;
- des copies certifiées des diplômes requis ou tout autre document justifiant de la formation ou la qualification ;
- des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience antérieure
- des références d'au moins trois (3) personnes physiques ou morales avec adresse électronique et numéros de téléphone de contacts.

doivent être déposés sous pli fermé ou en version électronique au plus tard le lundi 9 octobre 2023 à 14h

en précisant les mentions suivantes sur le pli - à l'attention du Ministre de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi (MJSECFQE) ;

- projet MOSALA ;

- candidature au poste de : (préciser le poste pour lequel la candidature est adressée)

- ouvrir uniquement au cours de la session d'ouverture et d'analyse des candidatures.

Adresse : Cabinet du Ministère de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi (derrière le stade Massambat Debat)

5. Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au Cabinet du MJSECFQE, tous les jours ouvrables de 9h00 à 14h00.

Fait à Brazzaville, le 18 Septembre 2023



Fiche de poste

Recrutement d'un comptable du projet Mosala

I. Description succincte du projet Mosala

I.1. Finalité

La finalité du projet est d'accompagner les jeunes congolais et congolaises dans leur parcours d'insertion professionnelle, d'adapter et de couvrir les besoins des employeurs en ressources humaines qualifiées dans les filières clés pour la diversification économique du pays en réduisant les inégalités femmes/hommes en matière d'accès à un emploi de qualité.

I.2. Objectif général

L'objectif général du projet Mosala est de contribuer à l'autonomisation économique de jeunes en situation de vulnérabilité face au marché du travail, à travers la mise en œuvre de politiques actives emploi-formation avec une perspective de genre, et à l'amélioration de la pertinence du dispositif de formation-insertion avec les besoins en compétences du marché du travail.

I.3. Objectifs spécifiques

En termes d'objectifs spécifiques, le projet Mosala permettra d'accompagner :

- la structuration du système formation-emploi, la politique nationale et les dispositifs du suivi et d'information de l'emploi et de la formation afin d'améliorer l'efficacité des politiques et des programmes visant l'insertion économique des jeunes, avec une perspective de genre,
- la mise en œuvre du dispositif national de formation qualifiante, son déploiement, sa diversification et sa pertinence par rapport au marché de l'emploi, avec une perspective de réduction des inégalités hommes-femmes,
- l'opérationnalisation du dispositif d'accompagnement vers l'emploi des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité afin d'améliorer l'insertion professionnelle et la qualité de l'employabilité des jeunes et particulièrement des femmes,
- la réduction des inégalités de genre dans l'accès et le maintien dans un emploi décent constituera l'objectif transversal de l'ensemble du projet.

II. Contenu du projet

Le projet se déclinera selon trois composantes.

Une première consistera en un appui à la structuration et au pilotage du dispositif de la formation qualifiante et de l'emploi. Il s'agira alors d'élaborer une politique nationale de l'emploi et de la formation, d'accompagner sa mise en œuvre et de mettre en place un système d'information sur le marché du travail et la formation au travers d'un observatoire de l'emploi et de la formation qualifiante incluant spécifiquement la question du genre au niveau de la Direction générale de la formation qualifiante et de l'emploi (DGFQE) du Ministère de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi (MJSECFQE).

La deuxième composante appuiera le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (FONEA) dans ses activités de mise en œuvre des actions de formation qualifiante adaptée aux besoins du marché de l'emploi. Des appels à projets de formation seront organisés selon les procédures d'intervention du FONEA pour renforcer les compétences des jeunes et la qualité de l'offre de formations dans les secteurs porteurs (notamment l'agriculture, le tourisme durable et l'industrie). Des actions de promotion de l'apprentissage et de l'insertion des jeunes ainsi que l'appui direct à des structures de formation qualifiante seront également réalisés.

La troisième composante appuiera la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi de l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE). Il s'agira alors principalement d'actions pour accompagner l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi, en ciblant particulièrement les femmes et les NEET, et d'actions d'information et d'orientation sur le marché du travail.

Pour garantir l'accessibilité des services de ces trois structures adaptées aux besoins des jeunes, des femmes et des entreprises, le projet financera également les équipements et la réhabilitation des sièges de la DGFQE, du FONEA et de l'ACPE.

Le déploiement effectif des services sur l'ensemble du territoire sera accompagné par la création de Maisons départementales de l'emploi et de la formation qualifiante (MDEFQ) à Pointe-Noire, Ouesso et Dolisie afin de fédérer en un seul lieu les différents services des trois structures. Des containers aménagés seront mis en place afin de rapprocher les services de l'ACPE des demandeurs d'emploi dans les quartiers moins desservis et les zones rurales.

Un système d'information commun à la DGFQE, au FONEA et à l'ACPE sera également mis en œuvre pour connecter les structures de Brazzaville, Pointe-Noire, Ouesso et Dolisie.

Enfin, des actions de communication, de sensibilisation et de capitalisation, avec une forte perspective de genre, seront également réalisées à la fois à l'échelle nationale et déconcentrée.

III. Intervenants et mode opératoire

Le MJSECFQE en tant que Maître d'ouvrage (MOA) mettra en place une Cellule internalisée de projet (CIP) chargée de la mise en œuvre et du suivi du projet au sein du ministère. Celle-ci sera composée d'un(e) coordonnateur/coordonnatrice, d'un point focal, d'un(e) chargé(e) de suivi-évaluation et de genre du projet, d'un(e) spécialiste en passation de marchés et d'un(e) comptable.

IV. Attributions et Responsabilités

Sous la supervision directe et opérationnelle du Directeur de Cabinet, Coordonnateur du projet (CP), en charge du pilotage global du projet et du Point focal, responsable de la mise en œuvre, de l'exécution des activités et de l'atteinte des objectifs du projet, avec l'appui de l'Assistance technique à maîtrise d'ouvrage (ATMO), le comptable est chargé de la gestion administrative, comptable et financière du projet. A ce titre, il/elle est chargé(e) de :

- élaborer le budget du projet avec le concours des autres responsables et le soumettre au Coordonnateur via le Point focal pour approbation,
- établir les tableaux de trésorerie du budget,
- contrôler et approuver l'éligibilité des dépenses à effectuer par bon de commande, bon d'achat et par caisse,
- établir les demandes d'approvisionnement des fonds et les chèques y relatifs,
- appliquer toutes les instructions administratives relatives au service comptable,
- assister les auditeurs interne et externe pendant leur mission,
- participer, de concert avec le Coordonnateur et le point focal avec l'appui de l'ATMO, à la mise en œuvre des recommandations des audits et celles des missions de supervision spécifiques à la gestion comptable et financière.

Le comptable devra, en outre, sous la supervision du Point focal et avec l'appui de l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage :

- rédiger les rapports financiers du projet,
- établir les plans de trésorerie en centralisant tous les besoins financiers de chaque composante du projet,
- assurer la mise à disposition des fonds selon le Plan de travail et budget annuels (PTBA) du projet,
- effectuer régulièrement les états de rapprochements bancaires et les contrôles de caisse.

Le comptable assume, par ailleurs, les autres tâches suivantes :

- assurer la gestion et la garde des carnets de chèques,
- assurer la tenue de la comptabilité selon les principes généralement admis,
- arrêter les comptes annuels du projet en vue de procéder aux inventaires,
- inviter les auditeurs, en accord avec le Point focal et le Coordonnateur, à la mission de certification des comptes financiers,
- établir les chèques et les ordres de virements au profit des fournisseurs,
- appuyer les responsables des composantes du projet (FONEA, ACPE et DGFQE) dans l'élaboration des besoins en ressources financières pour les soumissions/révisions périodiques du budget, conformément aux exigences des bailleurs,
- participer, en collaboration avec le Point focal et avec l'appui de l'ATMO, à l'élaboration des Plans de travail et budget annuels (PTBA) qui seront soumis à l'AFD pour avis de non objection et au Comité de pilotage (COPIL) pour approbation,
- suivre quotidiennement la tenue des livres comptables du projet et garantir la conformité de chaque dépense au regard du Manuel de procédures administrative, financière et comptable (MPAFC) du projet,
- suivre la mise en œuvre des budgets et en rendre compte à l'autorité hiérarchique. Le cas échéant, faire des recommandations à l'autorité hiérarchique sur les réallocations des fonds à soumettre à l'approbation du Comité de pilotage (COPIL),
- effectuer des rapprochements budgétaires mensuels, trimestriels, semestriels et annuels, et dresser un rapport d'exécution budgétaire pendant les périodes ci-dessous

visant à contrôler le budget et les procédures financières, - assurer le paiement des services, conformément au Manuel de procédures administrative, financière et comptable (MPAFC) du projet, - superviser la clôture périodique des comptes mensuels et assurer la soumission des données de dépenses de gestion au Point focal et des rapports financiers à l'AFD.

V. Qualifications

Les qualifications recherchées pour la fonction de comptable du projet Mosala sont les suivantes :

- diplôme universitaire (BAC+3 au minimum) en finances, comptabilité, administration d'entreprises ou tout autre discipline connexe,
- expérience en gestion financière (au moins 5 ans) acquise dans une institution internationale, une Organisation de la société civile (OSC) ou un projet de développement financé par un bailleur de fonds international,
- capacité de gérer les budgets des projets et de suivre les dépenses financières,
- capacité de tenir des communications avec les différentes parties prenantes,
- compétences en informatique, en particulier, maîtrise de toutes les applications du logiciel MS Office et applications de finances spécifiques (Tom2pro, Sage, Odacompta...), - bonne moralité et intégrité.

VI. Lieu d'affectation

Le lieu de travail du comptable est Brazzaville avec des déplacements à l'intérieur du pays.

VII. Durée du poste

Le projet Mosala a une durée de 4 ans. Le poste de comptable est initialement établi pour une durée d'une année renouvelable à compter de la signature de son contrat de travail. Au terme de cette période et après évaluation satisfaisante des performances de l'employé, le contrat sera renouvelé après l'avis de non objection de l'AFD.

VIII. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- un Curriculum vitae (CV) actualisé et concis,
- une lettre de motivation de la candidature (maximum 2 pages) adressée au Ministre de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi (MJSECFQE),
- des copies légalisées des diplôme (s) requis, certificats et attestations de formation (l'original ou une copie certifiée sera demandé au cours du processus de sélection),
- des références d'au moins trois (3) personnes physiques ou morales avec adresse électronique et numéros de téléphone de contacts.

IX. Évaluation annuelle et critères de performance

L'évaluation des performances du Comptable se fera annuellement par le Coordonnateur du projet, sur la base d'un contrat de performance établi conjointement avec indicateurs de résultats fixés. Les résultats de cette évaluation seront partagés avec l'AFD et serviront de base au renouvellement du contrat.

X. Procédure de recrutement

Le processus de recrutement en toutes ses étapes sera intégralement assuré par le Cabinet du Ministre en charge de l'emploi à travers le comité de sélection mis en place à cet effet et conformément à l'accord de financement du projet signé avec l'AFD. Chaque étape principale sera sanctionnée par un rapport qui sera soumis à l'avis de non objection de l'AFD. Le recrutement se déroulera en deux (2) étapes :

- une phase de présélection réalisée sur analyse des dossiers. La présélection sera faite sur la base d'une grille prédéfinie, établie en tenant compte des termes de référence. Seuls les candidats dont le dossier aura été présélectionné seront contactés par le comité de sélection qui fixera la date de l'entretien,
- une phase de sélection finale comportant des tests écrits et un entretien individuel des candidats présélectionnés.

XI. Lieu de dépôt et date de clôture des candidatures

Les dossiers de candidature devront parvenir, sous pli anonyme fermé, portant la mention «Candidature au poste de Comptable du projet Mosala» au plus tard le lundi 9 octobre 2023 à 14h00 au secrétariat du Directeur de cabinet du Ministre en charge de l'emploi. Le recrutement se fera selon la procédure compétitive. Les dossiers de candidature non retenus ne seront pas retournés. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires aux contacts suivants :

Tél : E-mail :

NB : L'utilisation du genre masculin dans le présent avis de recrutement a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire. Il désigne autant le genre masculin que le genre féminin. Toute candidature féminine est encouragée.

Fiche de poste

Responsable en passation de marché du projet Mosala

I. Description succincte du projet Mosala

I.1. Finalité

La finalité du projet est d'accompagner les jeunes congolais et congolaises dans leur parcours d'insertion professionnelle, d'adapter et de couvrir les besoins des employeurs en ressources humaines qualifiées dans les filières clés pour la diversification économique du pays en réduisant les inégalités femmes/hommes en matière d'accès à un emploi de qualité.

I.2. Objectif général

L'objectif général du projet Mosala est de contribuer à l'automatisation économique de jeunes en situation de vulnérabilité face au marché du travail à travers la mise en œuvre de politiques actives emploi-formation avec une perspective de genre, et à l'amélioration de la pertinence du dispositif de formation-insertion avec les besoins en compétences du marché du travail.

I.3. Objectifs spécifiques

En termes d'objectifs spécifiques, le projet Mosala permettra d'accompagner :

- la structuration du système formation-emploi, la politique nationale et les dispositifs du suivi et d'information de l'emploi et de la formation afin d'améliorer l'efficacité des politiques et des programmes visant l'insertion économique des jeunes, avec une perspective de genre,
- la mise en œuvre du dispositif national de formation qualifiante, son déploiement, sa diversification et sa pertinence par rapport au marché de l'emploi avec une perspective de réduction des inégalités hommes-femmes,
- l'opérationnalisation du dispositif d'accompagnement vers l'emploi des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité afin d'améliorer l'insertion professionnelle et la qualité de l'employabilité des jeunes et, particulièrement, des femmes,
- la réduction des inégalités de genre dans l'accès et le maintien dans un emploi décent constituera l'objectif transversal de l'ensemble du projet.

II. Contenu du projet

Le projet se déclinera selon trois composantes.

Une première consistera en un appui à la structuration et au pilotage du dispositif de la formation qualifiante et de l'emploi. Il s'agira alors d'élaborer une politique nationale de l'emploi et de la formation, d'accompagner sa mise en œuvre et de mettre en place un système d'information sur le marché du travail et la formation au travers d'un observatoire de l'emploi et de la formation qualifiante incluant spécifiquement la question du genre au niveau de la Direction générale de la formation qualifiante et de l'emploi (DGFQE) du Ministère de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi (MJSECFQE).

La deuxième composante appuiera le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (FONEA) dans ses activités de mise en œuvre des actions de formation qualifiante adaptée aux besoins du marché de l'emploi. Des appels à projets de formation seront organisés selon les procédures d'intervention du FONEA pour renforcer les compétences des jeunes et la qualité de l'offre de formations dans les secteurs porteurs (notamment l'agriculture, le tourisme durable et l'industrie). Des actions de promotion de l'apprentissage et de l'insertion des jeunes ainsi que l'appui direct à des structures de formation qualifiante seront également réalisés.

La troisième composante appuiera la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi de l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE). Il s'agira alors principalement d'actions pour accompagner l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi en ciblant particulièrement les femmes et les NEET, et d'actions d'information et d'orientation sur le marché du travail.

Pour garantir l'accessibilité des services de ces trois structures adaptées aux besoins des jeunes, des femmes et des entreprises, le projet financera également les équipements et la réhabilitation des sièges de la DGFQE, du FONEA et de l'ACPE.

Le déploiement effectif des services sur l'ensemble du territoire sera accompagné par la création de Maisons départementales de l'emploi et de la formation qualifiante (MDEFQ) à Pointe-Noire, Ouessou et Dolisie afin de fédérer en un seul lieu les différents services des trois structures. Des containers aménagés seront mis en place afin de rapprocher les services de l'ACPE des demandeurs d'emploi dans les quartiers moins desservis et les zones rurales.

Un système d'information commun à la DGFQE, au FONEA et à l'ACPE sera également mis en œuvre pour connecter les structures de Brazzaville, Pointe-Noire, Ouessou et Dolisie.

Enfin, des actions de communication, de sensibilisation et de capitalisation, avec une forte perspective de genre, seront également réalisées à la fois à l'échelle nationale et déconcentrée.

III. Intervenants et mode opératoire

Le MJSECFQE en tant que Maître d'ouvrage (MOA) mettra en place une Cellule internalisée de projet (CIP) chargée de la mise en œuvre et du suivi du projet au sein du ministère. Celle-ci sera composée d'un(e) coordinateur/coordinateuse, d'un point focal, d'un(e) chargé(e) de suivi-évaluation et genre du projet, d'un(e) spécialiste en passation de marchés et d'un(e) comptable.

IV. Attributions et Responsabilités

Sous la supervision directe et opérationnelle du Directeur de Cabinet, Coordonnateur du projet (CP), en charge du pilotage global du projet, et du Point focal, responsable de la mise en œuvre, de l'exécution des activités et de l'atteinte des objectifs du projet, avec l'appui de l'Assistance technique à maîtrise d'ouvrage (ATMO), le responsable en passation de marchés sera chargé de la planification, de la gestion et de la mise en œuvre des règles et procédures de passation des marchés relatifs aux activités du projet Mosala.

A ce titre, il/elle est chargé(e) de :

- élaborer et suivre l'exécution, avec l'appui de l'ATMO, du plan de passation des marchés dans la limite des budgets approuvés pour chaque composante,
- assurer la préparation de l'ensemble des dossiers de passation des marchés (travaux, fournitures et prestations intellectuelles) conformément au code des marchés publics de la République du Congo et ses textes d'application et aux directives des bailleurs,
- veiller à la qualité des documents de passation de marchés préparés,
- organiser et participer aux séances d'ouverture et d'évaluations des appels d'offres,
- veiller à la conformité et à la réception dans les délais, des fournitures, travaux et autres prestations,
- produire mensuellement une situation des marchés et contribuer à l'élaboration des rapports du projet (trimestriel, semestriel et annuel),
- assurer, le cas échéant, le renforcement des capacités en passation de marchés des acteurs impliqués dans le processus de passation et d'exécution des marchés,
- assurer la mise en place et la mise à jour d'un système d'archivage incluant toutes les pièces nécessaires du suivi et de l'exécution des marchés,
- planifier, préparer et coordonner le calendrier d'acquisition de services de consultants, de fournitures et travaux pour chaque sous-composante,
- apporter un appui-conseil, en matière de passation des marchés, à la CIP et à toutes les structures bénéficiaires (DGFQE, FONEA et ACPE) (phases d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de propositions d'attribution du marché),
- élaborer et exécuter un projet de renforcement des capacités en passation des marchés au profit des membres de la CIP et des structures bénéficiaires (DGFQE, FONEA et ACPE),
- élaborer les outils de gestion des marchés adaptés aux besoins du projet, dont le Plan de passation des marchés (PPM) et sa mise à jour périodique,
- développer les mécanismes de suivi de l'exécution des contrats,
- développer les mécanismes de contrôle, procédures et pratiques nécessaires à l'intégrité du système de passation des marchés,
- s'assurer de l'obtention de l'approbation de l'AFD pour les documents élaborés (Plans de passation des marchés, Termes de référence, Rapports d'évaluation des dossiers, contrats...) conformément aux directives de passation de marchés de l'AFD,
- s'assurer de la prise de mesures idoines pour la signature des marchés dans les délais requis,
- s'assurer de l'identification des sources de retard et des problèmes dans le processus de passation et d'exécution des marchés afin de proposer des solutions de rectification,
- s'assurer de l'examen de toute correspondance départ concernant la passation des marchés afin de garantir que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles,
- s'assurer de la revue qualité interne des réponses à adresser suite à des réclamations de soumissionnaires afin de garantir que la réponse est conforme aux dispositions des textes et qu'elle répond aux questions/problématiques soulevés par le

plaignant,

- d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de transfert de compétence à travers la formation et le renforcement de capacités en passation des marchés de tous les acteurs publics impliqués dans la mise en œuvre du projet,
- d'assurer toutes autres tâches en lien avec la fonction.

V. Qualifications

Pour être éligibles, les candidats doivent :

- être titulaire d'un diplôme de BAC+4 en administration publique, en droit, en économie, en gestion ou tout autre diplôme équivalent,
- avoir une expérience professionnelle de 5 ans minimum dont 3 ans au moins dans le domaine de la passation des marchés en qualité de spécialiste en passation des marchés,
- avoir une excellente connaissance des pratiques de passation des marchés en générale et des règles et procédures de passation des marchés des institutions de développement : Banque africaine de développement (BAD), Banque mondiale (BM), FIDA, UE et AFD, aussi bien que du cycle de projet,
- avoir une très bonne connaissance du français parlé et écrit,
- avoir une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la passation de marchés publics,
- avoir une bonne connaissance du code des marchés publics et des textes en vigueur en République du Congo,
- avoir une connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, internet Explorer et autres outils de communication),
- avoir une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe.

VI. Lieu d'affectation

Le poste de responsable en passation de marchés du projet Mosala est basé à Brazzaville avec des déplacements à l'intérieur du pays.

VII. Durée

Le poste de Responsable en passation de marchés a une durée de 4 ans et il est initialement établi pour une durée d'une année renouvelable, à compter de la signature de son contrat de travail. Au terme de cette période et après évaluation satisfaisante des performances de l'employé, le contrat sera renouvelé après l'avis de non objection de l'AFD.

VIII. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- un Curriculum vitae (CV) actualisé et concis,
- une lettre de motivation de la candidature (maximum 2 pages) adressée au Ministre de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi (MJSECFQE),
- des copies légalisées des diplôme(s) requis, certificats et attestations de formation (l'original ou une copie certifiée sera demandé au cours du processus de sélection),
- des références d'au moins trois (3) personnes physiques ou morales avec adresse électronique et numéros de téléphone de contacts.

IX. Évaluation annuelle et critères de performance

L'évaluation des performances du Responsable en passation des Marchés se fera annuellement par le Coordonnateur du projet, sur la base d'un contrat de performance établi conjointement avec indicateurs de résultats fixés. Les résultats de cette évaluation seront partagés avec l'AFD et serviront de base au renouvellement du contrat.

X. Procédure de recrutement

Le processus de recrutement en toutes ses étapes sera intégralement assuré par le Cabinet du Ministre en charge de l'emploi à travers le comité de sélection mis en place à cet effet et conformément à l'accord de financement du projet signé avec l'AFD. Chaque étape principale sera sanctionnée par un rapport qui sera soumis à l'avis de non objection de l'AFD. Le recrutement se déroulera en deux (2) étapes :

- une phase de présélection réalisée sur analyse des dossiers. La présélection sera faite sur la base d'une grille prédéfinie, établie en tenant compte des termes de référence. Seuls les candidats dont le dossier aura été présélectionné seront contactés par le comité de sélection qui fixera la date de l'entretien,
- une phase de sélection finale comportant des tests écrits et un entretien individuel des candidats présélectionnés.

XI. Lieu de dépôt et date de clôture des candidatures

Les dossiers de candidature devront parvenir, sous plis anonyme fermé, portant la mention « Candidature au poste de Responsable en passation des marchés du projet Mosala » au plus tard le lundi 9 octobre 2023 à 14h00 au secrétariat du Directeur de cabinet du Ministre en charge de l'emploi. Le recrutement se fera selon la procédure compétitive. Les dossiers de candidature non retenus ne seront pas retournés. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires aux contacts suivants :

Tél : E-mail :

NB : L'utilisation du genre masculin dans le présent avis de recrutement a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire. Il désigne autant le genre masculin que le genre féminin. Toute candidature féminine est encouragée.

Fiche de poste

Responsable de suivi-évaluation et genre du projet Mosala

I. Description succincte du projet Mosala

I.1. Finalité

La finalité du projet est d'accompagner les jeunes congolais et congolaises dans leur parcours d'insertion professionnelle, d'adapter et de couvrir les besoins des employeurs en ressources humaines qualifiées dans les filières clés pour la diversification économique du pays, en réduisant les inégalités femmes/hommes en matière d'accès à un emploi de qualité.

I.2. Objectif général

L'objectif général du projet Mosala est de contribuer à l'autonomisation économique de jeunes en situation de vulnérabilité face au marché du travail à travers la mise en œuvre de politiques actives emploi-formation avec une perspective de genre, et à l'amélioration de la pertinence du dispositif de formation-insertion avec les besoins en compétences du marché du travail.

I.3. Objectifs spécifiques

En termes d'objectifs spécifiques, le projet Mosala permettra d'accompagner :

- la structuration du système formation-emploi, la politique nationale et les dispositifs du suivi et d'information de l'emploi et de la formation afin d'améliorer l'efficacité des politiques et des programmes visant l'insertion économique des jeunes, avec une perspective de genre,
- la mise en œuvre du dispositif national de formation qualifiante, son déploiement, sa diversification et sa pertinence par rapport au marché de l'emploi avec une perspective de réduction des inégalités hommes-femmes,
- l'opérationnalisation du dispositif d'accompagnement vers l'emploi des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité afin d'améliorer l'insertion professionnelle et la qualité de l'employabilité des jeunes et particulièrement des femmes,
- la réduction des inégalités de genre dans l'accès et le maintien dans un emploi décent constituera l'objectif transversal de l'ensemble du projet.

II. Contenu du projet

Le projet se déclinera selon trois composantes.

Une première consistera en un appui à la structuration et au pilotage du dispositif de la formation qualifiante et de l'emploi. Il s'agira alors d'élaborer une politique nationale de l'emploi et de la formation, d'accompagner sa mise en œuvre et de mettre en place un système d'information sur le marché du travail et la formation au travers d'un observatoire de l'emploi et de la formation qualifiante incluant spécifiquement la question du genre au niveau de la Direction générale de la formation qualifiante et de l'emploi (DGFQE) du Ministère de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi (MJSECFQE).

La deuxième composante appuiera le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage (FONEA) dans ses activités de mise en œuvre des actions de formation qualifiante adaptée aux besoins du marché de l'emploi. Des appels à projets de formation seront organisés selon les procédures d'intervention du FONEA pour renforcer les compétences des jeunes et la qualité de l'offre de formations dans les secteurs porteurs (notamment l'agriculture, le tourisme durable et l'industrie). Des actions de promotion de l'apprentissage et de l'insertion des jeunes ainsi que l'appui direct à des structures de formation qualifiante seront également réalisés.

La troisième composante appuiera la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi de l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE). Il s'agira alors principalement d'actions pour accompagner l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi, en ciblant particulièrement les femmes et les NEET, et d'actions d'information et d'orientation sur le marché du travail.

Pour garantir l'accessibilité des services de ces trois structures adaptées aux besoins des jeunes, des femmes et des entreprises, le projet financera également les équipements et la réhabilitation des sièges de la DGFQE, du FONEA et de l'ACPE.

Le déploiement effectif des services sur l'ensemble du territoire sera accompagné par la création de Maisons

départementales de l'emploi et de la formation qualifiante (MDEFQ) à Pointe-Noire, Ouessou et Dolisie afin de fédérer en un seul lieu les différents services des trois structures. Des containers aménagés seront mis en place afin de rapprocher les services de l'ACPE des demandeurs d'emploi dans les quartiers moins desservis et les zones rurales. Un système d'information commun à la DGFQE, au FONEA et à l'ACPE sera également mis en œuvre pour connecter les structures de Brazzaville, Pointe-Noire, Ouessou et Dolisie.

Enfin, des actions de communication, de sensibilisation et de capitalisation, avec une forte perspective de genre, seront également réalisées à la fois à l'échelle nationale et décentralisée.

III. Intervenants et mode opératoire

Le MJSECFQE en tant que Maître d'ouvrage (MOA) mettra en place une Cellule internalisée de projet (CIP) chargée de la mise en œuvre et du suivi du projet au sein du ministère. Celle-ci sera composée d'un(e) coordonnateur/coordonnatrice, d'un point focal, d'un(e) chargé(e) de suivi-évaluation du projet avec des compétences genre, d'un(e) spécialiste en passation de marchés et d'un(e) comptable.

IV. Attributions et Responsabilités

Sous la supervision directe et opérationnelle du Directeur de Cabinet du ministère, Coordonnateur du projet (CP), en charge du pilotage global du projet, et du Point focal, responsable de la mise en œuvre, de l'exécution des activités et de l'atteinte des objectifs du projet Mosala, avec l'appui de l'Assistance technique à maîtrise d'ouvrage (ATMO), le responsable suivi-évaluation et du genre sera chargé de développer et coordonner le système de suivi-évaluation du projet Mosala. Il/Elle s'assurera de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation systématique et efficace des informations de suivi-évaluation issues du projet Mosala. Il/elle devra également s'assurer de la prise en compte transversale du genre dans les activités du projet.

A ce titre, il/elle devra :

- élaborer la matrice de suivi-évaluation du projet,
- élaborer le manuel de suivi-évaluation du projet,
- assurer la documentation des indicateurs,
- assurer la collecte des données, leur traitement et le suivi des recommandations de base pour le suivi des activités du projet,
- élaborer le plan de suivi-évaluation du projet et en assurer l'opérationnalisation,
- élaborer à l'attention du Coordonnateur et du Point focal du projet des rapports périodiques assortis de propositions conséquentes sur l'état d'exécution des Plans de travail et de budgets annuels (PTBA) du projet,
- veiller à la réalisation à bonne date des évaluations prévues dans le plan de suivi-évaluation du projet et veiller à la mise en œuvre de leurs recommandations,
- suivre l'évolution des directives des bailleurs de fonds dans le domaine du suivi-évaluation et actualiser les outils du projet en conséquence,
- préparer les Termes de référence (TDR) des consultants et des activités portant sur le suivi-évaluation,
- participer à la sélection des consultants dans le domaine du suivi-évaluation,
- organiser et animer des sessions de formation de mise à niveau des acteurs,
- coordonner la documentation du projet, la sauvegarde périodique des fichiers, la diffusion des résultats et la gestion du système d'information du projet en collaboration avec les membres de la CIP et avec l'appui de l'ATMO,
- organiser la collecte des données quantitatives et qualitatives, aux différentes phases du projet selon le cadre logique et les indicateurs prédéfinis,
- superviser et finaliser les outils d'évaluation des activités et outputs mis à la disposition des partenaires et consultants,
- mettre en place, coordonner la mise en œuvre et améliorer le dispositif de suivi-évaluation après identification des difficultés rencontrées,
- superviser la bonne exécution du PTBA du projet et évaluer sa performance en collaboration avec la CIP et avec l'appui de l'ATMO,
- participer à l'évaluation des besoins et au renforcement des capacités en matière de suivi-évaluation du personnel et des partenaires de mise en œuvre du projet,
- assurer la consolidation des rapports d'activités trimestriels, semestriels et annuels des composantes du projet,
- contribuer à l'élaboration budgétaire et au reporting financier du projet,
- contribuer à l'intégration dans le projet des aspects du genre,
- définir, en collaboration avec la CIP et avec l'appui de l'ATMO, la stratégie d'intégration du genre et veiller au comp-

te-rendu de sa mise en œuvre.

V. Qualifications

Les qualifications recherchées pour la fonction de suivi-évaluation et genre du projet Mosala sont les suivantes :

- diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Bac + 4 en sciences sociales, économiques, politiques, gestion de projets de développement, statistique ou tout autre discipline connexe,
- expérience professionnelle solide dans la gestion de projets au sein d'une institution internationale de développement,
- expérience réussie dans l'exercice de la responsabilité de suivi-évaluation de projets (au moins 5 ans),
- bonne connaissance des procédures de l'AFD et de l'Union européenne (UE),
- bonne connaissance des questions genre,
- fortes capacités de communication, d'analyse, de synthèse, d'écoute, rédactionnelles, relationnelles et organisationnelles,
- rigueur, précision et respect des délais, - autonomie et fortes capacités d'initiative.

VI. Lieu d'affectation

Le poste de responsable de suivi-évaluation et genre est basé à Brazzaville avec des déplacements à l'intérieur du pays.

VII. Durée

Le projet Mosala a une durée de 4 ans. Le poste de responsable de suivi-évaluation et genre est initialement établi pour une durée d'une année renouvelable, à compter de la signature de son contrat de travail. Au terme de cette période et après évaluation satisfaisante des performances de l'employé, le contrat sera renouvelé après l'avis de non objection de l'AFD.

VIII. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- un Curriculum vitae (CV) actualisé et concis,
- une lettre de motivation de la candidature (maximum 2 pages) adressée au Ministre de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi (MJSECFQE),
- des copies légalisées des diplôme(s) requis, certificats et attestations de formation (l'original ou une copie certifiée sera demandé au cours du processus de sélection),
- des références d'au moins trois (3) personnes physiques ou morales avec adresse électronique et numéros de téléphone de contacts.

IX. Évaluation annuelle et critères de performance

L'évaluation des performances du Responsable en suivi-évaluation et genre se fera annuellement par le Coordonnateur du projet sur la base d'un contrat de performance établi conjointement avec indicateurs de résultats fixés. Les résultats de cette évaluation seront partagés avec l'AFD et serviront de base au renouvellement du contrat.

X. Procédure de recrutement

Le processus de recrutement en toutes ses étapes sera intégralement assuré par le Cabinet du Ministre en charge de l'emploi à travers le comité de sélection mis en place à cet effet et conformément à l'accord de financement du projet signé avec l'AFD. Chaque étape principale sera sanctionnée par un rapport qui sera soumis à l'avis de non objection de l'AFD. Le recrutement se déroulera en deux (2) étapes :

- une phase de présélection réalisée sur analyse des dossiers. La présélection sera faite sur la base d'une grille prédéfinie, établie en tenant compte des termes de référence. Seuls les candidats dont le dossier aura été présélectionné seront contactés par le comité de sélection qui fixera la date de l'entretien,
- une phase de sélection finale comportant des tests écrits et un entretien individuel des candidats présélectionnés.

XI. Lieu de dépôt et date de clôture des candidatures

Les dossiers de candidature devront parvenir, sous pli anonyme fermé, portant la mention « Candidature au poste de Responsable en suivi-évaluation et genre du projet Mosala » au plus tard le lundi 9 octobre 2023 à 14h00 au secrétariat du Directeur de cabinet du Ministre en charge de l'emploi. Le recrutement se fera selon la procédure compétitive. Les dossiers de candidature non retenus ne seront pas retournés. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires aux contacts suivants :

Tél : E-mail :

NB : L'utilisation du genre masculin dans le présent avis de recrutement a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire. Il désigne autant le genre masculin que le genre féminin. Toute candidature féminine est encouragée.

FOOTBALL/DIABLES-NOIRS EN COUPE DE LA CONFEDERATION

Une qualification en phase de poules envisageable!

Les Diables-Noirs sont allés l'emporter (2-1) dimanche 17 septembre 2023 à Lusaka, face à Maestro United Zambia FC, lors de la manche aller du deuxième tour préliminaire de la Coupe de la Confédération. Ils devraient logiquement voir encore la phase de groupes de cette compétition, sauf catastrophe. Tout est possible dans le football, et donc il faut aux "Jaune et noir" finir le job à domicile, le 1^{er} octobre prochain lors de la manche retour. Ça paraît faisable, mais pas garanti!

Les Diables-Noirs rencontraient un représentant du football zambien qui n'est pas encore connu en Afrique, Maestro United Zambia (MUZA) qui a éliminé au tour précédent un autre parfait inconnu, Cano Sport de Guinée-Equatoriale (3-0 et 1-1). Il reste que le football zambien ne réussit pas forcément aux Congolais. Les Diables-Noirs eux-mêmes se rappellent avoir été éliminés par Red Arrows FC de Zambie, en Ligue des champions. C'était en 2005, au bout des tirs au but après deux résultats nuls (0-0 à Lusaka et 0-0 à Brazzaville). Mais cette fois-ci, les dirigeants des Diables-Noirs se seraient donnés les moyens d'éviter la surprise désagréable. Ils n'entendent pas se laisser débarquer par un «inconnu».

Les images du match de Lusaka, les Congolais ne les ont vues qu'à travers les réseaux sociaux qui reprenaient la retransmission télévisée de la ZNBC, la chaîne de télévision nationale locale. Il



Un dégagement aérien et musclé du défenseur congolais Hernest Malonga (n°3)

n'y avait ni reporter de Télé-Congo, ni celui de Radio Congo pour des raisons que seules les autorités concernées connaissent. Il paraît que c'est désormais dans l'air du temps.

Les Diables-Noirs ont ouvert le score par Archi Fataki (14^e), une nouvelle recrue africaine venue tout droit d'une division inférieure du foot français, avant de conclure pour la deuxième fois par Alvens Ngakosso (79^e) entré en cours de jeu.

Mais, en concédant un penalty à la 88^e minute de jeu ayant permis à l'équipe locale de réduire le score à 2-1, les Diables-Noirs ont fait trembler leurs supporters, mais pas qu'eux. Le scénario catastrophe des Diables-Rouges (l'équipe nationale menant 2-0, mais rattrapée au score en fin de match), le 10 septembre dernier à Marrakech, contre la Gambie,

était dans toutes les têtes. Dieu merci pour eux, les poulains de Noël Tosi ont nerveusement tenu et ont su résister au foot de combat proposé par Maestro United Zambia. Et finalement, ils ont fini par l'emporter. C'est tout le Congo, semble-t-il, qui doit dire un grand merci aux "Jaune et noir". La phase de poules se profile en effet pour eux grâce à cette victoire à l'extérieur. Tout le monde se mettra derrière les Diables-Noirs pour les pousser vers une nouvelle victoire. Il en va de l'honneur national si souvent malmené ces temps-ci. Au moment où une deuxième qualification d'affilée en phase de poules de cette compétition leur tend les bras, qui acceptera que la calebasse se casse au seuil de la porte?

Jean ZENGABIO

POINT DE VUE

Le partenariat entre le Rwanda et le FC Bayern Munich change la donne pour l'ensemble de l'Afrique

Par Eric Eugène MURANGWA, MBE

L'Afrique a produit certains des meilleurs joueurs de football de la planète. Ces dernières années, la Coupe d'Afrique des Nations a été saluée pour son excellence sportive, et une équipe africaine, le Maroc, a récemment atteint la demi-finale de la Coupe du monde. Malgré ces succès, le potentiel footballistique de notre continent ne s'est pas toujours traduit en croissance économique ou en une évolution de l'image de l'Afrique, au-delà des stéréotypes communs de conflits et de pauvreté.

Le partenariat récemment conclu entre le Rwanda et le FC Bayern Munich revêt donc une importance capitale pour le paysage sportif africain, d'autant plus que le football au Congo-Brazzaville se trouve actuellement à un moment prometteur, offrant de belles perspectives d'avenir.

Retombées économiques

Dans une région où la beauté naturelle et la richesse culturelle abondent, ce partenariat dépasse largement le cadre des terrains de football et fait écho à un discours de renouveau touchant l'ensemble du continent.

Pour commencer, les implications économiques de ce type de collaboration sont considérables. En 2019, à la suite d'un accord similaire entre le Rwanda et l'équipe anglaise d' Arsenal, les recettes touristiques du Rwanda ont atteint 498 millions de dollars, contre 425 millions de dollars l'année précédente. Mais le développement du pays ne se résume pas à des chiffres.

En effet, le véritable impact économique réside dans la manière dont ces revenus sont réinvestis dans les communautés. Une part importante des recettes touristiques (10%) est réinjectée dans les communautés locales, une démarche qui permet de les associer à la prospérité et à la protection de l'environnement, garantissant ainsi la pérennité de l'investissement.

Investir dans les joueurs locaux

En collaboration avec le ministère rwandais des Sports, le FC Bayern s'apprête à créer une académie de football pour former les talents locaux. Au cœur de cette initiative: un investissement dans la jeunesse qui, à travers des camps d'entraînement, offrira un environnement aux jeunes talents, qui pourront prospérer et s'y épanouir jusqu'à l'âge de 16 ans.

Cette démarche devrait aider le Rwanda à combler le fossé existant entre football professionnel et amateur, en offrant à nos jeunes une formation complète, ainsi que l'infrastructure nécessaire à l'épanouissement de leurs talents.

La mise en place d'un système plaçant des personnes compétentes et passionnées à des postes clés, tant pour les aspects techniques du football que pour la gestion des clubs et d'institutions telles que la

Fédération nationale de football, est également indispensable.

Si les structures actuelles du football rwandais manquent encore de professionnalisme et de responsabilité, des partenariats avec des clubs de football réputés tels qu' Arsenal, le PSG et le Bayern de Munich peuvent ouvrir la voie à des améliorations.

L'essor du football africain

Et cet esprit n'est pas propre au Rwanda, puisqu'il se retrouve sur l'ensemble du continent.

Le football au Congo-Brazzaville est ainsi en train de vivre une véritable révolution grâce à d'importants investissements et au talent des joueurs. Plusieurs joueurs de la République du Congo ont connu un succès notable sur la scène internationale du football. Parmi eux, Thiery Bifouma s'est distingué en marquant un triplé mémorable contre le Ghana lors de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) en 2015, un moment qui a marqué l'histoire du football congolais. Sagesse Babélé et Delvin Ndinga, avec leurs carrières en France et en Russie, ont également été des acteurs clés dans le succès international de la République du Congo. Il est même possible que les jeunes talents ne doivent plus quitter le pays pour faire carrière dans un futur proche.

Le gouvernement congolais a en effet investi dans les infrastructures sportives à travers le pays depuis 2014, et continue de développer l'infrastructure du football qui offre aux jeunes talents congolais des installations de premier ordre pour développer leurs compétences, dans le but de promouvoir les talents, afin de porter le football africain sur l'échiquier mondial.

Dépasser les attentes

Dans les pays occidentaux, le partenariat entre le Rwanda et le Bayern a soulevé des questions sur la pertinence de ce type d'accord pour un pays en



développement, dont certains estiment qu'il devrait investir dans des domaines plus essentiels.

Pourtant, l'histoire nous rappelle que le vrai développement économique est souvent le résultat d'initiatives audacieuses. Dans les années 1960 et 1970, la direction économique prise par les «tigres asiatiques» avait suscité le même émoi, ce qui ne les empêche pas d'être, aujourd'hui, des modèles de développement.

L'initiative pionnière du Rwanda témoigne du pouvoir de l'ambition, et fait du football, passion africaine, un moyen d'améliorer son avenir. Elle incarne la détermination du pays à remettre en question les idées préconçues qui ont longtemps tenu notre continent confiné, et souligne la nécessité d'être tournés vers l'avenir et de demeurer investis dans le potentiel de nos populations.

Alors, prenons part à l'aventure - que ce soit sur le terrain ou dans nos communautés - et faisons nôtre l'esprit d'innovation qui traverse tout le continent. Nous pourrions ainsi, pas à pas, créer un avenir où les exploits de nos joueurs, la beauté de nos paysages et la richesse de nos cultures s'associeront pour redéfinir le rôle de l'Afrique sur la scène mondiale.

Par Eric Eugène

MURANGWA, MBE

Ancien footballeur international rwandais, survivant du génocide, Fondateur et directeur général de la Fondation Ishami

FOOTBALL

La vie dans l'extrême dénuement de Kouvouama "Magni"

Curieux destin que celui de l'ancien ailier de Télé-Sport puis des Diables-Noirs de Brazzaville à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Julien Charlemagne Kouvouama n'est plus que l'ombre de lui-même.

Une télévision privée a retrouvé sa trace quelque part dans la capitale congolaise au début de la semaine passée. Dans un reportage, elle le présente comme moralement et matériellement mort. C'est comme une alerte sur le cas de ce joueur qui a fait la pluie et le beau temps du football congolais au temps de sa splendeur. L'intéressé, visiblement malade, en profite et lance son SOS, la voix presque inaudible. Son cri de détresse se perdra-t-il dans l'écho de l'indifférence?

Bref, le cas de Kouvouama, alias «Magni», n'est pas un cas isolé. Il n'est ni le premier ni le dernier. D'anciennes vedettes



de football et d'autres disciplines sportives en sont réduites à la mendicité. Au Congo, comme en Afrique, sont signalés des cas analogues. Sans qu'ils n'interpellent les ministères des Sports ni les fédérations sportives nationales, encore moins les anciens clubs qui ont employé ces joueurs. Un dossier qui s'ouvre et interpelle...

G.-S. M.

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR
LE GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

INSERTION LEGALE

Par Maître Gédéon Perphyte ENDZENA OKALI, Greffier Principal près le Tribunal de Commerce de Brazzaville, assurant l'intérim de Maître Jean Clément NGATALI, Greffier en Chef, Chef de Greffe dudit Tribunal ;

DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le Tribunal de Commerce de Brazzaville a rendu en date du 15 Juillet 2023, à la requête de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, dite CNSS aux fins de la liquidation judiciaire de la société CONGO ARCHIVES SARL, dont le siège social est sis, quartier Mpiaka, derrière l'Ambassade des USA, Bacongo, Brazzaville, la décision dont le dispositif est le suivant :

PAR CES MOTIFS

Statuant en audience non publique, contradictoirement, en matière commerciale et en premier ressort ;

Rejette les fins de non-recevoir excipées par la société débitrice ;

Déclare recevable et fondée l'action de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale dite CNSS ;

Dit et juge que la société CONGO ARCHIVES est en état de cessation des paiements ;

Nomme N'GOKA Lambert, juge au Tribunal de Grande Instance dite TGI de Brazzaville et BOLLE André, expert agréé, respectivement juge-commissaire et syndic ;

Ordonne au greffe du tribunal de céans d'accomplir les formalités prévues par les articles 36 et 37 de l'AUPCAP ;

Ordonne l'emploi des dépens en frais privilégiés de la liquidation des biens ;

Ordonne l'exécution provisoire

Pour avis d'insertion légale,

Brazzaville, le 06 Septembre 2023

Le Greffier
en Chef
Maître
Gédéon Perphyte
ENDZENA OKALI
Greffier Principal



Mabio MAVOUNGOU-ZINGA
Ancien Député
à l'Assemblée Nationale du Congo,
Président du Parti ALLIANCE
mabiomavoungou022@gmail.com

N° 0 4 0 - 2 0 2 AL/P/CAB

Monsieur le Président,

L'honneur et la responsabilité qui m'incombent m'obligent à venir de nouveau épistolairement à votre rencontre pour partager le fruit de ma modeste cogitation sur le devenir de notre «*bien commun*», le CONGO. Il s'agit de prendre date avec l'histoire car la pirogue CONGO est toujours sur le sable. Il vous faudrait donc continuer à ramer, mais dans le sens contraire. C'est pourquoi, cette fois-ci en ma qualité de Président du Parti ALLIANCE, je reviens vers vous comme je l'avais fait le 17 Février 2015 afin de fixer un cap pour demain, en allant à la recherche du compromis national.

En effet, dans plus ou moins trente (30) mois, vous serez au terme de votre second mandat (mais pas, peut-être, le dernier) si l'on s'en tient aux dispositions de l'article 65 de la constitution que les Congolais tropicaliseront le moment venu !

Entre-temps, la majorité des congolais se pose la question légitime de savoir si vous allez encore réélablement briguer un «*énième mandat*», qui sera en vérité le 10^{ème} puisque vous êtes aux affaires depuis plusieurs générations et que votre Chef du gouvernement dit «*déjà travailler dans ce sens*», c'est à dire tout faire pour vous maintenir aux affaires au-delà du raisonnable.

D'ailleurs vous-même, après avoir bien entendu, félicité insidieusement le journaliste de France 24 pour avoir bien lu la constitution, vous avez semblé apporter un bémol en disant que cette «*question n'est pas à l'ordre du jour*». Non, Monsieur le Président, la question est bel et bien à l'ordre du jour de tous les jours. Les hommes passent, le temps reste. Et c'est donc un secret de polichinelle.

Vous avez consacré toute votre vie au Congo, et le Congo vous l'a sûrement et certainement rendu au-delà de toute espérance. Depuis cinquante-trois (53) ans au minimum, vous êtes aux affaires dans ce pays dont plus ou moins quarante-deux (42) à la fin de ce mandat en tant que Président de la République. Vous avez tout simplement un destin exceptionnel : Qu'est-ce que vous demandez de plus à DIEU ?

Comme je vous l'écrivais il y a huit (8) ans, même si vous aviez tout juste, autrement dit, même si votre bilan serait largement positif, votre longévité au pouvoir est perçue aujourd'hui par tous, comme anachronique et répulsive. Le temps étant à la fois un allié et un adversaire incorruptible, la dentelle affective qui vous liait au peuple congolais est aujourd'hui en lambeaux. Les multiples discordes ont annihilé ce qu'il y avait de plus grand. Et vos détracteurs, encouragés par le discours trop partisan, toxique et vieillot de vos thuriféraires ont vite fait de vous, «*l'homme du clan ou de l'éthnie*» ; prisme trop réducteur et ringard pour un chef qu'on chérissait comme étant «*L'homme des masses*» ou «*le dirigeant populaire*». Il faudrait beaucoup d'adulation et d'actions véritablement concrètes pour reconquérir les cœurs meurtris des Congolais. Il n'y aura pas un avenir des mbochis ni un autre des vilis, des yombés, des tékés ou gangoulous, des kambas ou dondos, des kounis ou yakas, des bomitabas, des djems, des bembés ou des kouyous, des makouas, des kongos et /ou des laris. Il n'y aura qu'un seul avenir : Celui des Congolais. Soyons donc fiers d'être Congolais mais unis. C'est cela qui donne de la densité et de la vitalité à notre existence. Il n'y a pas de revanche à prendre sur telle ou telle ethnie, telle ou telle personne ou encore sur tel ou tel parti politique.

Chaque chose en son temps, soyez fier de bientôt tourner la page et de laisser à d'autres, le soin de poursuivre la modernisation de notre chantier commun, LE CONGO. C'est une loi naturelle qu'aucun souverain ne saurait modifier. C'est pourquoi, je vous conjure de ne pas croire en ceux qui vous prennent en otage et qui vous disent qu'il faut rester au pouvoir *ad vitam aeternam*. Prenez garde aussi à ceux qui prétendent qu'après vous ce sera le règne du chaos. A moins que ce ne soit un chaos maîtrisé car tout cela n'est que vanité des vanités.

En effet, nous ne sommes tous que des pèlerins sur cette Terre qui a seule, en partage avec l'Eau, le Feu et l'Air, l'incorruptible éternité.

Aujourd'hui, Pour nombreux de nos compatriotes, vous n'avez rien fait. Pour vos adversaires politiques comme moi-même, vous n'avez fait que ce que vous pouviez en attendant le retour inéluctable dans notre vrai pays natal, à l'orient éternel car comme disait Délima-Délivrance, «*nous mourons tous*».

Je vous prie également de prendre le temps d'écouter la voix de votre conscience et d'exercer votre libre-arbitre car il y a toujours, au milieu des rêves non aboutis et des vilénies exacerbées, un temps où le chef est absolument seul lorsqu'il s'agit de prendre une décision difficile. Son unique et ultime recours demeure le Dieu de son cœur.

Monsieur le Président,

Il y a une autre vie après le Palais du peuple, pour tout dire après le pouvoir, ce pouvoir si temporel. Une vie plus apaisée, plus conviviale, moins tumultueuse ; une vie pleine de beauté avec la complicité des petits et arrières petits-enfants, l'insoutenable vérité de l'eau de nos fleuves et rivières qui coulent sous nos yeux, le tourbillon qui balaie la cour du village sans ordre et les arbres qui vous parlent sans mots. La nature s'ouvrira à vous sous d'autres facettes. Vous vous installerez où vous voudrez et nombreux viendront s'abreuver à votre source. Nous viendrons vous consulter comme grande bibliothèque nationale et compas moral. Refusez donc la légitimité importée et la légalité imposée par ceux qui, impérialistes ou valets locaux, prétendent vous défendre coûte que coûte. En vérité, beaucoup veulent continuer à piller le pays ou à s'enrichir illicitement et impunément en s'abritant continuellement sous votre aura. Il se pose alors l'éternelle maladie, quasicongénitale, de la mauvaise gouvernance au Congo et de la soumission passive aux desideratas de notre plus grand diviseur commun. Et les ravages sont monstrueux ; la fracture sociale est telle qu'il y a aujourd'hui deux (2) pays : Un CONGO des dirigeants c'est-à-dire des nantis et un autre, celui du peuple composé des retraités-maltraités, des sans-emplois, des chômeurs sans espoirs, des jeunes-vieux avant l'âge et des morts-vivants. Le pays a tout simplement perdu ses couleurs, sa dignité, sa fierté et son honneur, bref ! Sa route.

Quant à votre opposition sur-mesure, amie le jour mais complotiste la nuit, il vaut mieux s'en méfier : le côté revanchard, hypocrite et tout simplement «*tortue*» est trop évident. Sa présence relève d'un zeste de venin et les différentes composantes de cette opposition de convenance savent, dans leur



ALLIANCE

Liberté * Justice * Fraternité

Pointe-Noire, le 7 4 SEPT 2023

A
Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat
Brazzaville

écrasante majorité, que vous savez que tous mentent et vous flattent. Tous courent à la soupe et endossent le maillot de l'impopularité. C'est la preuve que le Congo a certes une élite intellectuelle mais l'absence d'élite morale fait qu'on se préoccupe davantage des considérations personnelles, mesquines et bassement matérielles.

Alors, craignez qu'ils finissent par vous tromper car, hélas, vos relations ne sont basées que sur le mensonge, la brutalité, la duplicité, la corruption et la ruse.

Par ailleurs tous les pouvoirs étant aux ordres, permettez-moi de vous dire que le silence forcé de nos compatriotes ou mieux encore l'absence forcée de contre-pouvoir est justement un danger pour le pouvoir lui-même.

Et vous aurez tort de croire que le peuple est anesthésié par les actes d'intimidation et la militarisation à outrance de l'espace vital. Les forces de l'ordre vivent dans le peuple et comme le peuple, elles connaissent les mêmes tourments journaliers. Même ceux des corps habillés qui se sont enrichis ont besoin de paix pour jouir de leur richesse. La théorie de la soumission passive aura du mal à prospérer devant celle de la baïonnette intelligente. Nombreux cadres du pouvoir et au pouvoir nous le disent en sourdine et se taisent devant vos instances non pas par observance de la magie du silence mais tout simplement par manque de courage politique. A tel point qu'aujourd'hui, la vraie opposition c'est presque tout le peuple congolais pris verticalement et horizontalement. Et ce peuple est sous l'emprise des contingences matérielles. Même l'espoir du mieux vivre qui adoucit les vicissitudes s'est envolé. Prenez donc garde au peuple dont la réplique est souvent de nature volcanique, car un peuple en colère et en galère connaît déjà le chemin qui mène au cimetière. C'est quoi la paix pour un affamé, me disait toujours mon frère aîné, J. P. Thystère Tchicaya, (R.I.P).

Il s'agit donc pour vous, de rétablir la confiance ; de faire de telle sorte que tout se passe dans la paix. Que faire et comment ?

Je vous propose, pour le bien du Congo, de prendre un train de mesures dont le socle serait la restauration de l'unité nationale sans laquelle rien de basique ne pourrait durablement se faire :

Pour rappel, vous aviez, en 1991 à l'issue de la conférence nationale souveraine et dans un discours d'anthologie intitulé «*j'assume*», pris la pleine conscience de notre passé commun plein d'horreurs pour construire un avenir meilleur. Autrement dit, vous aviez pris sur vous, la plénitude de notre histoire commune afin d'en tirer toutes les leçons et de bâtir un Congo nouveau enraciné dans le présent d'alors.

Voici venu maintenant pour vous le temps de nous tenir un autre discours et de poser des actes pour rassurer, apaiser, mais surtout reconstruire ensemble et se pardonner mutuellement ; car, seule la mentalité du pardon et des valeurs construit les Etats.

Le premier pilier de l'édifice serait d'abord et avant tout votre renonciation à ce fameux «*troisième mandat*» en 2026 ; car bien que constitutionnellement et malicieusement calibré, il serait un de trop.

Et sa plus-value serait aux antipodes des aspirations du peuple congolais dans son entièreté. Pour parler autrement, vous direz publiquement et solennellement, à haute et intelligible voix au peuple congolais, que vous ne serez plus candidat en 2026 ; et que les années 2024 et 2025 seront une période de transition au cours de laquelle nous préparerons ensemble votre retraite officielle dans la paix du cœur et la tranquillité des esprits pour tous les congolais. Et cela désamorcerait de facto toutes les tensions réelles ou supposées, sous-jacentes et subtiles ainsi que ces pensées corrosives qui empoisonnent la vie. Il vous faudrait donc créer l'ultime événement politique et prendre des décisions qui s'accrochent à l'ère du temps pour impacter fortement l'histoire politique de notre pays et renouer vos liens avec le peuple. Et vous pourriez prendre comme symbole ou prétexte la date du 28 novembre de la proclamation de la république ou le dead line de la fin de l'année civile ou encore un certain mémorable 5 février pour l'annoncer au peuple congolais, à l'Afrique et au monde. Ce faisant, vous poserez l'acte fondamental, la première pierre pour l'édification du pays quasi-consensuel. Ce ne serait ni une faute politique ni une déviation morale mais un moment tout à fait unique dans l'histoire politique du Congo ; dans l'absolu, il s'agirait d'une victoire politique et morale sur vos pourfendeurs et autres collaborateurs natalés. C'est dire qu'un autre Congo est toujours possible.

En effet, après avoir cumulé et consommé à vous seul, plus de soixantedix pour cent (70 %) du temps à la tête du pays depuis l'indépendance nominale, il serait loisible que vous profitiez des opportunités qu'offre la fin d'un mandat pour tirer politiquement votre révérence. Ceci marquera un tournant majeur et décisif dans le cursus temporel absolument inégalable de l'homme d'Etat, Denis SASSOU NGUESSO, qui ne devrait pas laisser un Congo plus divisé qu'il ne l'a trouvé en 1979 !

En vérité, en vérité, vous avez beau retarder l'échéance, cela finira par arriver. Pourquoi ne pas anticiper tout en gardant la main ?

Votre cadet et frère, le Président Macky SALL du Sénégal qui a, en public, affirmé toujours s'abreuver à la source de vos précieux conseils, a fini par renoncer, bon gré mal gré, mais surtout courageusement, à une troisième candidature. Douz mois pour le moment !

Au demeurant, comment comprendre, qu'aucun de vos gouvernements successifs, n'ait réussi à nourrir la population ? L'échec est total.

Les marmites sont perpétuellement en faisceaux alors que nous vivons dans un pays d'à peine cinq millions d'habitants dont les trois quarts de la superficie sont recouverts par une végétation luxuriante et la terre généreuse ; où il pleut neuf mois sur douze, et où malheureusement l'insécurité alimentaire s'accroît au même moment qu'augmente logiquement le montant des importations des produits alimentaires ! Nous sommes devenus rien d'autre que la risée de l'humanité. Il nous faut passer du divertissement à l'investissement car la promesse républicaine de l'Unité, du travail et du progrès si chère à nos devanciers, est devenue au fil du temps, un océan de désunion, de chômage massif et de régression.

Seule la culture de l'éthique du compromis qui implique la négociation et évite le dégagisme systématique, devrait nous guider. L'objectif serait de trouver notre voie royale, celle justement du Roi soleil qui ne refuse à personne son amour. C'est dans l'amour de la patrie et dans l'unité que nous vaincrons.

Il s'ensuit que votre renonciation à tout autre mandat devrait s'accompagner

de l'implantation d'un second pilier : La libération des prisonniers. Qu'ils soient des prisonniers politiques et/ou de droit commun comme André Okombi Salissa, Jean Marie Michel Mokoko et autres, pour peu qu'ils aient mené toute activité en résonance avec la politique : un seul mot paraît plus doux pour eux et pour le pays : Liberté.

Je sais que vous ne travaillez jamais sous pression. Et je n'ai ni la prétention ni la capacité de vous en soumettre.

Cependant, en les libérant, vous inondez le pays tout entier d'énergie positive et vous rentrez plus encore au «*Tchibungu*», ce sanctuaire invisible des illustres hommes d'Etat de l'Afrique en général et du Congo en particulier, là où trônent de façon hiérarchisée, Dieu, ses différents ministres et tous nos ancêtres.

Au demeurant, Nelson MANDELA que vous avez aussi ardemment soutenu dans son combat pour la liberté et la dignité (faisant ainsi la fierté de la diplomatie congolaise), a pardonné à ses bourreaux blancs après 27 (vingt-sept) ans de bagne. Pourquoi ne le feriez-vous pas aussi pour nos compatriotes, nos frères !

Soyez le Roi dans «*la marmite de koka-mbala*» de notre compatriote Guy MENGA. Dites à votre chère et tendre épouse, d'accepter d'être la Reinemère dans les mêmes circonstances de temps et de lieu. Le Congo profond et nos ancêtres le réclament.

Dans la même veine, il faudrait pourvoir à toute mesure de nature à permettre le retour sans conditions des exilés, de tous les exilés.

Sans être un spécialiste de la météorologie politique, je pense tout de même que c'est maintenant que vous avez encore le maillet juridique, politique, social, culturel et spirituel pour le Congo qu'il serait souhaitable de le faire pour baliser le chemin que nous laisserons à nos enfants.

Cette nouvelle politique que vous imprimerez ne pourrait se faire qu'avec la construction d'un troisième pilier tout aussi imposant : Le gouvernement d'union nationale ou de convergence unique avec un seul idéal, un seul combat. Exactement comme notre slogan à Alliance : «*Tous pour le Congo, le Congo pour tous*».

Tout ne pouvant se dire dans une lettre, notre panier de vie à ALLIANCE est dans la plénitude.

Le rôle de ce gouvernement serait, dans les deux (2) prochaines années de restaurer la confiance, d'inculquer le patriotisme comme idée force et de renforcer l'autorité de l'Etat ; bien plus encore, d'accompagner la nouvelle autorité électorale consensuelle. Celle-ci sera chargée de préparer et d'organiser de vraies élections et non des «*élections-érections*» comme à l'accoutumée.

Enfin, le quatrième pilier, le carré, base de stabilité, serait la mise en place d'un organe de suivi qui pourrait être composé de la société civile plurielle, des membres du pouvoir en place, de l'opposition accommodante ou alignée. Bien entendu que l'opposition dite «*radicale*» (mais qui n'a de radicalité que le fait de livrer tout haut sa part de vérité), ainsi que le centre, la diaspora plurielle, les confessions religieuses et les représentants de convenance bi ou multilatérale devraient y prendre place.

Tout ceci pourrait être en tout ou partie, le fruit des états généraux de la nation. Ce sera alors le compromis national. Au cours de ce rassemblement, nous devons éviter comme à la conférence nationale souveraine de nous livrer en spectacle, de polémiquer inutilement sans lendemains véritablement meilleurs, de se chaparder comme des sauvages devant le monde entier, d'épiloguer des journées entières ; et le soir venu, de se partager quelques menues prébendes avec un malicieux sourire en coin. Le diagnostic étant connu, il conviendrait de passer à la thérapie ciblée dans tous les secteurs. Il nous faudrait mener des actions intelligentes qui ne s'accrochent pas des émotions. Car rien, absolument rien, ne peut justifier qu'une seule goutte de sang congolais coule encore. Aller à la rencontre de l'autre est à la fois une exigence et une expérience unique ; un choix du libre-arbitre et de la raison. C'est pour cela que chacun se gardera de poser tout acte de nature à jeter de l'huile sur le feu, de peur d'opposer encore les congolais les uns contre les autres, et de demeurer ainsi à la portée de la poudrière identitaire. Ici, l'objectif serait de sceller une nouvelle synthèse républicaine, de créer un point des convergences. Ce devrait être un carrefour des hautes aspirations avec des propositions concrètes sur notre avenir commun dans tous les pans de la société : Armée, Education, Santé, Culture, Tourisme, Sécurité, Finances, diplomatie, agro-Sylvio-pastoral...

Nous devons échanger et dialoguer entre frères et compatriotes avec tout ce que ces deux mots renferment de force pour le bien de la terre Africaine du Congo ; car si nous n'y prenons garde dès à présent, La jeunesse congolaise qui suit de près les agissements des uns et des autres pourrait alors être rien d'autre qu'une bombe à retardement qui nous emporterait tous.

Monsieur le Président,

En ces temps tumultueux où les fondements de notre souveraineté bâtarde sont à revisiter, la noblesse et la verticalité de votre génération imposent qu'au moment de tirer votre révérence en politique active, vous qui avez fait de la paix votre crédo, vous puissiez dire un jour au Congo tout entier, à l'Afrique et au monde et imitant le messie : «*Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix*». A date, notre honneur d'humanistes serait de vous couvrir des lauriers et de vous accompagner par nos prières et nos actions au moment où vous quitterez le pouvoir dans la paix, sans effusion de sang ; comme vous l'avez déjà fait dans votre vie politique lors du passage de témoins avec le professeur PASCAL LISSOUBA. Ce fut un moment de lumière, de vie, d'amour, d'harmonie et de concorde nationale : La marmite était bien posée sur un foyer triangulairement équilibré. L'histoire ne refusera jamais de se répéter.

J'ai cru faire mon devoir citoyen, patriotique et fraternel en bon bantou pour partager ma vision et mon espoir avec vous ; si mes propositions ne sont pas à la hauteur de vos attentes pour le CONGO à réinventer et que malgré tout, dans le même temps, j'en fais naître de bonnes à vous-même et aux autres compatriotes et citoyens d'Afrique et du monde, je n'aurai pas tout à fait perdu mon temps et mon énergie.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute et fraternelle considération.

En 3299 mots, j'ai dit.